

LORRAINE GUAY

**POUR UN MOUVEMENT
COMMUNAUTAIRE CITOYEN**



**REGROUPEMENT
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
DES LAURENTIDES**

Pour un mouvement communautaire citoyen

Recherche et rédaction

Lorraine Guay

Coordination

Yves Nantel

Traitement de texte

Louise Robert

Autres collaborations

Michelle Martineau, Yves Nantel

Page couverture

Monique Saint-Pierre, artiste-peintre
Cactus Pub & Design, infographie

Impression

Lithographie André Lachance Inc.

Production et distribution

Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL)
344, rue Parent
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2
Téléphone : (450) 438-8005
Télécopieur : (450) 438-3998
Courriel : rocl@cam.org

Dépôt légal – 4^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-9806486-0-4

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 – DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS DONC ?	13
1.1 AU NIVEAU MONDIAL	13
1.1.1 Le triomphe du capitalisme néolibéral et de l'écono- misme à la grandeur de la planète	13
1.1.2 La crise du travail et de la société salariale	26
1.1.3 La déstabilisation de l'État et l'affaiblissement du politique	29
1.1.4 La crise de la culture et des cultures	32
1.1.5 L'envers de la médaille... ou ce qui se mobilise dans ce monde en mutation	34
1.2 AU QUÉBEC	35
1.2.1 Au plan économique	35
1.2.2 Au plan social et culturel	40
1.2.3 Au plan politique	42
1.3 LA RÉGION DES LAURENTIDES : QUELQUES POINTS DE REPÈRES	47
1.3.1 Un essor démographique exceptionnel	47
1.3.2 Une région cassée en deux, même en trois	47
1.3.3 Un mouvement communautaire bien enraciné	48
CHAPITRE 2 – QUEL MONDE VOULONS-NOUS DONC ?	51
2.1 LA RÉFLEXION DU GROUPE DE LISBONNE	51
2.2 LA PROPOSITION DE RICCARDO PETRELLA	53
2.3 L'INVITATION DE DOMINIQUE BOISVERT	56
2.4 LA DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC	58
2.5 LE PROJET DE SOCIÉTÉ DU MEPACQ	59
2.6 LES ORIENTATIONS DU COLLOQUE DROIT DE CITÉ	60
2.7 LES VALEURS ET LES ORIENTATIONS DU ROCL	62

CHAPITRE 3 – LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME	65
3.1 MISSION ET CARACTÉRISTIQUES COMMUNES	65
3.1.1 Les organismes communautaires constituent « un mouvement social »	66
3.1.2 Les organismes communautaires constituent un mouvement social « autonome »	72
3.1.3 Les organismes communautaires constituent un mouvement social autonome « d'intérêt public »	75
3.1.4 Les organismes communautaires constituent un mouvement social autonome d'intérêt public « ayant ses propres visées politiques »	76
3.1.5 Les organismes communautaires constituent un mouvement social autonome d'intérêt public ayant ses propres visées poli- tiques « et possédant des caractéristiques communes »	77
3.2 DES DIAGNOSTICS VARIÉS, DIVERGENTS ET SIGNIFICATIFS POUR LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE	96
3.2.1 Le mouvement communautaire victime du machiavé- lisme et du contrôle de l'État	97
3.2.2 La trahison du mouvement communautaire	98
3.2.3 Des opinions divergentes	99
3.3 ENJEUX ET DÉFIS DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME	100
3.3.1 Contribuer à bâtir un État solidaire	101
3.3.2 Élargir et vivifier la démocratie	109
3.3.3 Contribuer à bâtir une économie plurielle et solidaire	114
3.3.4 S'approprier la réflexion sur la question nationale et favoriser la prise de position	120
3.3.5 Choisir l'autonomie contre la complémentarité	120
3.3.6 Diversifier et complémentariser nos stratégies	124
CONCLUSION	127
BIBLIOGRAPHIE	131

PRÉSENTATION

Ce document s'adresse particulièrement aux membres des organismes communautaires des Laurentides qui interviennent dans le domaine de la santé et des services sociaux mais aussi à tous ceux et celles qui veulent prolonger leur réflexion sur l'identité et le devenir du mouvement communautaire au Québec.

Si les organismes communautaires des Laurentides sont les premiers concernés par ce document, c'est qu'ils sont les instigateurs de cette démarche de réflexion, démarche qui vise à préciser ou redéfinir la mission et le caractère spécifique du mouvement communautaire dans la conjoncture actuelle.

En effet, lors de l'assemblée générale de 1996, les membres du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL) ont clairement indiqué leurs préoccupations et leurs inquiétudes face à l'identité et au devenir du mouvement communautaire des Laurentides.¹

- Les organismes ne sont-ils pas trop exclusivement centrés sur les services au détriment de la défense de droits ?
- N'ont-ils pas opéré un virage « douteux » en vue d'une plus grande reconnaissance et notoriété publique en recrutant des « décideurs » reconnus sur leur conseil d'administration (gens d'affaires, policiers, avocats, fonctionnaires, etc.) plutôt que de recruter des personnes aux prises avec les problèmes pour lesquels l'organisme existe ?
- Ne sont-ils pas en train de se mettre complètement à la remorque de l'État (de la Régie régionale en particulier) quant à la définition des problèmes, au mandat et au financement, risquant ainsi de perdre son autonomie... c'est-à-dire son âme ?
- Ne sont-ils pas déjà trop engagés dans le partenariat/concertation au détriment du travail-terrain ?

De telles questions, et d'autres tout aussi percutantes, sont à la base de la résolution de l'assemblée générale d'entreprendre cette démarche de réflexion sur l'identité et la mission des organismes communautaires en ayant comme objectifs:

- *de raffermir la cohésion du mouvement communautaire dans la région à partir d'aspects fondamentaux qui rallieraient l'ensemble des membres (projet de société, valeurs, modes d'intervention, etc.);*

¹ Voir les documents de préparation et le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du ROCL tenue à Sainte-Adèle le 15 mai 1996.

- *de dégager l'entente minimale à promouvoir au chapitre de la spécificité des organismes communautaires;*
- *d'articuler le discours du mouvement communautaire de la région afin de défendre l'autonomie des organismes à partir du spécifique dégagé.*

C'est donc dans le cadre de cette démarche que le ROCL invite l'ensemble des organismes communautaires de la région à cerner les enjeux auxquels ils sont confrontés dans la conjoncture actuelle et à préciser le rôle, la mission propre et les caractéristiques qui les distinguent dans ce contexte.

Pour enclencher la réflexion et offrir aux membres des groupes communautaires un cadre de discussion, le ROCL a demandé à madame Lorraine Guay de lui faire partager sa vision du rôle du mouvement communautaire dans le contexte de la société d'aujourd'hui et son analyse des enjeux auxquels sont confrontés les organismes communautaires.

Ce n'est pas par hasard si le ROCL s'est adressé à madame Lorraine Guay, cette militante qui, depuis les années '60, oeuvre au sein du mouvement communautaire. Sa contribution est d'autant plus précieuse que sa participation au mouvement communautaire est encore très actuelle et a l'avantage de se situer tant au sein de groupes de base qu'au sein de plusieurs instances de concertation.

Ce document est donc la base de réflexion que l'auteure nous propose et ne peut donc être considérée comme étant l'orientation du ROCL. Par contre, les pistes de questionnement sur lesquelles l'auteure nous interpelle rejoignent sans contredit le sens de la réflexion déjà amorcée dans la région et ailleurs au Québec.

Le ROCL espère donc que ce document sera reçu comme une contribution conjointe du ROCL et de l'auteure au débat qui devrait permettre aux membres des organismes communautaires de prendre un moment de recul, de se donner collectivement et solidairement les moyens d'une plus grande prise de conscience du monde dans lequel les organismes communautaires sont appelés à agir et d'actualiser leur mission propre à partir de cette vision.

Le ROCL est conscient que ce n'est ni le début ni la fin d'une longue et perpétuelle démarche de réflexion sur son identité comme mouvement communautaire et que le présent document ne constitue qu'un outil supplémentaire au service de ceux et celles qui poursuivent une telle réflexion.

LISE NANTEL
Directrice

REMERCIEMENTS

Le ROCL remercie particulièrement **Lorraine Guay** qui, dans un mouvement du coeur, a accepté de nous soumettre des éléments de réflexion pour alimenter notre démarche. D'une modeste demande, elle nous a livré un monde à questionner. Nous savons que ce document a été rédigé en faisant bien des détours: de la lutte pour la gratuité des médicaments à une rencontre au Pérou pour débattre de l'économie sociale, en passant par des rencontres avec les groupes communautaires de notre région pour saisir leurs attentes, etc. Toujours, le document cheminait, prenait forme, se prolongeait, s'épaississait... et n'eut été notre impatience, il serait encore sur sa table de travail à se raffiner, à se parfaire et à s'enrichir des derniers événements et des dernières contributions d'autres auteur-e-s.

INTRODUCTION

*La citoyenneté est
VUE
sur le monde et
VŒUX
pour le monde*

INTRODUCTION

Il existe bien sûr plusieurs manières d'aborder la mission des organismes communautaires et du mouvement communautaire. On pourrait le faire à partir de son histoire, de ses objectifs, de ses pratiques, de ses difficultés, etc. Le présent document tiendra compte évidemment de ces différents aspects.

Mais d'entrée de jeu, la réflexion proposée se situe dans l'axe de la citoyenneté, c'est-à-dire dans ce qui nous appelle à *retrouver le sens de la responsabilité à l'égard du monde, c'est-à-dire à l'égard de ce qui nous dépasse* (Havel, 1989) et de ce qui nous complète en même temps.

La citoyenneté nous invite, en effet, à ne pas nous enfermer dans la seule sphère du privé, du domestique (le cocooning), à ne pas focaliser sur nos seuls intérêts personnels ou de groupes, à ne pas nous crisper dans des réflexes identitaires au détriment des « autres », des « étrangers ». Mais sans renier nos intérêts et nos appartenances et à partir des aspirations et des revendications particulières portées par chacun des groupes communautaires, la citoyenneté dont parlera ce document nous invite à nous préoccuper de la société dans son ensemble, i.e. de l'aménagement des rapports politiques, économiques, sociaux, culturels qui permettent de *vivre ensemble égaux et différents* (Touraine, 1997).

De tels rapports sociaux ne sont jamais donnés une fois pour toutes. Dans le contexte actuel, ils sont constamment mis à rude épreuve par le double mouvement des forces « extérieures » du marché qui produisent l'exclusion et des forces « intérieures » de l'individualisme dont *la face sombre tient à un repliement sur soi qui aplatit et rétrécit nos vies, qui en appauvrit le sens et nous éloigne du souci des autres et de la société* (Taylor, 1991:15).

Premier défi : changer de regard sur le monde

Inlassablement répercuté par les moyens de communication de masse, l'économisme rigide prôné par les « élites » au pouvoir a gavé l'opinion jusqu'à l'anesthésier, il a intoxiqué les citoyens au point de les aveugler. Recouvrer la vue suppose d'abord de récuser leur présentation des faits, leurs conceptions, leurs analyses et leurs stratégies (Julien, 1995 : 80).

Agir de façon citoyenne, c'est d'abord se donner **une «vue» sur le monde** : porter un regard sur ce qui nous entoure, comprendre, analyser, capter les ondes souterraines, les filons invisibles qui tissent la vie de notre société et celle des autres, débusquer ce qui se cache encore et n'a pas éclos, épauler ce qui émerge, ne pas craindre de briser ce qui est déjà mort et inopérant.

C'est aussi porter un **regard critique** sur le monde, i.e. comprendre « autrement » que ce que nous proposent les discours officiels, la pensée unidimensionnelle, l'approche faussement consensuelle. Comprendre malgré l'amoncellement d'informations superficielles et soumises aux impératifs du marché, contre les clichés, les réponses simplistes et trop faciles.

Les organismes communautaires sont donc invités à se donner une vue sur le monde. Mais on ne peut faire cela tout seul, isolé chacun dans son groupe, essayant tant bien que mal de développer chacun sa propre théorie en la matière. Il s'agit plutôt de comprendre ensemble et donc de débattre entre nous à partir des multiples regards de chacun et de chaque groupe. C'est le premier défi que le ROCL est en voie de réaliser.

Deuxième défi : formuler des désirs pour ce monde et agir en conséquence

Les organismes communautaires doivent aussi formuler **des vœux pour le monde** : s'inscrire contre le désordre du monde, proposer un ou des sens à ce qui s'y déroule, affirmer le désir d'une société basée sur des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, le pacifisme, le respect de l'environnement, le pluralisme, l'internationalisme, etc., une société soustraite aux seuls diktats du marché capitaliste et résolument orientée vers le déploiement d'une économie plurielle et solidaire.

Faire des vœux pour le monde, c'est sortir la planche à dessin, formuler, proposer, en même temps que critiquer; c'est mobiliser, créer, bâtir; c'est choisir de dire « non » pour ouvrir l'espace aux alternatives. C'est une démarche semblable que le ROCL avait amorcée lors des commissions régionales sur l'avenir du Québec *pour clarifier son horizon de la société québécoise de demain* (ROCL, 1994).

Faire des vœux pour le monde, c'est l'empêcher et s'empêcher de sombrer dans la morosité, le cynisme, le défaitisme, ce cancer qui en ronge plusieurs, lesquels à défaut d'agir s'installent dans l'impuissance et finissent par vivre avec leur écran de T.V. *À tous ceux qui sont en passe d'abandonner faute de perspectives, à ceux qui sont sur le terrain mais qui ont l'impression d'écooper alors que le bateau fait eau de toutes parts, nous voulons dire que le pire n'est pas toujours sûr : dans une période de transition, il est normal de constater que « les pratiques, les idéologies et les institutions sont décalées par rapport aux enjeux de société »* (Roustang, 1996 : 10).

Travailler collectivement à la formulation des vœux pour notre monde, organiser les actions en conséquence, risquer l'exploration, c'est le deuxième défi du ROCL.

Il n'est pas inutile de rappeler que partout à travers le monde, des individus, des groupes, des coalitions, des associations sont engagés dans le même combat quotidien. On pense à la vitalité des groupes d'Amérique latine, à la ténacité des Palestiniens, à la patience ferme des Sud-Africains, au courage des femmes algériennes, à la détermination des Zapatistes au Mexique et à tant d'autres. Nous nous situons dans cette lignée.

À PROPOS DE LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté origine du mot grec de « cité » : la cité antique, c'est la fédération autonome de tribus groupées sous des institutions religieuses et politiques communes. Cette notion a évolué pour comprendre l'État considéré sous son aspect juridique, la communauté politique. On utilise aussi les mots État, nation, patrie, république pour désigner la cité.

Est citoyen ou citoyenne celui ou celle qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants (Le nouveau Petit Robert).

C'est le droit et la responsabilité de chacune et de chacun, de toute origine et condition sociale, de participer librement à la vie démocratique, politique, économique, sociale et culturelle de la société québécoise et d'agir de façon responsable et solidaire dans ses rapports avec les autres peuples (H. Lamoureux, 1996).

Si on se définit par la citoyenneté, on se regarde comme co-responsable de la société, on suit ce qui se passe dans la vie politique, économique et culturelle et on est prêt à s'engager socialement. Mais si on se définit par le marché, on se regarde comme producteur et consommateur, on interprète sa vie comme un voyage personnel, et on a tendance à ne s'intéresser qu'à ce qui touche directement à sa propre vie (...). Se définir comme citoyen-ne est donc un acte moral (Gregory Baum, professeur, Université McGill pour le colloque *Droit de cité*, ICEA et al. 1994).

La citoyenneté dit moins l'appartenance (par la naissance et par le sang) à un groupe, à une collectivité, que la participation (par le débat et par l'action) à son projet (...) (Guy Bourgeault, président du Conseil de presse du Québec pour le colloque *Droit de cité*, ICEA et al. 1994).

Quand on vit dans un pays qui n'est pas « la terre de nos aïeux », la citoyenneté est un certificat décerné après une période de résidence variable et la satisfaction d'exigences diverses selon la société occupant le territoire en question (...). Au fond, c'est comme un billet d'entrée à un espace collectif. Dans le monde contemporain, il existe des personnes qui n'ont aucun billet d'entrée, soit qu'elles l'aient perdu ou n'en aient jamais eu. Dans le monde contemporain, il arrive aussi qu'on ait parfois le sentiment de n'avoir pas de place, malgré le billet que l'on a en main et ceci, même pour des personnes nées sur le territoire où elles vivent (Jean-Claude Icart, président du Bureau de la communauté chrétienne haïtienne pour le colloque *Droit de cité*, ICEA et al. 1994).

(...) Par l'obtention du droit de vote, il y a une cinquantaine d'années et plus tard de leur reconnaissance en tant que sujet de droit à part entière, les Québécoises sont devenues officiellement citoyennes. Malgré cela, l'exclusion marque encore leurs conditions d'existence (...). Redéfinir la citoyenneté dans la perspective d'une participation pleine et entière des femmes à l'ensemble des champs de la vie humaine et redéfinir la citoyenneté en y intégrant tout le champ du privé jadis réservé aux femmes implique fondamentalement l'acceptation de la diversité (Marie Lavigne, présidente du Conseil du statut de la femme pour le colloque *Droit de cité*, ICEA et al. 1994).

(...) Dans la tradition démocratique occidentale, la citoyenneté est liée à l'existence d'un espace public où tous les individus, nonobstant leurs particularités religieuses, raciales, linguistiques, économiques, sexuelles, ont un droit égal d'y apparaître et de s'y faire valoir. Cet espace public comprend : l'État et ses institutions (l'espace public organisé) et la société civile où la culture commune du citoyen se réalise à travers l'opinion publique (Thériault, 1994 : 43).

CHAPITRE 1

DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS DONC ?

*La citoyenneté est VUE
sur le monde...*

1 DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS DONC ?

La citoyenneté est vue sur le monde...

Comment terminons-nous ce siècle ? Comment regarder le monde dans lequel nous vivons ? Comment percevoir à la fois le côté sombre et le côté lumière de notre humanité ? Comment être simple mais non simpliste ? Comment saisir toute la complexité des phénomènes que nous vivons mais sans s'y perdre ? Comment ne pas simplement voir clair mais sentir ? Comment en fait comprendre notre monde avec l'intelligence du cœur ?

Il peut sembler prétentieux de vouloir répondre à ces questions. Mais il serait inacceptable de ne pas même vouloir essayer. L'analyse qui suit n'est qu'une façon de voir le monde, il y en a d'autres. Un des enjeux pour le mouvement communautaire des Laurentides demeure celui de se donner une certaine vision du monde. Les éléments qui suivent peuvent servir d'amorce.

1.1 AU NIVEAU MONDIAL

Les grandes caractéristiques qui semblent vouloir donner à notre petite planète sa configuration actuelle s'articulent autour des axes suivants :

- le triomphe du capitalisme néolibéral et de l'économisme à la grandeur de la planète;
- la crise du travail et de la société salariale;
- la déstabilisation de l'État et l'affaiblissement du politique;
- la crise de la culture et des cultures.

Mais il existe un envers à cette médaille : la résistance et l'expérimentation de voies alternatives. Ce qui se mobilise dans ce monde en mutation a déjà commencé de le façonner. Le mouvement communautaire autonome appartient à cette mouvance.

1.1.1 LE TRIOMPHE DU CAPITALISME NÉOLIBÉRAL ET DE L'ÉCONOMISME² À LA GRANDEUR DE LA PLANÈTE

Avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement des régimes communistes, le capitalisme s'est imposé comme le seul modèle de développement économique pour tous les pays, comme le seul système susceptible de « faire le bonheur » de l'humanité !!! Le capitalisme s'est

² «Économisme : doctrine privilégiant les faits économiques dans l'explication des phénomènes sociaux et politiques; manières d'agir qui en découle ». Dans Langlois, Richard, *Pour en finir avec l'économisme*, Boréal, 1995.

mondialisé. C'est ce qu'on appelle la globalisation de l'économie, i.e. *le processus qui marque la fin de l'économie et du capitalisme nationaux en tant que seuls moyens d'organiser et de gérer la production et la distribution de la richesse* (Groupe de Lisbonne, 1995 : 33).

Ce capitalisme est en train de se structurer de façon permanente à l'échelle de la planète. Le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'explique ainsi à propos de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) : « *Nous écrivons la constitution d'une économie mondiale unifiée* ».

Enterrés les soviets, dépassés les États-nations.

« *Tout le pouvoir aux marchés* » : c'est le slogan des puissances d'argent, qui prennent le contrôle de la planète. Pas d'état major clandestin ni de comploteurs de l'ombre : les conquérants, couverts d'or et de pierreries, agissent en pleine lumière, précédés de leurs laudateurs, prenant en otage le pouvoir politique et soumettant les peuples à leur loi. » (*Les nouveaux maîtres du monde, Le Monde diplomatique, Manière de Voir no. 28, nov. 1995*).

Petit rappel sur la dureté du capitalisme

À voir la paille dans l'oeil du voisin, on oublie la poutre dans le sein ! À force de se faire rappeler les abus du communisme, on est porté à une certaine complaisance envers le capitalisme. Et pourtant !

Il n'est pas inutile de se rappeler que le capitalisme ³ naissant de la fin du 18^e siècle s'est construit sur les pires abus : de l'exploitation des travailleur-euse-s à travers les longues heures de travail pour des salaires de misère allant jusqu'au travail des enfants, en passant par l'absence totale de sécurité, la pollution de l'environnement, sans oublier, bien sûr, la colonisation et l'impérialisme envers les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, etc. La croissance économique n'allait pas automatiquement de pair avec le progrès social. *Au coeur de la révolution industrielle du 18^e siècle, on constate une amélioration presque miraculeuse des instruments de production, accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie du peuple* (Polanyi, 1983).

³ Le **capitalisme** est un système économique et social basé sur la propriété privée des moyens de production et sur l'accumulation du capital aux mains de ceux qui possèdent ces moyens de production. Dans ce système, en règle générale, *les capitaux, source de revenu, n'appartiennent pas à ceux qui les mettent en oeuvre par leur propre travail*. Le **libéralisme** est une doctrine économique prônant *la libre entreprise, la libre concurrence et le libre jeu des initiatives individuelles* (Petit Robert).

Comment il a fallu mettre la bride au capitalisme

Ce sont les luttes ouvrières du 19^e siècle (des luttes dures où plusieurs ont trouvé la mort), jumelées au rôle de plus en plus important de l'État, qui ont permis de « civiliser » les excès de ce capitalisme sauvage. À ces luttes ouvrières se sont jointes, depuis les trente dernières années, celles de plusieurs mouvements sociaux (mouvements féministe, écologique, communautaire, pacifiste, etc.) toujours pour contrôler les abus de ce système. Car, laissé à lui-même, le capitalisme ne peut être que sauvage.

Ainsi ont été promulgués nombre de lois, normes, règlements visant tout simplement à protéger les travailleur-euse-s, les citoyen-ne-s contre l'exploitation inhérente à ce capitalisme :

- conventions dictant les conditions de travail, de salaire dont le salaire minimum en particulier, interdiction du travail des enfants, protection pour les femmes enceintes, protection de la santé et de la sécurité au travail, limitation et réduction de la durée et du nombre de journées de travail, etc.;
- lois anti-trusts pour éviter les monopoles et faire en sorte que les entreprises se soumettent aux règles de la concurrence (cette concurrence étant supposée jouer en faveur des consommateur-trice-s);
- ensemble de mesures législatives et administratives visant la protection du consommateur contre la publicité trompeuse, le vol, l'arnaque, etc.;
- lois et règlements de protection de l'environnement, etc.

Le contrat social

De même, l'État a mis en place les grands programmes sociaux (assurance-chômage, sécurité du revenu, santé, éducation) dont les objectifs étaient de protéger les gens contre les phénomènes d'exclusion générés par le capitalisme et de les faire participer minimalement aux retombées de la croissance économique. C'est ce qu'on a appelé l'élaboration du *contrat social* qui a culminé avec la mise en place de l'État-providence dans les sociétés occidentales après la Deuxième Guerre mondiale.

L'État-providence, c'était en quelque sorte un compromis, un *modus vivendi* entre les capitalistes et les travailleur-euse-s, une certaine façon de vivre la social-démocratie (i.e. des avantages pour le plus grand nombre et pas simplement pour une petite minorité). Ce type d'organisation s'est réalisé avec le plus de cohérence dans les pays scandinaves (Suède, Norvège, etc.). Si les gens ont vu leur niveau et leurs conditions de vie s'améliorer, c'est à cause de ce contrat social et non pas du seul capitalisme.

LES MÉCANISMES STRUCTURELS DU SYSTÈME FORDISTE

Les mécanismes structurels du «système fordiste» se renforcent mutuellement ⁴:

- ▷ Un mode de consommation orienté vers les biens manufacturés qui sont produits en longue série par l'industrie : automobiles, machines à laver, réfrigérateurs, radios et télévisions, etc.
- ▷ Un modèle d'organisation de la production qui se veut « scientifique » en séparant conception et exécution. Le taylorisme est adapté à une production standardisée avec travail à la chaîne pour de longues séries qui permettent d'abaisser les coûts (économie d'échelle) et les prix de vente. Ce qui favorise la consommation de masse.
- ▷ Le rapport salarial au coeur du compromis fordiste. En contrepartie d'une organisation du travail hiérarchisée et déqualifiante, les travailleurs sont intégrés à la société de consommation. C'est le coeur même du compromis fordiste : Henri Ford avait compris que de bons salaires pour ses ouvriers en faisaient des clients pour ses voitures. De plus, en Europe notamment, le rapport salarial comprend des avantages statutaires et sociaux : stabilité de l'emploi et protection sociale.
- ▷ L'État intervient pour assurer une croissance régulière. En cas de crise, le déficit budgétaire vient relancer l'économie en application de la doctrine keynésienne. De même l'assurance-chômage vient soutenir la consommation.

Tiré de: *Vers un nouveau contrat social* de Roustang, Laville, Perret, Eme, Mothé, Desclée de Brouwer, 1996.

Mais les luttes multiples de l'après-guerre ne visaient pas seulement la mise en place d'une providence étatique, notion trop réductrice, qui met l'accent essentiellement sur la prise en charge directe par l'État du bien-être des citoyens, ni seulement l'exercice de la protection et de la sécurité sociale; pas plus qu'elles ne s'épuisaient dans l'expression quelque peu mystificatrice d'état de bien-être qui laisse croire que le « bonheur » est déjà réalisé par l'État et grâce à l'État.

Au fond, ce qui était voulu par le plus grand nombre, c'était *un système politique et social fondé sur des principes, des règles et des institutions qui visent à promouvoir la réalisation du bien commun* (Petrella, 1996 : 12).

Bien sûr, tous les États n'ont pas été à la hauteur de ces espérances.

⁴ Cette présentation s'inspire des écrits des économistes de l'École de la régulation. Voir notamment R. Boyer et J.-P. Durand, *L'après-fordisme*, Paris, Syros, 1994 et le chapitre 4 de B. Perret, *L'avenir du travail, les démocraties face au chômage*, Paris, Seuil, 1995.

**La nouvelle sainte trinité:
libéralisation, déréglementation, privatisation**

Or, non seulement ces acquis historiques sont-ils maintenant remis en question mais (...) *depuis une vingtaine d'années, nos sociétés à des degrés différents obéissent de plus en plus à des conceptions et à des politiques destructrices du bien commun, qui ont fait des valeurs et des critères propres à l'économie capitaliste de marché les valeurs et les critères exclusifs de référence et de mesure de ce qui est bon, utile et nécessaire* (Petrella, 1996 : 10).

C'est le même capitalisme « pur et dur », orgueilleusement sûr de lui, qui refait surface et avec agressivité sur la scène mondiale depuis les années 1970. Il se nourrit au vieil évangile du « tout au marché » et formule ses exigences autour de la nouvelle « sainte trinité » : libéralisation, déréglementation, privatisation. Les capitalistes veulent se défaire de toutes les contraintes, normes, règlements auxquels les avait soumis le pouvoir politique i.e. la volonté des peuples. Les États leur obéissent, à des degrés divers certes, mais finissent par plier l'échine et les biens publics sont vendus aux enchères : on est en train de tout privatiser, de l'eau aux soins médicaux en passant par l'éducation, les transports, les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'environnement, etc. Et ceci, à la grandeur de la planète. Nous sommes obligés de constater *que la société est maintenant gérée en tant qu'auxiliaire du marché* (Polanyi, 1983).

LES NOUVELLES TABLES DE LA LOI :
Six commandements

Mondialisation

Il faut t'adapter à la globalisation actuelle des capitaux, des marchés, des entreprises.

Innovation technologique

Tu dois innover sans cesse pour réduire les coûts.

Libéralisation

Ouverture totale de tous les marchés.
Que le monde devienne un seul marché.

Déréglementation

Donne le pouvoir au marché. Pour un État greffier.

Privatisation

Élimine toute forme de propriété publique et de services publics.
Laisse l'entreprise privée gouverner la société.

Compétitivité

Sois le plus fort si tu veux survivre dans la compétition mondiale.

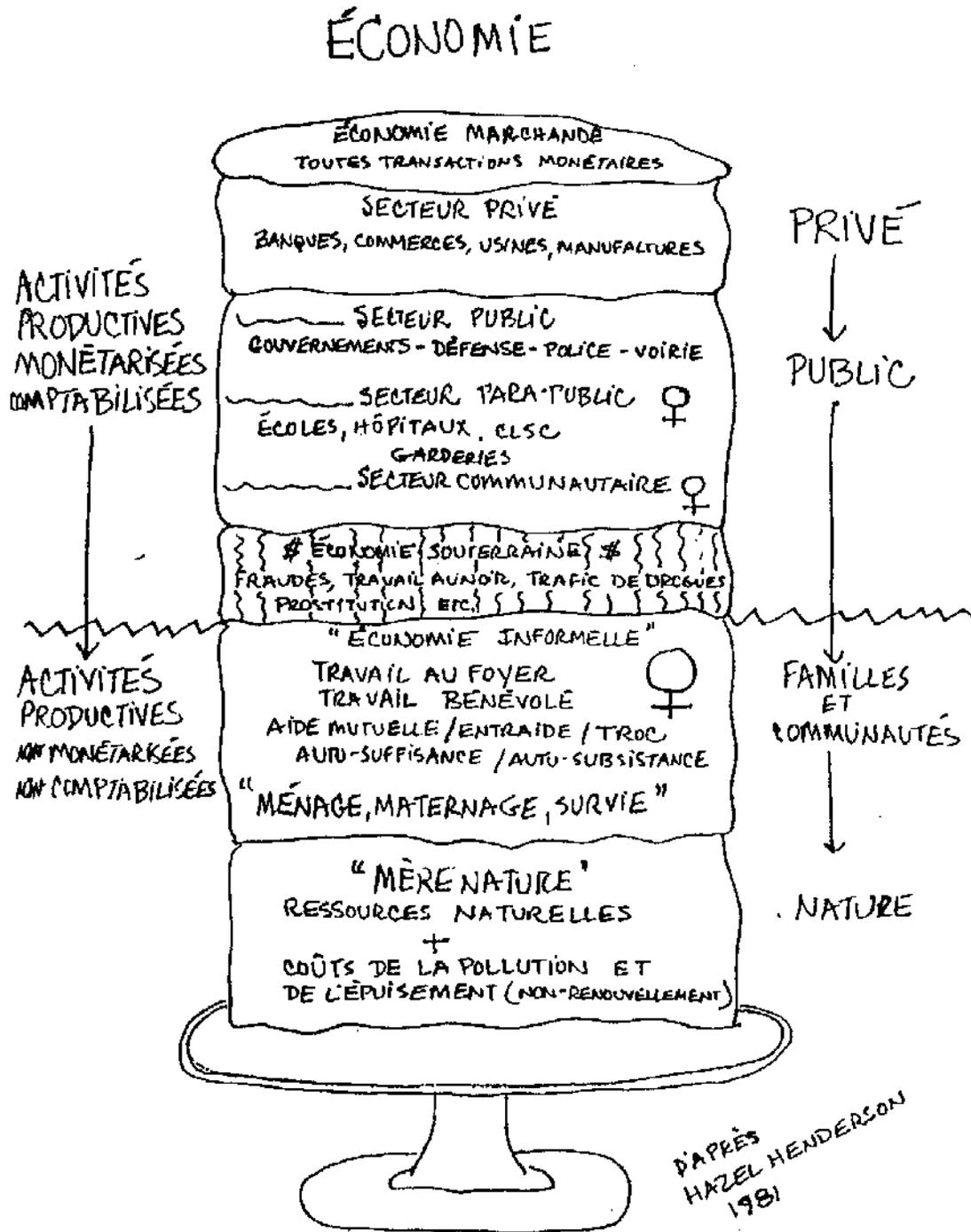
Tiré de : *Le bien commun. Éloge de la solidarité*
de Riccardo Petrella, Éditions Labor, 1996.

L'invisibilité et l'addiction ou le productivisme boulimique

Les féministes critiquent aussi le système économique dominant *celui qui repose sur une division sexuelle du travail, celui qui occulte la richesse produite en dehors du marché, celui qui ne comptabilise pas les coûts négatifs de l'exploitation de l'environnement et des personnes* (Belleau, 1996). Elles insistent plus particulièrement sur deux caractéristiques de l'économie : l'invisibilité et l'addiction (Brant, 1995).

- **L'invisibilité**, c'est la capacité de l'économie dominante d'occulter complètement et de ne pas considérer comme une production de richesse (et donc comme partie intégrante de l'économie) toutes ces activités humaines qui sont essentielles au bien-être des personnes et des collectivités : mettre au monde des enfants, s'en occuper, les éduquer; prendre soin du voisinage, de la communauté, etc.⁵ C'est ce que la Marche des femmes *Du pain et des roses* appelait : *les infrastructures sociales, des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, in-tégrer, etc. On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés.*
- **L'addiction ou le productivisme boulimique**, c'est le phénomène par lequel les industries produisent n'importe quoi dont une quantité phénoménale de « gadgets » complètement inutiles et de produits luxueux scandaleux. Qu'avons-nous besoin en réalité, comme individus et comme société, de milliers de marques de rouge à lèvres, de cravates à 1 000 \$ la pièce, de condominium « personnalisés » à 3 millions de \$ avec baignoire à robinets en or quatorze carats, etc. ? Cette boulimie de production et de consommation (qui se nourrissent l'une et l'autre : on produit pour consommer mais on consomme parce qu'on produit) est basée sur la fausse croyance que *more is better (plus est meilleur)*. Quand la valeur des personnes se mesure à la largeur de leur écran de T.V., à la marque de leur automobile, etc., on peut affirmer que la société est malade. Et cette société malade produit des formes variées d'addiction : des milliers de personnes se comportent comme des droguées du travail, de l'argent, de la consommation.

⁵ Pour en savoir davantage, voir le « gâteau étagé de l'économie » à la page suivante.



Les sept conséquences du capitalisme d'aujourd'hui

Cette économie dominante fonctionne à base de mensonges (voir encadré) dont l'humanité ne cesse de payer le prix.

HUIT GRANDS MENSONGES

On estime que l'Europe de l'Ouest et les États-Unis comptent environ 15% de pauvres et qu'un Africain sur deux vit en-dessous du seuil de pauvreté. Le nombre de pauvres dans le monde s'accroît chaque année de 2%. Des centaines de millions de femmes et d'hommes vivent dans une insécurité physique et morale de plus en plus grande. Les chômeurs sont évidemment les premiers candidats à la pauvreté. Dans le même temps, les systèmes de protection sociale, au Nord comme au Sud, ne jouent plus ou mal leur rôle d'amortisseurs. Beaucoup d'économistes et d'hommes politiques, au Nord comme au Sud, acceptent avec fatalité cette situation pourtant intenable. (...) La raison en est qu'ils vivent avec au moins huit idées canoniques qui justifient à leurs yeux cette fatalité.

- ▷ Tout progrès technique et tout accroissement de productivité sont, à terme, favorables à la collectivité.
- ▷ La compétitivité et la concurrence par le marché constituent le mode de régulation le plus efficace socialement et économiquement.
- ▷ Les inégalités et la pauvreté qui résultent des unes et des autres ne sont que transitoires.
- ▷ Leur coût est, de loin, inférieur aux avantages collectifs qu'elles produisent.
- ▷ Une croissance économique rapide finit par résorber le chômage et la pauvreté.
- ▷ Les problèmes sociaux, voire politiques, ne sont qu'un appendice des problèmes économiques.
- ▷ L'homogénéisation du monde par le marché est le plus sûr moyen d'instaurer la paix et la sécurité planétaire.
- ▷ L'orthodoxie stricte des finances publiques et de la monnaie est la condition nécessaire de la croissance.

Tiré de : *L'homme mondial : les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?*
de P. Engelhard, Arléa, 1996

Cette résurgence du capitalisme sauvage comporte sept conséquences extrêmement graves dont on constate le phénomène de renforcement réciproque.

- Le capitalisme néolibéral oriente l'économie marchande vers la seule compétitivité « guerrière » et donc « meurtrière ».

- Le capitalisme néolibéral produit un accroissement du sous-développement et une augmentation des écarts entre pays riches et pays pauvres.
- Le capitalisme néolibéral produit une cassure au sein des sociétés dites « développées ».
- Le capitalisme néolibéral maintient la guerre.
- Le capitalisme néolibéral met la démocratie en péril.
- Le capitalisme néolibéral provoque l'agonie de la planète.
- Le capitalisme néolibéral maintient le patriarcat.

Le capitalisme néolibéral oriente l'économie marchande vers la seule compétitivité « guerrière » et donc « meurtrière ». En effet, *La nouvelle économie mondiale ressemble à un champ de bataille où s'affrontent les géants de l'économie et où les combattants ne trouvent nul repos et nulle compassion* (Groupe de Lisbonne, 1995 : 18). Pour le chef des Zapatistes au Mexique, *la quatrième guerre mondiale a commencé : le néolibéralisme, comme système mondial, est une nouvelle guerre de conquête de territoires* (Marcos, 1997).

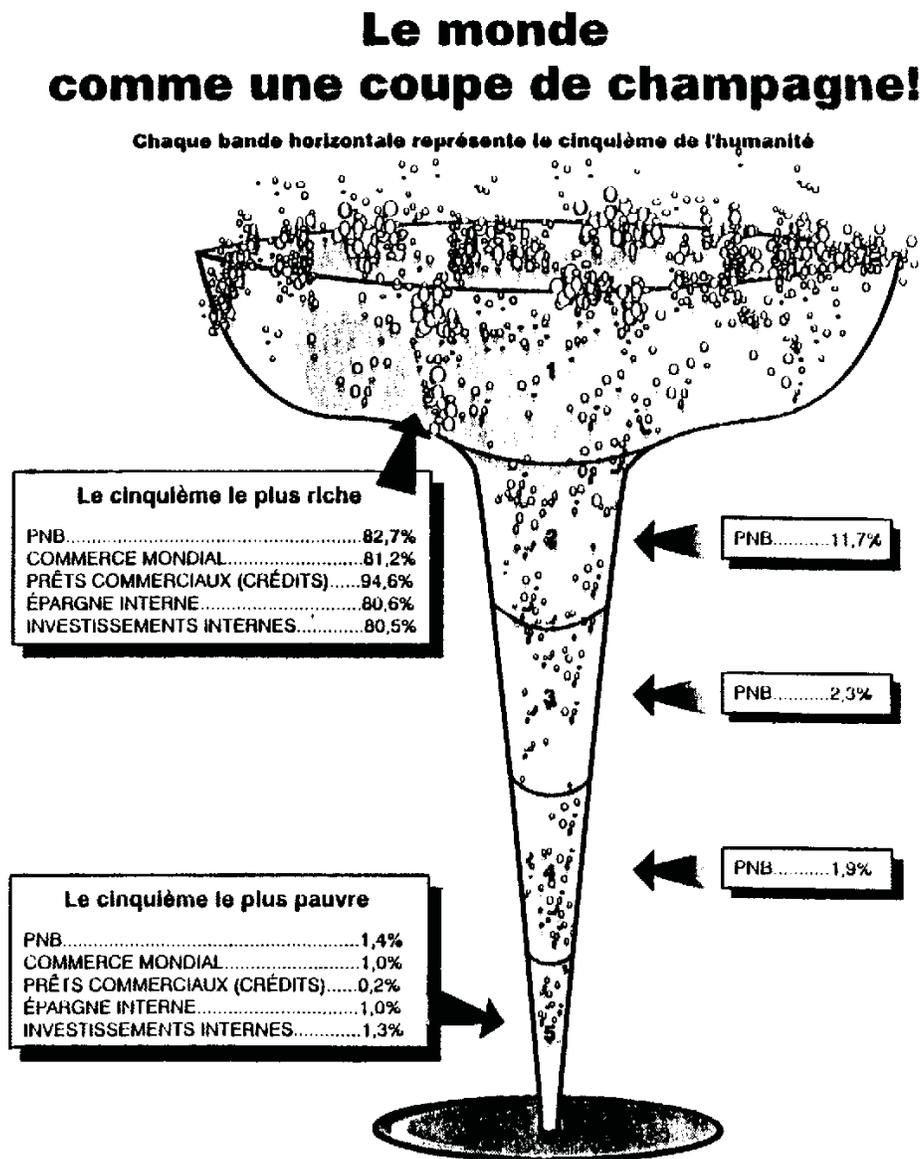
Au sein même des milieux financiers, on parle de *killer capitalism* (Business Week, 1996) pour désigner et vouer à la réprobation publique, les 172 P.D.G. (présidents directeurs généraux) des plus importantes entreprises américaines qui ont vu leurs revenus augmenter par millions de dollars chacun suite uniquement aux licenciements massifs (de l'ordre de milliers et de milliers de personnes) qu'ils ont réalisés, rencontrant ainsi l'appui enthousiaste des marchés financiers, comme démontré par les hausses extraordinaires réalisées à la bourse par les actions de leurs entreprises (Petrella, 1996 : 89).

Nous sommes entrés dans l'ère de l'économie virtuelle, i.e. hautement spéculative. *Les transactions sur les marchés monétaires atteignent 1 000 milliards de dollars par jour soit cinquante fois le montant des échanges réels de biens manufacturés ou de services. (...) Le monde de la finance réunit désormais les quatre qualités qui en font un modèle parfaitement adapté à la nouvelle donne technologique : planétarité, permanence, immatérialité et immédiateté. Des attributs pour ainsi dire divins. Et qui donnent lieu à un nouveau culte, une nouvelle religion. Celle du marché* (Ramonet, 1995).

Cette économie spéculative met en péril des pays et des peuples entiers : le Mexique, le Japon, etc., sans parler des durs ajustements structurels qu'elle impose aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (dont on connaît les conséquences sociales inhumaines). Tellement que même des libéraux trouvent qu'il faudrait siffler la fin de la récréation ! *On ne peut décidément plus laisser le monde aux mains d'une bande d'irresponsables de trente ans qui ne pensent qu'à faire de l'argent* dit M. Barre, ancien premier ministre français et défenseur pourtant du libéralisme économique (Mital, 1995).

Alors que la mondialisation en soi pourrait être un formidable levier de solidarité entre les peuples et les cultures, elle se trouve pervertie par la logique de l'accumulation des profits et la volonté de domination des «bien nanti-e-s» de ce monde. À la mondialisation des marchés correspond la mondialisation de la pauvreté et de l'exclusion (Chossudovsky, 1991 : 4).

Le capitalisme néolibéral produit un accroissement du sous-développement et une augmentation des écarts entre pays riches et pays pauvres. Le monde ressemble à une coupe de champagne (Ortiz, 1996 : 6).



Source: Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport sur le développement humain*, 1993.

Il y a accroissement du sous-développement pour les deux tiers de l'humanité et on assiste au largage de continents entiers, en particulier l'Afrique, dans la nuit de la pauvreté et de l'exclusion. C'est littéralement avec un fouet que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international imposent leur politique d'ajustements structurels. Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes (Bibeau et Doré, 1987; PNUD, 1994) :

- en 1991, le cinquième de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches consomme 70% de l'énergie, 75% du métal, 85% du bois;
- en 1991, le cinquième le plus riche de l'humanité produit 84,7% du PNB mondial et le cinquième le plus pauvre, seulement 1,4%;
- depuis 1960, i.e. en trente ans, l'écart entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre a plus que doublé : la part de ce dernier représentait 1/30 en 1960 et 1/60 en 1991;
- en 1989, les 15 pays les plus pauvres du Sud ont effectué des transferts nets de 58 milliards de dollars vers le Nord;
- en 1992, l'écart entre la tranche des 20% de la population mondiale la plus riche et la tranche des 20% la plus pauvre a doublé au cours des trente dernières années. Ainsi, les pays les plus riches ont désormais 59 fois plus de revenus que les plus pauvres contre 30 fois en 1960 (La Presse, 21 octobre 1992).

Puisqu'une image vaut mille mots... Illustrons ainsi l'écart entre riches et pauvres : *un paysan philippin doit travailler pendant deux ans pour obtenir ce qu'un avocat new-yorkais gagne en une heure. Les Américains dépensent chaque année dans leurs restaurants fast-food et supermarchés 30 milliards en Pepsi et Cola, soit presque le double du produit national brut du Bangladesh* (Chossudovsky, 1991).

Le capitalisme néolibéral produit une cassure au sein des sociétés dites « développées ».

Il y a cassure dans les sociétés occidentales dites « développées » où on assiste à la tiers-mondialisation de larges secteurs de populations. Ces populations, de plus en plus nombreuses, rivées au bas de l'échelle socioéconomique, s'appauvrissent à un rythme effarant, alors qu'en haut de l'échelle, des catégories de plus en plus restreintes de citoyen-ne-s accaparent une proportion de plus en plus importante de la richesse collective. Notre époque participe ainsi de cet immense paradoxe : il est désormais possible de devenir de plus en plus pauvre dans des sociétés de plus en plus riches (Langlois, 1990). Il y a maintenant un sud au nord. On parle même de Quart Monde : *ce monde commence là où le manque de véritable instruction, de culture, de travail reconnu, de revenus sociaux et de salaire, de logement digne de ce nom et de santé, de pouvoir politique et syndical sont inextricablement emmêlés* (Labbens, 1978).

Dans le pays le plus riche de la planète, on observe comme une configuration de dévastation. (...) *Le coût social de la déréglementation dans les pays anglo-saxons a été élevé. Aux*

États-Unis, l'inégalité croissante des revenus du travail a été telle que de 1977 à 1990, les 20% d'Américains les plus pauvres ont vu leurs revenus diminuer de 5% alors que les 20% des plus riches voyaient les leurs augmenter de 9%. En 1960, le revenu net du dirigeant après impôt était de 12 fois celui de l'ouvrier, en 1988, 70 fois. Un Américain sur six est sans protection sociale et la précarisation de la classe moyenne, comme le développement de l'insécurité sont tels que l'OCDE, pourtant gardienne du dogme libéral, convient que ces inégalités compromettent à long terme l'avenir de la nation (Roustang et al. 1996 : 24).

Certains parlent du *nouvel âge des inégalités* (Fitoussi, Rosanvallon, 1996 : 81) pour bien marquer que le revenu n'est pas la seule source d'inégalités. Il y a maintenant :

Les inégalités de parcours

Le temps de l'égalité des parcours, qui garantissait aux individus également doués (venant du même milieu social et ayant les mêmes résultats en fin de scolarité) le même type de carrière salariale est révolu. Le mouvement de remise en cause du contrat salarial, lié à la restructuration du tissu économique français, fait éclater les groupes les plus homogènes.

Les inégalités liées à la condition féminine (celles-ci ont par ailleurs toujours persisté...)

La situation est bien documentée : outre les inégalités de salaires, les femmes sont davantage menacées par la précarisation du travail. *Cette situation (...) devient un véritable phénomène inégalitaire quand elle se conjugue avec la dissolution de la famille ou la dégradation des capacités intégratives de l'école.*

Les inégalités géographiques

Les équipements publics et les ressources humaines (fonctionnaires) ne sont pas également répartis selon les localités. *Les inégalités géographiques sont donc l'une des importantes dimensions de la matrice moderne des inégalités. Et ce d'autant plus que les localités les moins bien équipées sont souvent également celles qui servent de refuge aux personnes en situation de précarité.*

Les inégalités entre générations

Avec un débat de plus en plus vif entre ceux qui ont « eu la chance » de travailler et donc d'avoir accumulé des fonds de pension et des épargnes permettant des placements et les jeunes qui n'entrevoient pas même comment accéder au marché du travail.

Les inégalités de prestations sociales

C'est-à-dire *la fragmentation (...) en un ensemble de prestations réservées aux individus respectant des conditions de revenus, de taille de famille, d'emploi ou de localisation géogra-*

phique avec le résultat qu'il existe toujours des individus placés juste au-dessus des seuils, dont la situation est pourtant en tous points semblable à celle de personnes éligibles au versement des prestations mais dont le niveau de vie est moins élevé parce qu'ils ne bénéficient pas, précisément, de la prestation sociale.

Les inégalités d'accès au système financier

On ne prête qu'aux riches... cela devient encore plus vrai à mesure que s'élève le taux d'intérêt.

Les inégalités dans la vie quotidienne

Dans l'accès à la santé, au logement, aux équipements publics, au transport, etc. Inégalités accélérées avec la privatisation de ces services.

Le capitalisme néolibéral maintient la guerre et les guerres puisent toutes leurs origines dans la pauvreté, la domination, les « mauvais jeux » des diverses puissances... enrichissent l'industrie militaire laquelle, à son tour, travaille activement contre la paix. Deux guerres mondiales et une guerre froide en un siècle ! On aurait crû que l'humanité en aurait tiré quelques leçons. Force est de constater que la guerre persiste : il y a plus de 75 conflits armés actuellement en cours à travers le monde. La guerre s'est déplacée de lieux, elle a changé de buts, de causes, de méthodes, d'acteurs... mais elle persiste dans sa totale absurdité, défiant tout rationalisme. La guerre devient de plus en plus sophistiquée dans ses méthodes de répression; elle utilise la torture de façon systématique (les rapports annuels d'Amnistie internationale le démontrent). La guerre impose régulièrement un «K.O.» à la politique de négociation et au politique.

La guerre est nourrie par l'industrie de l'armement dont les chiffres de vente enrichissent le PNB des pays fabricants et exportateurs d'armes... !!! Étrange que des formes de « barbarie » survivent : les camps d'extermination des Bosniaques par les Serbes rappellent ceux des Allemands. Nous ne sommes donc à l'abri d'aucun fascisme.

Le capitalisme néolibéral met la démocratie en péril. Il y a péril en la demeure pour la démocratie quand le sort du monde se trouve entre les mains des marchés qui fonctionnent sans lois ni sanctions sociales, sans devoir rendre de comptes à personne, hors contrôle démocratique, sans imputabilité citoyenne. *La fabuleuse richesse* (des décideurs économiques) s'est totalement affranchie des gouvernements et *ils agissent à leur guise sur le cyberspace de la géofinance. Celui-ci constitue une sorte de Nouvelle Frontière, un Nouveau Territoire dont dépend le sort d'une bonne partie du monde. Sans contrat social. Sans sanctions. Sans lois. À l'exception de celles que fixent arbitrairement les principaux protagonistes. Pour leur plus grand profit* (Ramonet, 1995 : 7). C'est ce qu'on appelle un manque de démocratie ou un « déficit démocratique ».

Ce déficit démocratique se nourrit également de l'abstentionnisme en matière de vote, de la montée des partis extrémistes et des diverses formes d'intégrisme, du manque de confiance dans les élu-e-s et de la perte de légitimité des institutions traditionnelles (syndicats, Église, partis politiques, administrations publiques, etc.).

Le capitalisme néolibéral provoque l'agonie de la planète. On assiste à l'épuisement des richesses naturelles et au ravage de l'environnement. Le capitalisme est écologiquement suicidaire. Il a engendré une véritable industrie de la pollution de l'eau, de l'air, des sols, de l'atmosphère. Et cette industrie fait grossir le PNB !!! Le développement anarchique et soumis à la seule logique de la maximisation des profits entraîne la désertification des terres, les coupes à blanc, le saccage de forêts qui constituent le patrimoine de l'humanité (on pense à l'Amazonie, etc.), l'érosion des sols, l'extinction d'espèces animales et végétales, la disparition progressive de la couche d'ozone, les pluies acides, l'effet de serre, la pollution des villes à des degrés jamais atteints et constitue une menace pour la santé et la vie des citoyen-ne-s. Le *Sommet de Rio* en 1992 a bien exposé ces problèmes et avant lui, le rapport des Nations-Unies sur l'environnement et le développement durable *Notre avenir à tous*.

Le capitalisme néolibéral maintient le patriarcat.⁶ Le capitalisme néolibéral maintient le patriarcat (entendu comme une forme de domination sur les femmes, leurs valeurs, leur vision, leur façon de vivre les rapports sociaux et d'organiser le monde).

Depuis son origine, il institutionnalise la division sexuelle du travail, marchandise le sexe, dévalorise le travail accompli par les femmes, les maintient dans un état de pauvreté chronique, refuse systématiquement de reconnaître leur « travail invisible » (domestique, bénévole) jamais comptabilisé dans le PIB. *Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, fournissent les 2/3 des heures de travail, gagnent 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale* (Durrer, 1995). On ne redira jamais assez que la « croissance économique » s'est largement faite sur le dos des femmes partout à travers le monde. Il a fallu la Marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses* pour rappeler que cette situation dure encore en cette fin de siècle.

1.1.2 LA CRISE DU TRAVAIL ET DE LA SOCIÉTÉ SALARIALE

Le capitalisme néolibéral constitue la toile de fond sur laquelle se sont greffées les diverses technologies informationnelles des trois dernières décennies au sein des sociétés occidentales. On ne parle plus d'une simple accélération des découvertes scientifiques mais de vérita-

⁶ Pour une analyse plus poussée de l'impact du néolibéralisme sur les femmes, voir *Femmes en jeu* de la Fédération des femmes du Québec.

bles mutations dont un des impacts majeurs est de permettre une croissance quantitative de biens et de services sans création d'emplois (Robin, 1994).

La première vague, depuis 1975, axée sur les premières générations de l'informatique, de la robotique, des télécommunications, des biotechnologies porte déjà le chômage aux alentours de 10% de la population active des pays les plus avancés, États-Unis et Japon compris.

La deuxième vague, depuis 1990, axée sur l'utilisation généralisée de logiciels performants, de banques de données puissantes, de capteurs compétitifs, de cartes à puces sélectives, de télécopies, d'imageries, etc., frappe l'administration et la gestion et provoque la mise à pied des cadres d'entreprises, etc. On assiste à la multiplication des emplois partiels et précaires.

Enfin la troisième vague, axée sur des ordinateurs de plus en plus perfectionnés, des super-robots capables de reconnaître leur environnement, sur la téléphonie cellulaire, le visiophone, le multimédia, sur la maîtrise du génome des plantes, des animaux et des humains, toutes ces transformations font que l'emploi salarial traditionnel s'amenuisera encore davantage.

L'EFFRITEMENT DE LA SOCIÉTÉ SALARIALE		
Quelques indicateurs, Québec, 1976 et 1994		
INDICATEURS	1976	1994
Taux de chômage	8,7 %	12,2 %
Semaines de chômage	16,4	28,7
Ménages à l'aide sociale	218 774	472 939
Personnes dépendant de l'aide sociale	435 231	787 159
Emplois salariés (% de l'emploi total)	90,9 %	85,6 %
• à temps plein	81,8 %	68,4 %
• à temps partiel	9,1 %	17,2 %
Personnes travaillant entre 35 et 40 h/sem.	67,1 %	58,4 %
Emplois autonomes	9,1 %	14,4 %
Personnes cumulant deux emplois et plus	1,5 %	2,9 %

Source : Statistiques Canada, ministère de l'Emploi du Québec,
ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu du

On assiste à une profonde modification du marché du travail et de l'emploi salarié (Aubry, 1997) :

- ***multiplication des statuts*** (diminution des emplois permanents et développement des emplois temporaires, à la pige et à contrat, des stages et des mesures d'employabilité);
- ***flexibilisation des horaires*** de travail (recul du travail à temps plein et développement du travail à temps partiel, irrégulier et sur appel, avec heures brisées ou horaires flexibles);
- ***fragmentation du temps de travail*** (formation en cours d'emploi, congé d'éducation, préretraite, retraite progressive, multiplication des congés avec ou sans solde);
- ***diversification des formes de rémunération*** (salaire au rendement, participation aux bénéfices, double échelle de salaire, bonis collectifs ou individuels, sommes forfaitaires, actions, options d'achat d'actions pour les cadres et professionnels);
- ***accroissement des écarts de revenu*** entre cadres et directions d'entreprise et main d'oeuvre salariée, entre main d'oeuvre qualifiée et main d'oeuvre non qualifiée, entre inclus et exclus;
- ***diversification des lieux de travail*** (à domicile, chez les fournisseurs, chez les clients, en automobile, sur appel, avec heures brisées ou horaires flexibles).

Bien plus, certains auteurs avancent que *nous sommes entrés dans une phase de l'histoire qui se caractérise par le déclin inexorable de l'emploi*. Rifkin (1996) parle de *la fin du travail* tel que nous le connaissons depuis l'avènement de la société industrielle. D'autres démontrent *l'ébranlement des sociétés salariales où le rôle de grand intégrateur que jouait le salariat depuis quelques décennies est remis en cause par le mouvement de l'économie contemporaine* (Roustang et al. 1996 : 23).

Certes, le travail pouvait être vécu comme une aliénation par une très grande majorité de travailleur-euse-s mais, avec le salaire, venait le revenu et donc le pouvoir d'achat, venait des avantages sociaux (assurances, régime de retraite, etc.) et donc une protection et une amélioration de la qualité de vie, venait le statut social et donc la reconnaissance, venait la socialisation et donc l'insertion.

Désalarisation et précarité instituée

« L'insécurité du non-projet social néolibéral se manifeste dans la désalarisation, l'externalisation des employés, la disparition progressive de l'emploi permanent à plein temps. Le capital s'empare des fruits de la hausse de productivité et de l'avancement technologique, ne laissant rien aux anciens salariés. Il faudrait voir l'avenir dans ce retour au passé, se faire les apôtres de l'indépassabilité du marché, de la déréglementation et de la mondialisation fétichisée. Pendant ce temps, les profits des entreprises, des boursicoteurs, des spéculateurs n'ont jamais été si élevés ». (L'Autre Journal, no. 166)

Ces bouleversements de la société salariale appellent à :

- une remise en question du travail, de sa place comme lieu d'intégration sociale et de son sens dans l'existence des personnes et des collectivités;
- un questionnement sur le partage de la richesse collective;
- une révision *de la gestion de notre temps et de l'arbitrage permanent entre niveau de consommation et degré d'autonomie, entre « avoir » et « être »* (André Gorz). (...) *À une citoyenneté active dans le savoir, la santé, la ville, l'entreprise, les loisirs, l'environnement. (...) À d'autres pratiques démocratiques et une autre conception des rapports entre les pouvoirs publics et les citoyens. (...) À d'autres rapports internationaux que la surcompétitivité productiviste* (Robin, 1993);
- une remise en question du concept même de développement et de croissance;
- un questionnement sur la finalité et l'utilisation de la technologie.

1.1.3 LA DÉSTABILISATION DE L'ÉTAT ET L'AFFAIBLISSEMENT DU POLITIQUE

Notre époque se caractérise également par la prise d'assaut de l'État par des forces variées, divergentes mêmes, quant à leurs finalités mais dont l'effet conjugué produit une profonde déstabilisation de l'État et du rôle historique qu'il a joué, en particulier, depuis l'avènement de l'État-providence.

L'État, tel que nous le connaissons, est d'abord remis en question :

- par le secteur privé qui réclame déréglementation, désengagement et privatisation au nom de la religion du « tout au marché »;
- par les marchés mondiaux qui ne lui reconnaissent plus aucune souveraineté.

Ces forces puissantes veulent en finir avec l'État ou alors ne s'en servir qu'à leurs fins (comme commis-voyageur pour ouvrir les portes de certains marchés, par exemple : Team Canada en Chine, en Amérique latine).

D'autres forces sont également à l'oeuvre qui, elles, ne remettent pas en cause la pertinence, l'importance et la nécessité de l'État bien au contraire, mais qui contestent sa « manière d'être » (bureaucratie, contrôle social, déshumanisation, centralisation extrême, etc.). Ainsi l'État est questionné :

- par les mouvements sociaux qui critiquent la gestion technocratique du social (ex. : le mouvement d'humanisation des naissances, tous les mouvements de défense de droits qui exigent des modifications aux législations, etc.);
- par une volonté de renforcement de la société civile où les citoyen-ne-s veulent avoir droit au chapitre et tentent de sortir du *tout à l'État et/ou du tout au marché*. *Je souhaite que s'établisse une vie politique autre que celle du ballet des gouvernants et des opposants « légitimes », une vie politique de la société, avec ses formes propres, son refus du ralliement à des dirigeants gérant des fonds de commerce, sa capacité de faire bouger les compromis de pouvoir et de faire intrusion massivement dans les médias* (Herzog, 1994 : 228).

REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT

(...) *L'un des phénomènes les plus significatifs auquel nous assistons depuis le début des années 70 est la mise en question du rôle de l'État. Il s'agit là d'un phénomène complexe, qui recouvre des mises en cause nécessaires mais aussi des critiques fallacieuses voire dangereuses.*

Parmi les interpellations bienvenues sur le rôle de l'État, on notera la dénonciation de la structure de législation, de réglementation et d'oppression étatique qui permet à l'État de s'exprimer en tant que force hégémonique. Ce que l'on appelle la bureaucratisation des formes étatiques qui s'accompagne de centralisation et de technocratie dans les prises de décision doit être remise en cause. (...) De même, on mesure aujourd'hui les limites de l'État-nation entendu comme mythe fondateur, expression de la communauté des vivants associatifs d'individus et de groupes dont l'organisation nationale serait le point de départ et d'arrivée de l'histoire humaine.

Par contre, il est trois formes de mise en cause de l'État qui paraissent préoccupantes pour tout citoyen soucieux de démocratie, de liberté et d'égalité :

- ▷ *l'État est d'abord visé dans sa fonction de législateur, de producteur de normes et d'accoucheur des objectifs communs (...) sous le slogan « Moins l'État légifère, mieux la société, la démocratie et les individus se portent, mieux la liberté et la créativité sont préservées »;*
- ▷ *l'État est réduit à un rôle d'acteur ou d'arbitre (...) Il devient un acteur parmi d'autres dans le jeu des rapports de force entre les acteurs économiques. L'éditorial de Lise Bissonnette sur le Sommet socio-économique traduit exactement cette situation : En suggérant en mars dernier que le sommet d'octobre serait celui de la « décision », M. Bouchard conférait à ces puissants groupes un rôle d'arbitre de l'intérêt public qui n'appartient et ne doit appartenir qu'à l'Assemblée nationale (...) On a vu réapparaître, transformée mais persistante, la vieille théorie corporatiste qui a tant séduit la société québécoise de l'avant-guerre, celle du gouvernement par les élites éclairées qui croient pouvoir négocier entre elles le bonheur du petit peuple. Ce n'est pas parce que la gauche apprécie désormais cette vieille tentation de la droite qu'elle devient plus acceptable. Les gouvernements contemporains ne peuvent se passer de consultations, leur autorité ne s'exerce plus sans conteste mais aujourd'hui comme hier, le forum de décision, au Québec, est l'Assemblée nationale (Le Devoir, 2 et 3 novembre 1996);*
- ▷ *l'État est contesté dans son rôle de gardien du contrat social sur lequel reposent nos pays européens (droit à l'emploi, protection face aux risques de l'existence, lutte contre la pauvreté, égalité des chances, etc.).*

Tiré de : *Plaidoyer pour un État diffus* de Riccardo Petrella

1.1.4 LA CRISE DE LA CULTURE ET DES CULTURES

*L'Occident souffre aujourd'hui d'une certaine incapacité à surmonter l'érosion de son programme de prospérité et de liberté qui s'est trop souvent réalisé sur le dos des autres peuples ou dans leur mépris. Il est en même temps profondément bouleversé par une série de « décentrements historiques » successifs qui sont justement le produit de sa propre modernité : **décentrement géographique** (la découverte de l'Amérique), **décentrement cosmologique** (la terre n'est plus le centre du monde), **décentrement culturel** (l'urbanisation et le déracinement), **décentrement psychologique** (la découverte de l'inconscient), **décentrement sexuel** (découverte de la pilule), **décentrement sociologique** (la fin du modèle familial traditionnel et son atomisation), **décentrement métaphysique** (l'abandon de la religion et la découverte du big bang en astrophysique), **décentrement économique** (la mondialisation) (Engelhard, 1996).*

Pas étonnant que nous vivions simultanément de multiples crises (d'identité, de valeurs, de projets, de solidarité sociale qu'on peut résumer dans un terme : crise de la culture). Cette crise de la culture semble paralyser les efforts à la fois de maintenir des acquis jugés essentiels et de tracer de nouvelles voies. C'est cette crise-là en particulier qui rend difficile le contact avec les autres cultures et qui conduit au racisme. C'est cette crise-là qui provoque une perte de repères et un repli dans des sectes, des fondamentalismes religieux, des violences organisées.

Cette crise de la culture semble nous empêcher de comprendre le monde dans lequel nous vivons et encore moins de le façonner. *Étrangement, dans ce monde où les connaissances dont nous disposons sont plus considérables que jamais, notre esprit, notre culture ne parviennent pas à une vision synthétique de nous-mêmes, de la société dans laquelle nous vivons et de ce monde que nous sommes en train de faire* (Julien, 1994).

Les mutations technologiques ont également des impacts profonds sur la culture. (...) *Ce nouvel ordre technologique façonne les rapports que nous avons les uns avec les autres, les relations entre l'État et ses citoyens, les liens entre le genre humain et la planète. Le monde de la technologie, celui du plan et des experts, des édifices intelligents et des contrôles informatiques diffuse une culture de la soumission et de la non-communication* (Franklin, 1995).

Certains auteurs n'hésitent pas à affirmer qu'au sein de la culture occidentale, la montée de l'individualisme constitue un danger tout aussi grand que la mondialisation de l'économie.

CRISE ÉCONOMIQUE OU CRISE DES VALEURS : QU'EST-CE QUI VIENT EN PREMIER ?

(...) Le triomphe de l'individualisme porte en lui un formidable potentiel de progrès et, en même temps, de souffrances. Le marché mondial tire la croissance et détruit les emplois; il permet de financer l'économie mais il limite les marges de manoeuvres budgétaires; il multiplie les richesses mais il augmente les inégalités jusqu'à l'insupportable.

De même, le mouvement de la démocratie libère les individus mais atomise le corps social et dénoue les solidarités. Sauf à nier le vécu quotidien des citoyens et leur angoisse face à l'avenir, on ne peut donc se contenter de saluer cet accomplissement de la société individualiste comme s'il réalisait les fins dernières de l'humanité. L'apologie du marché et de la défense des droits de l'homme ne suffit pas à construire une représentation de la société qui permette à celle-ci de se réconcilier avec elle-même et de repousser les menaces.

*Bien plus, (...) les transformations des modes de régulation économique ont joué un rôle tout à fait fondamental dans le remodelage de la société, brisant les solidarités traditionnelles et modifiant en profondeur les formes du contrat salarial. Mais ce n'est pas l'essentiel. Les facteurs d'ordre économique n'ont produit leur plein effet que parce qu'ils intervenaient dans un contexte de particulière fragilisation du lien social, lié à une transformation au long cours de nos sociétés. Il n'est ainsi nullement exagéré de le soutenir : c'est ce qu'on pourrait appeler **la crise du sujet**, liée aux transformations de l'individualisme moderne, qui est au coeur de la crise actuelle.*

Tiré de : *Le nouvel âge des inégalités*, Fitoussi, Rosanvallon, Seuil, 1996.

Cette analyse rejoint celle de Claude Julien à propos de la montée du nazisme en Europe. *Bien plus que par la peur devant le désordre économique et la crainte du bolchévisme, l'arrivée du nazisme au pouvoir a d'abord été rendue possible par une abdication culturelle. (...) Le nazisme, ce fut d'abord non pas l'aboutissement d'une crise économique et politique qui débuta avec l'effondrement de la Bourse à Wall Street un jeudi d'octobre 1929, non, ce n'était là que l'apparence; le nazisme, ce fut plutôt l'aboutissement d'une trahison des plus hautes valeurs culturelles* (Julien, 1990 : 15-17).

Par un autre biais, des auteurs québécois (Corin et al. 1990 : 40) reprennent cette constatation : *On observe au Québec comme dans les autres sociétés occidentales, un puissant courant en faveur de l'individualisme, courant sur lequel se greffe le libéralisme économique et l'idéologie suivant laquelle les droits personnels ont priorité par rapport aux droits sociaux. Cet individualisme conduit à une désimplification sociale et à un repli sur la sphère privée, de sorte que la quête pour l'exercice des droits individuels constitue dans certaines circonstances un véritable affaiblissement des projets collectifs.*

1.1.5 L'ENVERS DE LA MÉDAILLE... OU CE QUI SE MOBILISE DANS CE MONDE EN MUTATION

Mais le monde n'est pas que problèmes ! Il est aussi résistance et créativité, affirmation de personnes, de groupes, organisation de solidarités, de concertations, expérimentation d'alternatives, etc. Ces personnes, ces groupes, ces associations pensent et agissent autrement, chacun dans son contexte particulier . À titre d'exemples parmi des milliers d'autres mentionnons :

- l'émergence *d'une société civile planétaire* (les milliers d'organisations ne relevant ni de l'État ni du marché). *C'est peut-être l'aspect le plus réconfortant de la mondialisation. C'est celui qui permet tous les espoirs* (Groupe de Lisbonne, 1995 : 20);
- les femmes algériennes qui osent affronter la terreur qui sévit dans leur pays et dont elles sont les principales cibles et victimes. *Mon cri est désespéré sûrement. Comment peut-il en être autrement, devant tant d'horreur et d'injustice, face à cette coalition du mal et de la terreur. (...) Mon combat est-il perdu ? Certainement pas. Il est chaque jour un peu plus conforté, soutenu, par une formidable solidarité, qui trouve ses voies, cherche à s'organiser pour être plus efficace. La «Lettre aux femmes algériennes» publiée par le Nouvel Observateur à l'occasion de la journée internationale des femmes le 8 mars 1995 est à mon sens révélatrice, mieux, fondatrice. Elle est le déclic nécessaire à la constitution et à l'avènement d'une « internationale démocratique » que j'appelle de toutes mes forces depuis 1993, de Vienne, où s'est tenu le Tribunal sur les violences à l'égard des femmes* (Messaoudi, 1995 : 250);
- les Palestiniens qui refusent le terrorisme et ont opté pour les difficiles sentiers du processus de paix;
- ce jeune Canadien anglais et sa lutte contre le travail des enfants à travers le monde;
- les milliers d'organisations en Asie, Afrique et Amérique latine qui, dans tous les secteurs de la vie, interviennent pour contrer l'exclusion, l'exploitation;
- la marche d'un million de paysans brésiliens;
- la résistance des Zapatistes au Mexique et leur projet de mouvement démocratique et de résistance au néolibéralisme;
- la résurgence des luttes ouvrières aux États-Unis.

1.2 AU QUÉBEC

Le Canada et le Québec sont traversés par ces grands courants mondiaux. Libéralisation des marchés, privatisation, déréglementation, décentralisation, remise en cause de l'État, chômage, exclusion, etc. Tout se déroule comme dans un ballet réglé à l'avance et où le Canada et le Québec jouent très bien leur rôle.

Nous nous attarderons ici sur les caractéristiques propres à la société québécoise. Car si le Québec participe de ces grands courants mondiaux, on ne peut nier les particularités avec lesquelles ils s'incarnent dans la société québécoise.

1.2.1 AU PLAN ÉCONOMIQUE

Le Québec pratique une politique néolibérale dans une social-démocratie en crise !



Quand on analyse les discours de Lucien Bouchard depuis son accession à la fonction de premier ministre, on y retrouve constamment une oscillation entre une orientation purement néolibérale et une orientation plus social-démocrate. Tout en voulant faire le ménage dans les finances publiques et réduire le déficit en quatre ans à n'importe quel coût humain... il dit tenter de *guérir la social-démocratie* (Discours à la Chambre de commerce de Laval, 8 octobre 1996). Par exemple, lors de son discours d'ouverture du Sommet socioéconomique, il affirme sur un même pied d'égalité :

(...) Nous avons appris que la solidarité n'est pas un vœu ou une incantation. C'est un outil essentiel, une condition de notre réussite.

Mais

(...) Pour s'adapter au nouveau contexte économique, le maître-mot, l'exigence incontournable, est la compétitivité.

Ce discours a été repris dans les mêmes termes en septembre 1997 et par le même premier ministre lors du colloque du Parti québécois *L'avenir de la social-démocratie dans le contexte de la mondialisation*. *Le gouvernement du Parti québécois a pris l'engagement de faire du Québec un pays économiquement solide et socialement solidaire. La mise en place d'un nouveau mode de partage de la richesse collective vise à faire reculer la pauvreté principalement chez les familles de travailleurs à faibles revenus, soit chez ces femmes seules ou ces couples qui travaillent ou qui éduquent des enfants mais qui gagnent peu. Cet engagement a été pris alors que le gouvernement s'attaque au redressement des finances publiques et met tout en oeuvre pour créer un contexte favorable à l'investissement et à la création d'emplois depuis septembre 1997. Et pour les douze prochains mois, douze gestes concrets témoigneront de cette approche novatrice en matière de développement social.*

DOUZE GESTES CONCRETS en faveur du progrès social au Québec ⁷

1. Politique familiale la plus généreuse en Amérique du Nord

1er septembre 1997, mise en branle de la politique familiale québécoise, la plus généreuse en Amérique du Nord. Elle comprend, entre autres, une nouvelle allocation familiale pour enfants qui couvre leurs besoins essentiels, particulièrement ceux des familles à faibles revenus, l'ouverture des maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans et l'ouverture des places de garderies à cinq dollars pour les enfants de quatre ans.

2. Augmentation du salaire minimum de 13 %

1er octobre 1997, augmentation du salaire minimum à 6,80 \$ l'heure. Une hausse de 13 % depuis septembre 1995. Peu de salarié-e-s ont bénéficié d'une telle hausse de revenu au cours de cette période.

3. Réduction de la semaine de travail

1er octobre 1997, réduction de la semaine normale de travail de 44 à 43 heures; ce qui signifie que les heures travaillées au-delà de la 43^e heure seront rémunérées en temps supplémentaire. La semaine de travail sera progressivement réduite à 40 heures d'ici trois ans. Une disposition qui favorise le partage du temps de travail.

4. Allocation-logement unifiée

1er octobre 1997, entrée en vigueur de l'allocation-logement unifiée qui permettra à 28 000 familles supplémentaires de bénéficier d'une aide à l'habitation sociale.

⁷ M. L. Bourchard – Colloque du P.Q. sur la social-démocratie

5. Fonds de l'économie sociale

Octobre 1997, lancement du Fonds de l'économie sociale, un héritage du Sommet sur l'économie et l'emploi. L'argent des secteurs privé et public est mis en commun pour créer des emplois dans des secteurs comme l'aide domestique aux personnes âgées, les services à la petite enfance, l'aménagement d'habitations sociales... Un nouveau bassin de services qui améliorent la qualité de vie des Québécoises et Québécois.

6. Création de 75 Carrefours Jeunesse-Emploi

12 novembre 1997, ouverture du 75^e Carrefour Jeunesse-Emploi. Un guichet unique adapté aux besoins des jeunes, peu importe leur statut social ou économique. Une porte d'entrée vers le marché du travail.

7. Loi sur l'équité salariale des plus progressistes

21 novembre 1997, mise en vigueur de la Loi sur l'équité salariale, une des lois les plus progressistes au monde. C'est le début du compte à rebours de huit ans pour que les entreprises fassent disparaître les écarts salariaux dans des emplois à prédominance féminine. Une victoire pour les femmes du Québec.

8. Perception automatique des pensions alimentaires

Décembre 1997, le régime de perception automatique des pensions alimentaires atteint sa vitesse de croisière. Depuis son entrée en vigueur, il y a deux ans, plus de 55 000 femmes ont bénéficié de ce régime. Selon les organisatrices de la marche Du pain et des roses, il s'agit de la mesure la plus importante pour faire reculer la pauvreté au Québec.

9. Réduction de 15 % de l'impôt

1^{er} janvier 1998, réduction de 15 % de l'impôt pour 75 % des ménages québécois, soit ceux qui gagnent moins de 50 000 \$ par an. Donc, 200 000 ménages supplémentaires à faibles revenus sont désormais exemptés de tout impôt québécois sur le revenu.

10. Protection assurée de la retraite

1^{er} janvier 1998, mise en place de la réforme de la Régie des rentes du Québec qui assure une protection de la retraite de tous les Québécois et Québécoises et qui permet aux jeunes d'aborder leur vie professionnelle avec la certitude qu'ils bénéficieront des mêmes avantages de retraite que leurs aînés.

11. Remboursement de la TVQ

1er août 1998, envoi des chèques de remboursement de la TVQ aux contribuables les moins fortunés. Ceux qui gagnent 26 000 \$ par année reçoivent un chèque qui leur rembourse l'équivalent de ce qu'ils ont payé en TVQ depuis le début de l'année. Pour ceux qui gagnent moins de 13 000 \$ par an, le montant du chèque est supérieur au montant de la TVQ.

12. Services de garde à la petite enfance

1er septembre 1998, deuxième étape des services de garde à la petite enfance avec l'accès aux garderies à cinq dollars pour les enfants de trois ans. La politique familiale du Québec fait un pas de plus vers la petite enfance. Elle en fera encore un, en septembre 1999, pour les enfants de deux ans, l'année suivante pour ceux d'un an, puis l'année suivante pour les poupons.

Oui, l'État fait des bons coups mais, en même temps, il pose plein de gestes concrets qui dénotent la poursuite d'une politique néolibérale à l'encontre du progrès social au Québec.

DOUZE GESTES CONCRETS à l'encontre du progrès social au Québec

1. Les coupures à l'aide sociale

Les coupures constantes dans l'aide sociale depuis deux ans, la dernière en date étant la coupure de 100 \$ par mois aux mères monoparentales dont les enfants ont plus de cinq ans. C'est comme si avec la maternelle 5 ans à 5 \$ par jour, elles deviennent magiquement « disponibles » pour le marché du travail.

2. Les compressions dans le secteur de la santé

Les compressions aveugles dans le secteur de la santé qui ont provoqué des souffrances aux citoyen-ne-s malades. L'engorgement dans les salles d'urgence, la pénurie de médecins en région, les listes interminables d'attente de traitements spécialisés, etc., qui en ont résulté n'en sont que quelques exemples.

3. Les compressions dans l'éducation

Là aussi, l'obnubilisation du déficit zéro aura mis en cause la qualité de l'enseignement par l'alourdissement de la tâche des professeurs et les carences en matériel scolaire. De plus, c'est la démocratisation de l'enseignement qui est en voie d'en prendre un coup par l'augmentation des frais de scolarité et les restrictions dans les prêts et bourses.

4. Le démembrement du ministère de l'Environnement

Les coupures dans le ministère de l'Environnement qui annoncent le retour des « prédateurs » privés dans toutes nos ressources naturelles qui devraient demeurer, en principe, biens publics.

5. L'assurance-médicaments qui pénalise les plus démunis

L'assurance-médicaments dont un des effets pervers a été d'appauvrir les plus démunis (personnes assistées sociales et personnes âgées bénéficiant du supplément de revenu garanti).

6. Les coupures aux municipalités

L'effet domino des coupes fédérales et la politique du déficit zéro auront appauvri les municipalités tout en leur confiant des responsabilités supplémentaires. En bout de piste, à moyen terme, ce sont les citoyen-ne-s qui écopent, en services moindres et en taxes plus élevées.

7. La tentation de la privatisation de services essentiels

La tentation très vive de privatiser l'eau, l'électricité, tentation que seule une coalition de citoyen-ne-s empêche de se matérialiser à l'heure actuelle.

8. La réforme de la sécurité du revenu

Le projet de loi sur la réforme de la sécurité du revenu qui maintient dans la pauvreté des milliers de personnes, particulièrement les femmes et les enfants et qui consacre le « workfare » pour les jeunes.

9. L'augmentation de la TPS

Cette augmentation pénalise plus particulièrement les populations les moins bien nanties.

10. Le maintien, en définitive, des clauses « orphelin »

Les clauses « orphelin » ou la possibilité pour les employeurs, privés ou publics, d'engager des jeunes travailleurs en-dessous des normes des conventions collectives.

11. La fiscalité défavorable aux particuliers

La fiscalité non suffisamment progressive et où les particuliers assument un plus grand fardeau que les entreprises.

12. La non-transparence du gouvernement dans le cas de la ligne électrique Hertel-des-Cantons

La non-transparence et l'anti-démocratie dans la gestion de l'électricité (par exemple, le cas de la ligne Hertel-des-Cantons) où les citoyen-ne-s ont fait appel aux tribunaux, ont gagné et où le gouvernement a passé outre... !

Si on peut parler de tension entre le pôle «social-démocrate» et le pôle «néolibéral», vue d'en bas, i.e. à partir de ceux et celles qui forment la vaste cohorte des exclu-e-s dans notre société, l'orientation néolibérale domine. En cela, le gouvernement actuel tend à se conformer aux nouvelles *Tables de la loi*.

1.2.2 AU PLAN SOCIAL ET CULTUREL

Le Québec est une société fracturée en quête constante de son identité collective, une société de plus en plus pluraliste et traversée de multiples crises sociales.

Le Québec est une **société de plus en plus fracturée** par l'effet conjugué du chômage et des coupes à blanc dans les services publics (éducation, santé, sécurité du revenu, environnement). Déjà, vers le milieu des années 80, le Conseil des Affaires sociales parlait de véritable sous-développement pour qualifier des régions entières du Québec et de nombreux quartiers des grands centres urbains, et ce, après avoir analysé un certain nombre d'indicateurs tels le taux d'inoccupation (i.e. la proportion de personnes ne tirant aucun revenu d'emploi parmi la population des 15 ans et plus), l'état des revenus, le niveau de scolarisation, la qualité des logements et l'état de santé. Il arrivait à la conclusion qu'il existe bel et bien **Deux Québec dans un** (CASF, 1989), formule-choc pour indiquer que nous vivons dans une société à deux vitesses, marquée par une exclusion grandissante. En 1999, il existe toujours deux Québec dans un.

Le Québec est une **société hantée par l'avenir de sa culture**, où le français, loin d'être devenu la langue de convergence commune, est encore une langue en exil. (...) *Le sort de la langue est au coeur des embarras et des chances de notre société. J'énoncerai ma thèse d'un coup : non seulement le destin du français est lié au processus de prolétarianisation de notre collectivité, il le définit en un certain sens (Dumont, 1995 : 195).*

Le Québec est une **société de plus en plus pluraliste** mais marquée, à certains moments, par une tension douloureuse entre l'identité collective et la différence. (...) *Le pluralisme culturel est en voie de devenir une donnée centrale de la nouvelle identité collective des Québécois et des Québécoises mais nous ne disposons pas encore de modèles précis pouvant faire l'unanimité sur la base de laquelle les communautés pourraient planifier en commun la construction de la nouvelle société pluriethnique. Nous avons constaté que la situation était*

plutôt ambiguë et incertaine de sorte que les membres des communautés culturelles paraissent doublement piégés et fragilisés : ils le sont d'abord par différents aspects de l'expérience migratoire elle-même mais aussi - et peut-être encore plus - par le fait que leur inscription dans la société québécoise se réalise dans le contexte d'une crise d'identité collective qui touche le coeur même de la société qui les accueille (Bibeau et al. 1992 : 73).

Le Québec est une société traversée de multiples crises sociales interreliées qui se fécondent les unes les autres. Des chercheurs ont proposé un véritable *Traité des problèmes sociaux* auxquels la société québécoise est confrontée (Dumont et al. 1994) et qui s'articulent autour des crises sociales suivantes :

CRISES SOCIALES QUI TRAVERSENT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	
<p>de population et d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • hypofécondité et vieillissement • dégradation de l'environnement • sous-développement régional • habitation et aménagement urbain 	<p>de marginalité et d'exclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • racisme • itinérance • isolement • suicide
<p>de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • maladies professionnelles et accidents de travail • problèmes de santé mentale • alcoolisme et toxicomanie • Sida, MTS 	<p>de conflits de valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • orientations sexuelles • condition féminine et condition masculine • divorce et monoparentalité • euthanasie
<p>de déviance</p> <ul style="list-style-type: none"> • criminalité et délinquance • violence familiale, conjugale • mauvais traitements envers les enfants • drogues illicites • prostitution, pornographie • atteintes à la vie privée 	<p>de participation</p> <ul style="list-style-type: none"> • analphabétisme • accessibilité à la santé et aux services sociaux • ressources culturelles • services juridiques • intégration des immigrants
<p>d'inégalités sociales et économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • pauvreté • chômage 	

La situation des jeunes est particulièrement troublante. Ce sont eux qui vivent sans doute avec la plus grande intensité le blocage de la société québécoise. Ils l'expriment, entre autres, dans le fait que le Québec se situe malheureusement dans les premiers rangs parmi tous les pays du monde pour ce qui est du suicide des jeunes.

Une remarque importante et qui démontre à quel point les crises de nos sociétés contemporaines sont des manifestations de l'absence de solidarité entre individus, entre conjoints, entre parents et enfants, entre groupes, etc. *Ce ne sont plus les atteintes aux biens (vols) mais les « pathologies du lien social » (incivilités, violences sexuelles, troubles sociaux et familiaux) qui constituent aujourd'hui l'essentiel de l'activité des tribunaux* (Fitoussi, Rosanvallon, 1996: 48).

1.2.3 AU PLAN POLITIQUE

***La société québécoise est une société
en processus de repositionnement face à l'État,
à la démocratie, au mouvement souverainiste, aux peuples autochtones.***

L'État... qu'en est-il ?

Lors de la Conférence socioéconomique de l'automne 1996, le premier ministre disait : (...) *L'outil collectif que nous voulons, d'ici la fin de la décennie, d'ici trois ans, ce n'est pas un État effacé, un État affaibli, l'État du laisser-faire et du laisser-aller. Nous voulons un État économiquement solide, capable d'agir rapidement (...) capable de négocier avec les autres États en ayant assuré ses arrières (...)*

Et du même souffle, il ajoutait : *Le Québec a atteint la maturité économique. Il n'a plus besoin du tout-à-l'État. Il faut faire confiance à la société civile (...)*

Ce discours marque bien l'ambivalence des dirigeants politiques face à la question de l'État et la puissance du courant néolibéral laissant entendre que la maturité économique atteinte (lire : le déficit zéro pour satisfaire aux exigences des marchés financiers), on peut penser diminuer le rôle de l'État et s'en remettre aux divers groupes de la société civile dont on propose une vision quasi mythique.

Les mouvements de décentralisation, de régionalisation, de localisation, de partenariat trouvent là une partie de leur raison d'être.

Mais on ne peut nier non plus *qu'il y a actuellement remise en cause de la pertinence de l'État dans de multiples secteurs, au-delà du problème posé par la crise des finances publiques et de la contrainte qu'elle fait peser sur la capacité d'intervention de l'État. Ce n'est pas au nom du déficit mais au nom de l'efficacité des règles du marché que d'aucuns réclament une refonte des programmes de protection du revenu. Ce n'est pas davantage au nom du déficit mais à celui de l'autonomie et de la démocratie que d'autres réclament une plus grande décentralisation. Ce n'est pas non plus pour réduire les dépenses publiques que des*

voix s'élèvent pour réclamer la déréglementation mais parce qu'il y a une crise de légitimité de l'État, ressentie par les individus qui ne veulent plus être contrôlés et organisés. Ils se sentent autonomes, modernes et refusent l'État. Les alternatives doivent donc être pensées en fonction de ces phénomènes (Paquerot, 1996 : 263).

Enfin, on doit faire état du doute et du désenchantement des citoyen-ne-s envers les institutions politiques, les partis politiques, le système public lui-même. À preuve, ces mouvements de contestation des taxes, ce cynisme face aux processus électoraux et à la démocratie représentative en général. À preuve, le peu d'estime pour les élu-e-s.

Bref, le Québec demeure une société en plein questionnement et en pleine reformulation de ce que devrait être l'État québécois.

La démocratie en friche et en suspens...

Le Québec est une société préoccupée par la fragilité et la qualité de sa vie démocratique. Les accusations d'antidémocratie et les appels de toutes parts à agir de façon plus démocratique dans l'ensemble des situations et des dossiers témoignent de ce que la démocratie demeure un référent principal... mais amoché.

Comme le rappelait Lise Bissonnette dans son bilan de l'année 1997 : *L'équité et la démocratie ont souffert de notre passage par l'austérité* (Dur passage, Le Devoir, 31 décembre 1997).

Par un autre biais, sur le front constitutionnel, ce sont les acquis mêmes des institutions démocratiques québécoises qui sont remis en question : recours à la Cour suprême concernant le droit du peuple québécois à l'autodétermination et la sécession, amputation de larges pans de la Loi sur le référendum, appels de groupes extrémistes partitionnistes à la remise en question de l'intégrité territoriale du Québec, etc.

La question nationale : une question pour le mouvement communautaire ?

Le Québec demeure une société profondément ambivalente quant à son identité de peuple et à son devenir au sein ou en dehors de la fédération canadienne. Le dernier référendum n'a fait qu'illustrer cette tendance, la moitié de la population aspirant à la souveraineté et l'autre moitié la rejetant.

C'est l'émergence du mouvement souverainiste, organisé sous la bannière du PQ à partir de 1968, qui a profondément modifié le paysage politique du Québec traditionnellement divisé entre «libéraux» et «conservateurs», entre «rouges» et «bleus». Impossible désormais de passer à côté de la question nationale. L'échec du référendum de 1980 et les échecs successifs des tentatives de renouvellement du fédéralisme (Meech en 1990 et Charlottetown en 1992) ont exacerbé les clivages historiques entre anglophones et francophones au Québec et

entre le Québec et le Canada, sans parler de la délicate question de nos rapports avec les peuples autochtones.

Pendant toutes ces années, le mouvement communautaire est demeuré muet, voire presque totalement absent de ce débat, comme si la question nationale ne pouvait et ne devait faire partie des préoccupations des groupes. Mais la situation a commencé à évoluer au début des années 1990 à un point tel que la longue consultation menée par Solidarité populaire Québec pour bâtir la *Charte d'un Québec populaire*, et à laquelle plus de 350 organismes ont participé, a abouti à l'affirmation du droit des peuples québécois et autochtones à s'autodéterminer (art. 21) et à une prise de position non équivoque en faveur de l'indépendance du Québec.

Art. 24 Droit du Québec à l'autodétermination.

Le peuple québécois, qui comprend toutes les personnes établies à demeure au Québec, a le droit de déterminer par lui-même, sans contrainte extérieure, son propre statut politique et constitutionnel. Il a le droit de déclarer son indépendance nationale et de constituer un État souverain. Il a aussi le droit de décider à quelles instances il attribue les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire qui doivent s'exercer en son nom.

Art. 25 Maîtrise du projet de société.

Le peuple québécois doit détenir les moyens de promouvoir un projet de société conforme à son identité.

Art. 26 L'indépendance comme outil.

Nous appuyons l'option de l'indépendance du Québec comme un outil permettant de promouvoir un projet de société qui répondra aux aspirations démocratiques du peuple québécois. Dans un tel cas, les instances élues par le peuple québécois, et spécialement autorisées par lui, devront assumer l'exclusivité du pouvoir de légiférer, de lever des taxes, des impôts et de conclure des traités pour le Québec.

Art. 28 *Le Québec doit reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans toutes ses implications, incluant la dimension territoriale, et négocier d'égal à égal avec eux sur les modalités d'exercice de ce droit.*

Le dernier référendum a vu un nombre grandissant de groupes se prononcer pour le « oui » : on pense au FRAPRU, au Comité des personnes assistées sociales du Québec, à la Fédération des femmes du Québec.

Le processus des commissions sur l'avenir du Québec a permis de poser la question : la souveraineté pour quoi faire ? Et les citoyens ont opéré un véritable « détournement de commissions » : ils en ont perverti la visée de départ telle que projetée par le gouvernement. *Le coeur à l'ouvrage* constitue le résultat de cette prise de parole publique : c'est une première

tentative pour dessiner les contours d'un Québec souverain. Plusieurs groupes communautaires, particulièrement en région, ont participé à ces commissions sans nécessairement se prononcer pour le « oui » ou le « non ». Le ROCL était de ceux-là.

Aussi, plusieurs militant-e-s de groupes communautaires ont tenté, sur leurs propres bases, d'imprimer au référendum une direction plus sociale et davantage axée sur la citoyenneté. *Non au PQ, Oui à la souveraineté* pouvait-on lire dans ces milieux. Une déclaration *La souveraineté pour réinventer la solidarité* y a recueilli plusieurs centaines de signatures.

Ce que le dernier référendum a révélé, c'est que la souveraineté n'appartenait plus en exclusivité au Parti québécois et que la société civile organisée pour la circonstance dans *Les Partenaires pour la Souveraineté* (syndicats, groupes communautaires, mouvements associatifs et nationalistes, intellectuels, artistes, religieuses, femmes, étudiants, etc) avait décidé de jouer un rôle actif dans sa promotion et de demeurer impliquée après le référendum.

Bref, il semble bien que la question nationale soit devenue une question pour le mouvement communautaire. Certes, dans leur grande majorité, les groupes ne veulent pas prendre position pour ou contre la souveraineté, ne voulant pas placer leurs membres en situation de conflits. Mais le mouvement communautaire ne peut faire l'économie d'un débat sur la question nationale qui demeure une question centrale pour l'avenir du Québec et du Canada. Les groupes doivent créer les conditions qui permettent aux membres de s'informer, de poser des questions, de débattre, d'échanger et de confronter des opinions. Ce faisant, les groupes communautaires contribuent à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté.

Les peuples autochtones... vers un rapprochement ?

Les événements d'Oka demeurent encore dans la mémoire collective comme une expérience-limite nous ayant tous menés, autochtones et non-autochtones, au bord du précipice. Ces événements, et bien d'autres, (barrages routiers et ferroviaires en Ontario et en Colombie-Britannique, campements dressés par des familles innues pour protester contre les installations militaires au Labrador) sont également à l'origine d'une nouvelle prise de conscience de la nécessité de connaître et de comprendre la réalité des peuples autochtones et de tenter certaines formes de rapprochement, même timides.

La Commission Erasmus-Dussault (Commission royale, 1996) a d'abord démontré qu'à travers l'histoire *les traités entre gouvernements autochtones et non-autochtones qui étaient des ententes pour le partage des terres ont été remplacés par des politiques destinées à chasser les autochtones de leurs terres ancestrales, à anéantir les nations autochtones et leurs gouvernements, à miner les cultures autochtones et à étouffer l'identité autochtone.*

Ce lent processus d'érosion de l'identité et d'extermination de ces peuples explique la situation dramatique dans laquelle vivent les autochtones à travers le Canada :

- leur espérance de vie est moindre que celle des non-autochtones;

- les maladies sont plus répandues de même que la violence familiale et l'alcoolisme;
- moins de jeunes terminent leurs études secondaires et une minorité d'entre eux accède au collège et à l'université;
- les logements sont mal construits, insalubres et surpeuplés;
- les systèmes d'adduction d'eau et d'égout laissent à désirer;
- moins d'autochtones ont un emploi;
- un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent en prison.

Les autochtones ne veulent pas de pitié ni d'aumône. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on reconnaisse que tous ces problèmes sont, en grande partie, dus à la perte de leurs terres et de leurs ressources, à la destruction de leurs économies et de leurs institutions sociales et à la négation de leurs identités nationales. Ils cherchent réparation pour ces injustices mais ce qu'ils veulent surtout, c'est de pouvoir contrôler leurs vies (Rapport Erasmus-Dussault, 1996).

À l'exception de Solidarité populaire Québec, très peu de groupes communautaires ont réfléchi à cette question. Mais elle est maintenant devenue incontournable. Notre vue sur le monde implique, là aussi, de changer de regard sur la réalité des peuples autochtones.

Une volonté de transformer la réalité sociale se poursuit

Mais la société québécoise n'est pas que problèmes. Il y a de partout résistance, mobilisation, expérimentation, création d'alternatives dont, entre autres :

- projet de la Fédération des femmes du Québec de la *Marche de l'an 2000*;
- multiples mémoires, textes, déclarations sur le virage ambulatoire;
- Coalition sur la réforme de la sécurité du revenu;
- mobilisations contre les compressions;
- plan G (blocage de l'édifice G du gouvernement pendant une journée complète);
- manifestation du 15 novembre concernant la réforme de la sécurité du revenu;
- projet de loi sur l'élimination de la pauvreté;
- Parlement de la rue;
- lutte contre les effets pervers de la Loi sur l'assurance-médicaments;
- émergence d'un mouvement qui se veut une alternative politique.

1.3 LA RÉGION DES LAURENTIDES : QUELQUES POINTS DE REPÈRES ⁸

1.3.1 UN ESSOR DÉMOGRAPHIQUE EXCEPTIONNEL

La région des Laurentides comprend 99 municipalités réparties en huit MRC (Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Rivière-du-Nord, Argenteuil, Pays-d'en-Haut, Laurentides et Antoine-Labelle). Sa population, en 1996, était de 447,027 personnes. La région a connu un essor démographique exceptionnel de 1986 à 1996 avec une augmentation de 19,3%. C'est d'ailleurs dans les Laurentides que les démographes prévoient la plus forte augmentation de population de toutes les régions du Québec et ce, jusqu'en 2016. Notez que ces prévisions visent principalement les MRC du sud de la région.

En 1997, dans les Laurentides, le taux de chômage s'élevait à 10,9% et le taux de la sécurité du revenu à 7,0% alors que, pour l'ensemble du Québec, ils étaient respectivement de 11,4 % et 7,8 %.

1.3.2 UNE RÉGION CASSÉE EN DEUX, MÊME EN TROIS

L'économie de la région bénéficie de la plus importante diversification de travailleur-euse-s de tout le Québec. Ceci indique qu'ils ou elles ne sont pas dépendant-e-s d'un secteur particulier comme le sont les gens des régions reposant sur les ressources naturelles.

De plus, l'économie laurentidienne comporte un fort secteur d'activités de pointe. Le secteur manufacturier «équipement de transport» est d'ailleurs un des trois secteurs qui ont vu s'accroître leur main d'oeuvre de 1986 à 1991.

Le secteur manufacturier des Laurentides est compétitif sur les marchés internationaux : il destine 49,0% de ses expéditions totales à l'extérieur et 81,8% de ses manufacturiers sont exportateurs.

Par contre, il est à noter que l'activité économique est très inégalement répartie dans le territoire. Il s'ensuit une redistribution inégale de la richesse produite. On dit d'ailleurs que c'est « une région cassée en deux et même en trois ». Les trois MRC au sud de la région (MRC Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel) profitent de la proximité de Montréal et se classent parmi les plus performantes au Québec tandis que les MRC du nord et de l'ouest (MRC Antoine-Labelle, Laurentides et Argenteuil) sont parmi les moins développées. Au centre, les MRC Rivière-du-Nord et Pays-d'en-Haut se classent dans la moyenne. En fait, les trois forces de l'économie de la région citées plus haut, profitent particulièrement aux trois MRC situées dans la frange sud des Laurentides.

⁸ Tiré du texte « Les Laurentides : portrait de la situation économique » Nantel, Yves, 1995

Il est aussi à considérer que l'économie de la région, particulièrement du sud, est à développement exogène : les grandes entreprises multinationales ont leur lieu de décision à l'extérieur de la région et du pays. Les décideurs locaux ont conséquemment bien peu de poids dans l'orientation de l'activité économique de ces entreprises. Nous l'avons vu avec les déboires de la Kenworth, nous avons toutes les chances de revivre bientôt la même situation avec la General Motors.

Avec la libéralisation des marchés et la restructuration de l'économie et des entreprises qui en a résultée, nous avons assisté à des concentrations importantes de production. Dans notre région, le cas de la production automobile en est un exemple type : les modèles *Firebird* et *Camaro*, fabriqués exclusivement à l'usine GM Boisbriand, sont destinés pour le marché mondial dont la majorité aux États-Unis. En est découlée une saturation des marchés et des pertes d'emplois autant dans les usines d'assemblage que chez les sous-contractants opérant dans la région.

Aussi, s'il est vrai que les Laurentides ont besoin que l'activité économique de Montréal soit dynamique pour se maintenir en santé, il lui faut redouter la tendance au mal développement sinon au déclin de l'économie de la région de Montréal.

Il faut aussi surveiller étroitement le phénomène d'exode des populations des MRC du nord (MRC Laurentides et MRC Antoine-Labelle) et de l'ouest (MRC Argenteuil) car le risque est réel de voir s'accroître davantage les disparités intrarégionales. Il n'est pas évident que la structure économique de la sous-région favorisée (Basses-Laurentides) pourra intégrer continuellement un apport démographique venant du sud (Montréal) et des MRC du nord et de l'ouest, à la fois.

1.3.3 UN MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE BIEN ENRACINÉ

Quelque 175 organismes communautaires oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux sur le territoire des Laurentides. Ils couvrent un vaste éventail de champs d'intervention dont l'alcoolisme/toxicomanie, la pauvreté, les handicaps physiques, intellectuels et autres, les maladies physiques et mentales, le maintien à domicile, etc., ou encore des catégories de personnes dont les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les consommateurs-trice-s, les personnes analphabètes, etc.

Les modes d'intervention des organismes relèvent autant du service, de l'entraide, de la prévention, de la défense des droits ou encore de plusieurs modes à la fois.

En 1995, la tradition de prise en charge collective était déjà bien enracinée dans la région puisque les organismes existaient en moyenne depuis plus de dix ans.

Grâce à leurs diverses activités, les organismes communautaires rejoignent plus de 95 000 personnes par année, 9 000 personnes sont membres des organismes, 4 500 en sont bénévoles et 1 000 personnes siègent sur leur conseil d'administration (ROCL, 1996).

CHAPITRE 2

QUEL MONDE VOULONS-NOUS DONC ?

*La citoyenneté est VŒUX
pour le monde...*

2 QUEL MONDE VOULONS-NOUS DONC ?

La citoyenneté est vœux pour le monde...

Dans l'état actuel du monde et de la société québécoise en particulier, que voulons-nous ? Quels sont nos vœux ? Quelle direction prendre ? Avec quels moyens ?

Plusieurs ont cherché à répondre à ces questions. Des vœux pour le monde, c'est aussi ce qu'on appelle un *projet de société*, des *orientations pour le nouveau millénaire*, des *appels*, des *propositions pour un monde meilleur*, une *Plate-forme de l'alliance pour un monde responsable et solidaire*, etc. De partout surgissent des vœux pour le monde, de partout on propose de nouvelles visées, de partout on appelle à un projet politique plus global.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un projet définitif, rivé dans le ciment et où tout serait décidé à l'avance. Il s'agit de propositions à soumettre au débat public. Il ne s'agit pas non plus de mettre de côté les revendications spécifiques et particulières des groupes communautaires. Il s'agit de les intégrer dans un projet politique plus global où elles peuvent prendre toutes leurs significations et où surtout elles rencontrent les conditions de leur réalisation.

Par exemple : les groupes qui luttent pour l'augmentation du salaire minimum contestent directement les entreprises et les marchés financiers qui ne veulent plus partager les revenus de la croissance et qui menacent de déménager si l'on augmente les conditions de salaires des travailleur-euse-s. C'était la réponse de M. Parizeau à la revendication de la Marche des femmes *Du pain et des roses* qui réclamait l'augmentation du salaire minimum à 8,30 \$ l'heure (ce qui représentait à l'époque le revenu du seuil de pauvreté pour une personne seule). Il faut donc replacer cette lutte dans la compréhension du monde global.

Autre exemple : comment parler d'insertion des jeunes dans la société sans remettre en cause l'éducation, l'organisation du travail, le partage de la richesse entre générations, etc.

Que proposent donc ces divers projets de société ? Il serait impossible de les expliquer ici en détails mais en voici quelques aperçus, question de nous donner le goût individuellement et collectivement de les connaître (si ce n'est déjà fait), de nous en inspirer.

2.1 LA RÉFLEXION DU GROUPE DE LISBONNE

Ce groupe de réflexion a voulu répondre à la question suivante : la concurrence et la compétitivité (qui est l'idéologie de la concurrence poussée à son extrême) peuvent-elles régir la planète et constituer l'instrument par excellence pour résoudre les problèmes d'ordre social, environnemental, démographique, économique, de plus en plus aigus, qui assaillent la terre entière ? La réponse est **NON**.

La contribution que peut apporter la compétitivité à la production de biens et de services destinés à répondre aux besoins et aux aspirations de base des « démunis » et des populations qui ne représentent pas des marchés solvables est très, très limitée alors que ces populations atteindront dans une ou deux générations les trois à cinq milliards de personnes. La concurrence s'avère également un instrument inefficace pour résoudre les problèmes liés au développement urbain, à l'emploi et à la protection sociale dans les pays de la Triade. L'une des grandes faiblesses de la compétitivité est qu'elle est fondamentalement incapable de concilier la justice sociale, l'efficacité économique, la durabilité environnementale, la démocratie politique et la diversité culturelle. Il faut donc trouver une autre solution plus fiable, plus efficace et plus acceptable .⁹

De nouveaux buts pour la planète

Ce livre ne part pas nécessairement en guerre contre la concurrence ou la compétition¹⁰ mais contre sa perversion par le capitalisme néolibéral. *La concurrence est un outil puissant de la vie économique. Nous le reconnaissons d'emblée et ce serait une erreur d'appréciation majeure que de voir dans ce livre un manifeste contre la concurrence. La concurrence utilisée pour exploiter efficacement les ressources naturelles et trouver de nouvelles façons de satisfaire, à des coûts moindres et avec une qualité accrue, les besoins personnels et collectifs a largement contribué à hausser le bien-être et la qualité de vie des gens.* Le Groupe de Lisbonne propose d'autres buts pour la planète soit **travailler ensemble à l'établissement d'un contrat mondial et à l'avènement d'un gouvernement mondial de type coopératif**. Les principaux éléments de ce contrat mondial sont :

- **Être** ou le contrat de la démocratie;
- **Avoir** ou le contrat visant à satisfaire les besoins fondamentaux de plus de trois milliards de personnes;
- **Vivre ensemble** ou le contrat de la terre i.e. la protection de l'environnement;
- **Dialoguer** ou le contrat culturel, i.e. la tolérance et le dialogue entre les cultures.

Qu'est-ce que le « contrat mondial » ?

C'est l'identification et la promotion de principes, de modalités institutionnelles ainsi que de mécanismes et de pratiques économiques financiers qui permettent d'allouer et d'utiliser toutes les ressources matérielles et non matérielles disponibles, d'une manière qui soit profitable à l'ensemble de la société mondiale et qui, surtout, répondent aux besoins fondamentaux des

⁹ Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité*, Boréal, Montréal, 1995

¹⁰ Concurrence vient de « concurrencer » qui désigne *des forces poursuivant le même but*. Le mot « compétition » vient du latin « cum petere » qui veut dire *rechercher ensemble*.

populations les plus démunies de la planète. Chaque « contrat mondial » vise à assurer la qualité la plus élevée de la croissance de la richesse mondiale du point de vue humain, social, économique, environnemental et politique.

Des principes à mettre en oeuvre

- **Efficacité** : les outils utilisés et les dispositifs mis en place doivent être de nature coopérative.
- **Responsabilité** : la société civile doit être soutenue, encouragée et prise en compte.
- **Pertinence** : les mesures et les expériences locales doivent être systématiquement reconnues.
- **Tolérance universelle** : la diversité culturelle doit être explicitement acceptée.

Une orientation nouvelle

Il nous faut développer un sentiment nouveau d'appartenance. Et pour cela, aller au-delà de l'esprit de conquête.

2.2 LA PROPOSITION DE RICCARDO PETRELLA

Dans son livre « Le bien commun : éloge de la solidarité », ¹¹ Riccardo Petrella nous livre que *l'ensemble des pays du monde est confronté à la nécessité de la construction d'une « bonne » société à l'échelle du globe. Le rendez-vous est désormais pris avec la solidarité mondiale et non plus nationale ou continentale. Tel est le défi de la citoyenneté aujourd'hui. Ce défi peut être relevé. Comment ? En ne cherchant pas à être le gagnant ou à s'en sortir tout seul, selon un itinéraire de réussite, au niveau de son groupe social, de sa « communauté », à l'échelle d'un pays, voire d'un continent comme l'Europe. À cette fin, Riccardo Petrella préconise d'abandonner le système des valeurs imposé par l'économie de marché mondialisée, libéralisée, déréglementée et privatisée (Petrella, 1996).*

Il propose de concilier *existence de l'autre et coexistence* pour en arriver à un bien commun mondial.

¹¹ Petrella Riccardo, Le bien commun. Éloge de la solidarité, Éditions Labor, 1996

LES INGRÉDIENTS CONCRETS DU BIEN COMMUN MONDIAL :

Articulation entre existence de l'autre et coexistence

EXISTENCE DE L'AUTRE

Alimentation
Logement
Énergie
Soins de santé
Transport
Éducation
Libertés civiles
et politiques
Divertissement
Participation
Communication

COEXISTENCE

Transport
Communication
Information
Mécanismes
de coopération et
de codétermination
Respect de l'autre
Pluralisme et
échanges culturels
Dispositifs et moyens

Tiré de : *Le bien commun. Éloge de la solidarité* de Riccardo Petrella, Éditions Labor, 1996

Pour y arriver : cinq noeuds à délier

Le noeud de la rhétorique

La véritable bataille d'aujourd'hui est idéologique. Elle porte sur les idées, les mots, les symboles sur la base desquels nos visions du monde, nos systèmes de valeurs se construisent et nos rêves, nos attentes, nos espoirs, nos ambitions s'affirment et meurent.

Il faut donc délégitimer la rhétorique dominante où les maîtres-mots sont compétitivité, marché, déréglementation, privatisation, libéralisation et montrer en quoi ils sont incapables de créer une « bonne » société. Il faut relégitimer la solidarité.

Le noeud de l'ordre du jour

Celui qui fixe l'ordre du jour, i.e. les problèmes à résoudre, les enjeux à surmonter, les priorités à exécuter, les moyens à utiliser, c'est le pouvoir économique et financier.

Il faut changer de cap : ce sont les pouvoirs publics qui doivent fixer l'ordre du jour. Et dans ce travail, les organisations de la société civile, en particulier les syndicats, doivent jouer un rôle majeur et non plus rester à la traîne. *L'un des points prioritaires à mettre à l'ordre du jour par les syndicats est la solidarité dans l'organisation et la gestion du marché mondial du travail, ainsi que la reconstruction de la concertation sociale à l'échelle mondiale.*

Le noeud du système financier

Il faut désarmer le pouvoir financier *pour rétablir la capacité du citoyen, par le politique, d'exercer son droit et son devoir de maîtrise et de contrôle sur le capital et les marchés financiers.*

Comment ? Par les moyens suivants :

- prélèvement d'une taxe de 0,5% sur les transactions financières (mesure déjà proposée en 1983 par le Prix Nobel de l'économie, M. Tobin). Cette taxe permettrait la constitution d'un Fonds mondial de la citoyenneté pour financer le contrat mondial de l'eau et les autres actions visant au développement de la richesse commune mondiale;
- élimination des 37 paradis fiscaux de par le monde car *leur existence constitue une forme légalisée de la criminalisation croissante de l'économie (évasion fiscale, spéculation, commerce de la drogue, des armes, etc.)*;
- fin du secret bancaire car *une véritable politique fiscale progressiste, fondée sur la justice sociale et la solidarité (entre individus, générations, pays) passe par l'abolition du secret bancaire*;
- évaluation publique et transparente des marchés financiers contre la situation absurde où ce sont *trois grandes sociétés privées d'experts financiers qui établissent le classement (rating) des divers pays en fonction de ce que ces experts considèrent être la « santé financière » du pays*;
- création d'un Conseil mondial pour la Sécurité économique et financière *dont la tâche serait de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial en remplacement de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, etc.*

Le noeud de la science, de la technologie et de l'innovation technologique

Les scientifiques doivent s'opposer à l'asservissement de leurs activités aux intérêts économiques et financiers des entreprises. Il faut redéfinir les finalités et les priorités de la technologie de façon à ce qu'elle serve à satisfaire les besoins de base des 8 milliards d'êtres humains qui habiteront la planète vers l'an 2020.

Le noeud des cultures

Il s'agit de s'opposer à la méfiance croissante entre cultures et civilisations : d'un côté, le monde occidental-chrétien qui part en guerre contre l'Islam (remplaçant le communisme) et, de l'autre, l'Islam engagé dans une guerre sainte contre la puissance néfaste et la décadence de la civilisation occidentale. *Il s'agit de s'indigner et d'agir contre une telle mystification*

de l'histoire et de la réalité. Les Églises chrétiennes (...) avec les pouvoirs publics, le monde de l'éducation, les médias et la société civile mondiale devraient oeuvrer avec une très grande énergie pour le développement d'un véritable oecuménisme et d'un nouveau pacifisme.

2.3 L'INVITATION DE DOMINIQUE BOISVERT ¹² : « ROMPRE AVEC LE NÉOLIBÉRALISME ».

Je laisse ici la parole à Dominique Boisvert qui a réfléchi sur les conséquences du néolibéralisme sur les individus et sur notre société et qui nous invite à refuser de cautionner les principes de développement de la société qui conduisent à l'inégalité sociale, à l'inéquité, au rétrécissement de la démocratie, à l'individualisme, etc. Ce texte est paru dans la revue Relations en 1998.

Notre monde va mal. Notre monde va bien. Tout dépend du point de vue. Celui de Relations est connu : nous regardons le monde du point de vue des petits, des mal pris, du bas de l'échelle. Et pendant que les profits atteignent de nouveaux sommets, que les découvertes technologiques se bousculent et que la mondialisation se déploie dans tous les domaines, les pauvres sont de plus en plus nombreux, exclus et apparemment impuissants, ici comme partout dans le monde. Un monde de plus en plus fracturé, en noir et blanc, fait du meilleur et du pire. Un monde où les écarts n'ont jamais été aussi grands entre les extrêmes, entre le Nord et le Sud, au sein du Nord comme du Sud. Ça ne peut plus durer !

Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin : tout le monde écoute ou lit les mêmes nouvelles. Mises à pied massives, retraites anticipées, rationalisation, mise en ordre des finances publiques, déficit zéro : la litanie des contraintes économiques nous est répétée chaque jour par nos gouvernements, nos gens d'affaires, nos économistes et nos médias. « On aimerait bien faire autrement ... mais on ne peut pas ! » Les marchés, la concurrence, les agences de crédit nous dictent nos « choix ». On regrette pour ceux et celles qui en paient le prix, on les encourage à tenir bon et on espère des lendemains meilleurs : retour de la prospérité (les riches ne sont-ils pas en plein dedans ?), du plein emploi, réduction du temps de travail, etc. Nous prend-on pour des imbéciles ? Qui peut encore croire dans cette fuite en avant ? Ça ne peut plus durer !

Mais les bienfaits de la technologie, l'Internet, les 200 canaux de télévision, la possibilité de tout faire à distance, le cinéma maison, les cédéroms et les disques compacts, la civilisation des loisirs quoi ! Tout cela n'est-il pas un progrès ? Au moins dans les pays « développés » ? Eh bien non ! Ça n'est pas vraiment un progrès. D'abord parce que la plupart n'y ont pas accès, faute d'argent, de formation ou de moyens. Mais surtout parce que l'être humain ne vit pas d'abord de gadgets, fussent-ils à la fine pointe des possibilités du multimédia ! Ça

¹² Dominique Boisvert est avocat spécialisé sur les questions internationales, militant de longue date et membre du comité de rédaction de la revue Relations.

non plus, ça ne pourra plus durer longtemps ! Car c'est la même société qui performe à l'échelle mondiale, qui produit les « dragons asiatiques », qui est capable des clonages et de la recherche spatiale, qui dépense des fortunes colossales en publicité et qui laisse, au même moment, près d'un milliard et demi d'hommes, de femmes et d'enfants sans eau potable, bien plus encore sans éducation ou soins de santé, et des dizaines de milliers mourir, littéralement, de faim et de malnutrition. Jusques à quand allons-nous tolérer pareil scandale ?

Pour moi, le temps de la rupture est venu. Il faut ROMPRE avec ce monde et ces valeurs qui écrasent les humains au nom du progrès, de la performance et des profits. ROMPRE avec la compétitivité comme moteur de l'économie et de la société. ROMPRE avec l'illusion de la croissance illimitée, à la fois dans nos pays du Nord comme à l'échelle de la planète. ROMPRE avec l'avoir et la possession, comme mesure de la réussite et comme modèle de gestion de la création. ROMPRE avec l'individualisme qui enferme dans la solitude et le « chacun pour soi ». ROMPRE avec l'argent et la finance qui mènent le monde. ROMPRE avec une technologie qui nous emporte, nous conditionne et nous emprisonne. ROMPRE avec la fatalité qui nous enferme dans un sentiment d'impuissance.

Rompre ! Mais comment ? Est-ce bien possible ? N'est-ce pas réservé à quelques leaders, héros ou élites ? Cela servira-t-il à quelque chose ? C'est un peu tout cela que je vais tenter d'aborder dans ce dossier. Sans prétention. Mais avec l'audace que me donnent les encouragements et les besoins pressants que je n'ai cessé de rencontrer, dans toutes sortes de milieux, depuis que j'ai commencé à travailler cette question ¹³.

Certes, il n'y a pas de recette miracle. Il n'y aura pas plus la solution. Mais il y a des ruptures possibles, nécessaires, urgentes, à la portée de chacun, comme autant d'éléments de solution. Et ces ruptures ne sont pas que négatives. Car si on dit non à quelque chose, c'est pour dire oui à autre chose, meilleure. Tout comme ces gestes ne pourront pas être qu'individuels. Car, si la cohérence personnelle avec ses choix et ses options est importante, elle doit dépasser l'approche morale ou éthique, pour déboucher sur la dimension politique et donc collective.

Si vous voulez bien, entreprenons ensemble ce voyage. La carte n'est souvent pas très précise et les sentiers sont encore en friche. Dans vos bagages, n'oubliez ni l'enthousiasme, ni la patience et la détermination. Un peu d'audace et de courage seront sans doute aussi utiles. Mais nous n'avons guère le choix ! Car les chemins actuels, larges, asphaltés et bien en vue sur toutes les cartes routières (qu'on nous présente comme les autoroutes du futur !) laissent de plus en plus de voyageurs en panne sur les bas-côtés et conduisent, de toutes manières, à des culs-de-sac.

En route ... ■

¹³ Je tiens à remercier ici tous ceux et celles à qui j'ai emprunté, de mille façons, parfois même à leur insu, au cours de cette recherche.

2.4 LA DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC

La démarche de Solidarité populaire Québec demeure exemplaire quant à la manière de susciter une réflexion et une mobilisation par rapport aux enjeux globaux de notre société. C'est une démarche que le mouvement communautaire aurait intérêt à refaire périodiquement :

- **Période de débat** dans les groupes de base à partir d'un outil pédagogique simple et percutant où les membres des groupes, les bénévoles, les élu-e-s des conseils d'administration, etc. devaient répondre à la question suivante à partir de leurs expériences et opinions : *si nous avons le pouvoir de décider, voici ce que nous mettrions de l'avant, en principe et en pratique sur :*

la démocratie

le rôle de l'Etat

l'environnement

l'économie et la fiscalité

les femmes

les autochtones

la diversité

l'information

la culture

l'éducation populaire

autres

- **Commission populaire itinérante** pour recueillir les résultats des délibérations, recevoir des mémoires, susciter des débats, etc.
- **Rédaction d'un projet de Charte populaire**¹⁴ à partir des travaux de la Commission itinérante.
- **Assemblée délibérante** de tous les groupes membres de SPQ où chaque article du projet de Charte est débattu, amendé au besoin et finalement adopté.
- **Travail politique fait à partir de la Charte** : dépôt à l'Assemblée nationale, rencontre de députés, éducation populaire dans les groupes de base, etc.

¹⁴ Solidarité populaire Québec, La Charte d'un Québec populaire, 1994

Cette démarche a permis à l'ensemble du mouvement communautaire québécois de dire quel Québec il voulait bâtir et de préciser sur chacun des grands enjeux les balises à partir desquelles le bâtir. Cette Charte (qui s'accompagne d'outils pédagogiques dont un jeu de société utilisable dans tous les groupes) peut servir de base à une réflexion d'ensemble sur la société québécoise à partir de l'expérience de chaque groupe.

2.5 LE PROJET DE SOCIÉTÉ DU MEPACQ

Dans une démarche un peu similaire à celle de Solidarité populaire Québec, le Mouvement d'Éducation populaire et d'Action communautaire du Québec (MEPACQ) propose un cadre de référence pour un projet de société qui est le résultat d'une consultation auprès de ses groupes membres. *Notre contribution est un outil contenant des balises d'un projet de société qui re-flète nos valeurs et principes ainsi que notre volonté de changement social, politique et économique. Un projet qui donne aussi le goût de travailler ensemble, indépendamment des secteurs pour réaliser des actions.*

L'axe moteur de ce cadre de référence, c'est **l'éducation populaire autonome** définie comme *l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court, moyen et long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.*

LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET DE SOCIÉTÉ DU MEPACQ

Des rapports égaux entre les femmes et les hommes. *Nous voulons une société qui cesse d'opprimer la moitié de sa population. Dans la société que nous prônons, le sexe d'une personne ne déterminera plus son statut ni social ni économique. Les femmes seront proportionnellement représentées dans toutes les structures administratives et de pouvoir. Aucune violence envers les femmes ne sera tolérée.*

Une société juste sur les plans économique et social. *Nous voulons une société économiquement et socialement juste où la distribution des richesses et l'organisation du travail permettent l'épanouissement de tous et toutes individuellement et collectivement. Une société où le plein-emploi, des politiques fiscales équitables, un système d'éducation accessible et des politiques sociales équitables seront au coeur du développement des personnes et des collectivités.*

Une société démocratique. *Nous voulons une société qui véhicule une véritable démocratie tant dans sa représentation politique que dans ses structures et qui se dote des outils nécessaires favorisant le droit de parole. Une société qui respecte l'autonomie des régions et prône un réel développement régional. Cette société sera respectueuse de la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

Une société non violente. *Nous voulons une société où la guerre ne représente pas la solution privilégiée aux conflits entre les pays et/ou les individus. Une société qui soit ouverte sur le monde et qui respecte le droit à l'intégrité physique et psychologique des personnes.*

Une société non-discriminatoire. *Nous voulons une société qui favorise l'intégration des communautés culturelles tout comme leur plein épanouissement en leur accordant les mêmes droits que l'ensemble de la population. Une société qui rejette catégoriquement le racisme, le sexisme et l'oppression. Une société qui prône le respect des collectivités et des individus peu importe la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, la condition physique, psychologique et économique. Conséquemment, une société qui prône le respect des organisations et des moyens et lieux d'expression collective.*

Un environnement sain. *La société dans laquelle nous voulons vivre doit mettre ses priorités sur des politiques de respect et de protection de l'environnement où le développement socio-économique des collectivités et des personnes se fasse en harmonie avec la nature.*

Des plaisirs pour mieux vivre. *Nous voulons une société où chaque personne, autonome a droit et accès à la culture, aux divertissements, aux loisirs, bref aux petits plaisirs de la vie. S'éclater pour son propre épanouissement... mais dans le respect d'autrui.*

2.6 LES ORIENTATIONS DU COLLOQUE DROIT DE CITÉ

Ce nous que nous formons par notre réunion, est un NOUS citoyen. C'est donc dire qu'il ne tire à la fois sa réalité, sa légitimité, son sens et sa portée que d'inclure toujours davantage d'autres, reconnus pour ce qu'ils sont à tous égards, et cela pour libérer et accroître en chacun cette puissance requise à l'émergence d'une cité décidée par tous dans la reconnaissance de la dignité et de la responsabilité de chacun. Nous n'avons pas à désespérer de ce dont nous sommes capables. Nous pouvons en être raisonnablement fiers...(...) Paul Chamberland, extraits de la Déclaration liminaire présentée au Colloque Droit de cité organisé conjointement par la Ligue des droits et libertés, le Centre Saint-Pierre, le Centre de formation populaire et l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Renouveler la citoyenneté un défi démocratique et solidaire.

Nous voulons redonner un sens à la citoyenneté et à la démocratie. Confrontés aux dégâts engendrés par le néo-libéralisme et à ses conséquences, nous ne pouvons nous contenter de les déplorer : le chômage et la pauvreté certes, mais aussi le mépris, l'isolement, la misère morale et la violence. Nous faisons le choix d'une culture de la solidarité sociale, de l'équité et de l'espoir, parce que nous savons qu'elle est le seul antidote connu à l'exclusion, à l'indifférence et au cynisme qui sont en train de nous détruire.

GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE COLLOQUE DROIT DE CITÉ

1. Reprendre en main notre avenir individuel et collectif

Un nouveau projet de société s'impose, lequel implique non seulement des changements dans le mode de fonctionnement des institutions (partis, syndicats ou associations) mais des changements aussi des mentalités et des comportements devenus trop individualistes.

2. Rétablir les liens entre les droits et les responsabilités

Nous voulons réhabiliter la notion de responsabilité individuelle, mais nous refusons de faire porter aux seuls individus le poids des responsabilités sociales des entreprises et de l'État.

3. Combattre l'exclusion

Combattre l'exclusion implique de redonner leur part de pouvoir aux citoyennes et citoyens, en les incitant d'abord à investir les lieux de pouvoir les plus près d'eux.

4. Développer le goût de vivre ensemble

La lutte contre l'intolérance, génératrice d'exclusion parce qu'elle refuse la différence, doit constituer un axe central de notre démarche.

5. Développer les outils de la citoyenneté pour promouvoir une culture de la citoyenneté : l'école et les médias

L'école doit correspondre au type de société démocratique auquel nous aspirons en favorisant l'égalité des chances, une formation accomplie pour le plus grand nombre et l'intégration sociale.

L'implication et la participation des citoyennes et des citoyens aux débats et aux décisions publics dépendent largement de la qualité de l'information diffusée par les médias.

6. La vie associative: pour une citoyenneté incarnée

Nous entretenons un grand espoir dans l'avenir démocratique de notre société quand nous prenons en compte le nombre considérable d'organismes populaires et communautaires implantés dans les quartiers et les régions du Québec.

7. Revitaliser les institutions politiques

Assurer le bien-être de tous et leur garantir une possibilité réelle de participer à la vie culturelle, sociale et politique nous apparaît devoir être la mission principale de l'État.

2.7 LES VALEURS ET LES ORIENTATIONS DU ROCL

Dans le cadre de la Commission sur l'avenir du Québec (région des Laurentides) en février 1995, le ROCL avait élaboré et rédigé un mémoire intitulé « *Le projet social doit servir de guide au choix politique à trancher* ».

Le ROCL avait saisi l'occasion d'exprimer à la Commission les bases de son projet de société en élaboration, c'est-à-dire les valeurs fondamentales et les orientations qui guident son action et qui devraient guider l'action de toutes les forces vives du Québec. Il avait alors *clarifier son horizon de la société québécoise de demain* à partir de ses préoccupations propres.

Pour l'émancipation des citoyen-ne-s, pour une vie plus harmonieuse en société, le ROCL indiquait les valeurs à promouvoir dans le projet social.

L'autonomie des personnes dans la dignité qui reconnaît tout autant la nécessité de la responsabilisation individuelle que la responsabilisation sociale des entrepreneurs et de l'État. En fait, l'autonomie dans la dignité, *c'est d'avoir conscience de poser sa pierre dans l'édifice social tout en retirant la satisfaction suffisante de poser ce geste.*

La justice sociale et l'équité qui implique de reconnaître *qu'il n'existe pas de mécanismes naturels de re-distribution de la richesse (...) et que l'État est le principal mécanisme régulateur des inéquités.*

La solidarité entre les citoyen-ne-s implique *le sens de l'autre, le sens de la préoccupation du bien-être des autres, le sens de la revendication collective contre ce qui détruit cette proximité mutuelle (...) c'est ce ciment qui lie les citoyen-ne-s entre eux, qui leur permet de surmonter les obstacles ensemble et qui contribue grandement à une vie en société acceptable.*

L'élargissement de la démocratie implique *que nous passions de la démocratie formelle de délégation à une démocratie de participation (...). Cette dernière est l'assurance minimale que les décisions prises (...) refléteront les idées de la majorité, que les citoyen-ne-s s'engageront collectivement dans la réalisation des programmes mis en place et elle deviendra le gage d'une cohésion sociale renouvelée.*

Le texte continuait en précisant le sens du travail du ROCL et des organismes communautaires.

Les organismes communautaires et le ROCL travaillent sur le terrain du social, bien souvent avec les plus démunis de la société pour faire primer le social (...) nous n'avons pas toujours l'impression que les mêmes valeurs et les mêmes orientations meublent la conscience des décideurs.

Les groupes communautaires, pour leur part, s'efforcent d'être des lieux d'apprentissage de l'autonomie dans la dignité, des lieux où se tissent des liens de solidarité, d'entraide, de fraternité, des lieux de revendications d'une justice sociale en vue de l'équité entre tous et toutes et enfin, des lieux d'apprentissage et d'exercice du pouvoir donc de démocratie.

Ils inscrivent leurs actions dans une perspective de changement social et ils ont de plus en plus conscience de la nécessité de leur implication dans les grandes décisions prises pour l'avenir.

Le ROCL est prêt à travailler avec tous les partenaires de la société pour l'édification d'une société qui assurerait l'émancipation des individus, une vie plus harmonieuse en société et en respect des exigences environnementales de notre planète.

CHAPITRE 3

LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME

3

LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME

3.1 MISSION ET CARACTÉRISTIQUES COMMUNES ¹⁵

C'est donc dans ce monde et dans cette société québécoise en mutation que le mouvement communautaire est appelé à agir. C'est par rapport aux défis des exclusions grandissantes, de l'appauvrissement des populations avec son cortège de problèmes sociaux, de l'affaiblissement du politique et de l'État, du triomphe de l'économie de marché capitaliste et de la société de consommation, de la crise des valeurs et de la culture, de la remise en cause du travail, de la question nationale toujours en suspens, de la démocratie, du pluralisme, etc., que les organismes communautaires doivent centrer leurs actions.

Cette capacité de relever les défis d'aujourd'hui, le mouvement communautaire la puise dans ce qui a toujours constitué sa mission propre : **transformer la société dans le sens d'une plus grande justice et d'une plus grande démocratie.** En effet, on peut affirmer que le mouvement communautaire et populaire a accompagné l'évolution de la société québécoise depuis le début des années 1960, dès l'époque de la Révolution tranquille, au moment même de la création de l'État-providence. On ne parlait certes pas alors de désengagement de l'État, de déficit zéro, de communautarisation, etc., au contraire.

Et pourtant, c'est précisément à cette époque que naît ce que nous appelons aujourd'hui le mouvement communautaire autonome. Car l'émergence de l'État moderne n'entraîne pas automatiquement la disparition de la pauvreté, de la discrimination, de l'exploitation. Au contraire, le modèle de développement économique soutenu par ce nouvel État « moderne », s'il produit un accroissement de la richesse collective, produit du même souffle l'accroissement des disparités, des exclusions ou de ce que certains ont appelé « le triomphe des inégalités » (Julien, 1989) (SACA, 1995 : 2).

Dans la foulée de ces années d'effervescence, on verra naître les premiers comités de citoyens axés sur les luttes à la pauvreté suivis d'une multitude de groupes de toutes sortes qui ont façonné en profondeur la société québécoise et qui en ont été façonnés en retour. Il existe une imbrication très forte, presque fusionnelle avec la société québécoise au point d'en être devenu une des composantes particulières, originales, caractéristiques si on la compare au Canada anglais, aux États-Unis et à l'Europe. Aussi, quels que soient l'angle d'approche, les auteurs, les descriptions, les définitions et les formulations, on peut avancer certains grands traits distinctifs qui permettent de saisir les contours de ce vaste mouvement.

¹⁵ Cette partie s'inspire des nombreux textes qui tentent de définir l'identité et les caractéristiques des organismes communautaires autonomes : Comité aviseur du SACA, TRPOCB et Coalition des TROCS, MEPACQ, COCQ, R' des Centres de femmes et RRASMQ, ROCL et de plusieurs articles, textes, exposés de militant-e-s, chercheur-e-s dont les noms figurent dans la bibliographie. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Comment pourrions-nous définir tous ces organismes communautaires, populaires, alternatifs, bénévoles qui irriguent la société québécoise depuis bientôt quarante ans ? Ils constituent :

- un mouvement social;
- autonome;
- d'intérêt public;
- ayant ses propres visées politiques;
- et possédant des caractéristiques communes.

Chaque mot prend ici une signification importante qu'il importe de préciser.

3.1.1 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT « UN MOUVEMENT SOCIAL »

Qu'entend-on par « *mouvement social* » ? Plusieurs chercheurs ont utilisé le terme de « mouvement social » pour décrire une réalité qui ne se laissait plus approcher complètement par les seules catégories de « classes sociales », « syndicats », « partis politiques ». Ils ont fait ressortir les distinctions et retracer les similitudes entre ce que certains appellent les « anciens » mouvements sociaux (syndicats, partis politiques de gauche) et les « nouveaux » mouvements sociaux (mouvements écologiques, pacifistes, féministes, urbains, etc.).

Les conflits postindustriels ont été caractérisés par la nouveauté des acteurs et des conflits, mais aussi par leurs rapports particuliers avec les systèmes politiques et les formes traditionnelles de représentation. Les mouvements féministes, écologiques, ethniques-nationaux, pacifistes et les mouvements de la jeunesse n'ont pas seulement porté au-devant de la scène des acteurs conflictuels, des formes d'action et des problèmes étrangers à la tradition de lutte du capitalisme industriel : ils ont aussi mis en lumière l'inadéquation des formes traditionnelles de représentation politique, l'incapacité de celles-ci à accueillir de façon efficace l'émergence de nouvelles demandes sociales (Melucci, 1993 : 189).

Un exemple parmi tant d'autres : la violence faite aux femmes. Ce problème est demeuré très longtemps ignoré des gouvernements, des syndicats, des partis politiques, jusqu'à ce que des groupes de femmes le fassent sortir du privé et le portent sur la place publique, le transformant ainsi en enjeu politique pour l'ensemble de la société. On pourrait en dire autant du mouvement écologique avec les problèmes de pollution de l'environnement.

Quelques caractéristiques des nouveaux mouvements sociaux

Le mouvement communautaire appartiendrait à ces « nouveaux mouvements sociaux » qui possèdent les caractéristiques suivantes (Favreau, 1989; Maheu, 1990 : 42; Bélanger et

Lévesque, 1992; Melucci, 1993; Lamoureux J. 1994) sans les considérer comme définitives ou exclusives :

- il est composé d'unités diversifiées et autonomes qui utilisent une partie importante de leurs ressources afin d'assurer la solidarité interne. Ces unités, i.e. les groupes communautaires, populaires, bénévoles, alternatifs participent toutefois à des réseaux d'échange et de communication (les divers lieux de concertation, les moments de mobilisation) avec le résultat que des informations, des individus, des modèles de comportement circulent au sein du réseau et, en passant d'une unité à l'autre, favorisent une forme d'homogénéité d'ensemble;
- ou encore, c'est un entrelacement, un lacis d'expérimentations diverses, d'agrégation, de lieux habituels dans le sens de lieux à habiter pour la praxis (i.e. l'action) humaine, d'espaces permettant de garder intacte sa singularité avec quelque chose qui est un lien (...). Ce sont des nouvelles formes de rassemblement (...) tentant de résoudre au jour le jour des manques, des tensions, des désirs, des conflits, des contradictions;
- ou encore, c'est l'ensemble relativement vaste et diversifié des organisations qui reposent sur la participation populaire (ou la participation de la communauté) et qui se développent en marge des partis politiques et des organisations syndicales sur le terrain des conditions de vie et de la consommation collective (...). La prise en charge démocratique des problèmes du quartier, de la région, du cadre de vie et des services collectifs confère aux divers organismes une certaine parenté;
- un mouvement social, c'est une *conduite collective conflictuelle* qui prend racine dans des situations d'oppression, d'exclusion, d'inégalité, dans des rapports sociaux de domination (la pauvreté, la violence familiale, l'analphabétisme, les problèmes de logement, le sida, etc.);
- les structures organisationnelles sont fluides, *souvent peu durables et peu centralisées*. Le leadership est diffus, non concentré;
- il ne vise pas automatiquement ni directement une transformation globale de la société (...) par la prise du pouvoir de l'État. (...) Il rejette l'opposition futile entre révolution et réforme; il se situe davantage dans ce que le sous-commandant Marcos, chef des Zapatistes, appelle la résistance, à ne pas confondre avec l'opposition politique. L'opposition ne s'oppose pas au pouvoir et sa forme la plus aboutie est celle d'un parti d'opposition; tandis que la résistance, par définition, ne peut être un parti; elle n'est pas faite pour gouverner, mais... pour résister (Marcos, 1997);
- il pose problème au sujet de son articulation aux classes sociales. (...) Les mouvements sociaux pointent souvent du doigt des pratiques sociales à propos desquelles les classes sociales apparaissent fragmentées, traversées par d'autres

logiques d'action et d'appartenances sociales telles le sexe, l'ethnie ou l'âge et toutes sortes d'autres problématiques comme la violence faite aux femmes, le sida, le suicide, les exclusions socioéconomiques, etc. Par exemple, ce sont des femmes qui vont dans les centres de femmes; elles y vont à partir de leur condition de femme d'abord et non pas de leurs revenus, de leur statut de travailleuse, de personne assistée sociale, etc.;

- il existe un entrelacement croissant entre l'action collective et les problèmes qui relèvent de l'identité individuelle; la solidarité de groupe ne peut être séparée de la recherche personnelle et des besoins affectifs et de communication de ses membres, et ce au niveau de leur existence quotidienne.

On peut donc affirmer que les organismes communautaires québécois correspondent relativement bien à cette description et qu'ils peuvent être considérés comme constituant d'un *mouvement social*.

Les organismes communautaires constituent un mouvement « pluriel »

Il est faux de prétendre que les organismes communautaires sont « un », coulés dans un même moule, s'abreuvant aux mêmes sources, fonctionnant de la même manière. Au contraire, ils sont **variés, multifformes, différents les uns des autres**. Ils sont pluriels en ce qu'ils portent une infinie variété et diversité d'histoires, de finalités, de missions, d'approches, de pratiques, d'interventions, de cultures, de modes de fonctionnement, d'infrastructures organisationnelles, de membership, de personnes rejointes, de niveaux et de types de financement, de structures de concertation, de rapports à l'État, etc.

Ils ont développé une multitude d'activités liées à la défense des droits, à la prestation de services alternatifs, à la promotion de la santé et du bien-être de la population, à l'éducation populaire et à la conscientisation politique. Ils interviennent dans **tous les aspects de la vie** des personnes et de la société : éducation, santé, justice, droits, logement, environnement, travail, culture, consommation, communication, loisirs, immigration, etc. Ils agissent sur **toutes les problématiques** : violence faite aux femmes, sida, itinérance, etc. Ils travaillent par et avec **tout le monde** : les jeunes, les femmes, les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes réfugiées, immigrantes, les toxicomanes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, les itinérant-e-s, les personnes atteintes du VIH, etc. Il y a eu multiplication et diversification des interventions au niveau de l'aide, de l'entraide, de l'action individuelle et de l'action collective. Les groupes mettent de l'avant le pluralisme des approches : féministes, humanistes, interculturelles, etc. Bref, ils sont pluriels.

Un mouvement difficilement « classifiable »

Cela peut ressembler à un vaste fourre-tout... un bric-à-brac inextricable. Cela peut constituer *une nébuleuse aux contours incertains et à la densité variable* (Melucci, 1993 : 189). Il est donc difficile de parler des organismes communautaires sans tomber dans une description

relativement simpliste. Reste que cette variété peut subir le test ou l'épreuve de la typologie (toute relative...). Certains auteurs s'y sont essayés. Ainsi, reprenant la typologie basée sur l'expérience des groupes de femmes, certain-e-s (Ouellette, 1985, Lamoureux, J. 1994 : 44 et Favreau, 1989 : 240) proposent de regrouper les organismes communautaires selon trois grandes fonctions ou missions :

- la promotion et la défense des droits;
- la socialisation (entraide, éducation populaire, loisirs, communication, sensibilisation, conscientisation, etc.);
- les services.

Les auteurs précisent toutefois que plusieurs groupes *touchent à une ou plusieurs de ces grandes catégories d'activité ou ont clairement une dominante qui les caractérise* (Lamoureux, J. 1994 : 44) ou encore *Chaque groupe a une dominante, laquelle peut varier d'une période à l'autre. Mais aussi, plusieurs groupes combinent ou favorisent l'interdépendance entre plusieurs champs* (Favreau, 1989 : 240).

Les groupes intervenant majoritairement dans le secteur de la santé et des services sociaux (TRPOCB et Coalition des TROC : 1997) ont quant à eux adopté la typologie suivante basée sur les stratégies d'intervention :

- aide et entraide;
- sensibilisation, promotion et défense de droits;
- milieux de vie;
- hébergement;
- regroupements sectoriels et intersectoriels.

Ils ont par ailleurs tenu à préciser que *la mission des organismes communautaires doit être vue de façon large et globale, c'est-à-dire que les activités d'éducation, de sensibilisation, de conscientisation, de mobilisation et de défense des droits, bien qu'à des degrés divers, font partie intégrante de l'action des organismes communautaires, peu importe leur stratégie d'intervention* (Coalition des TROC et TRPOCB, 1997).

Ces fonctions ou missions ou stratégies d'intervention transcendent les secteurs d'intervention (santé, éducation, justice, aménagement urbain, travail, etc.), les personnes rejointes (femmes, jeunes, personnes âgées, etc.), les problématiques visées (violence faite aux femmes, itinérance, sida, santé mentale).

Cette diversité constitue une des richesses du mouvement communautaire. Elle est à conserver précieusement. Elle invite à une très grande souplesse, ouverture, flexibilité, altérité, écoute de l'autre... l'autre étant ce groupe de mon quartier que je ne connais pas, dont je ne partage pas nécessairement les mêmes opinions. Que pensent en effet les centres de femmes des ressources alternatives en santé mentale qui veulent en finir avec l'hôpital/asile psychiatrique ? Que pensent les centres d'action bénévole des centres de santé de femmes qui pratiquent l'avortement, etc. Comment les groupes communautaires intègrent-ils ou non l'approche féministe ?

Mais cette diversité est aussi source de tensions, elle pose problème quant au partage d'une lecture commune de la société, quant aux accords sur des stratégies, sur des formes de concertation, etc. Cette variété suppose que les organismes communautaires peuvent ne pas se rejoindre sur plusieurs aspects... et ce n'est pas nécessairement catastrophique quand on appartient au même mouvement. Encore faut-il développer la conscience de ce mouvement.

**La concertation entre les organismes communautaires :
condition incontournable pour constituer un mouvement social**

La multitude de groupes communautaires, populaires, alternatifs, bénévoles participent donc de la définition du « mouvement social » même si chaque groupe en particulier peut ne pas avoir une très grande conscience de son appartenance à un *mouvement* ou alors de façon très fragmentée. Cette réalité arrive à la conscience des groupes de deux façons : lors d'actions collectives et dans des lieux de concertation.

C'est quand on se retrouve ensemble et sans nécessairement se connaître, dans une même action collective pour réclamer les mêmes revendications et au nom des mêmes valeurs et d'une même analyse de la conjoncture, qu'on réalise son appartenance à un *mouvement*. On pourrait nommer quantité d'événements qui, tout au long de l'histoire, ont contribué à cette prise de conscience de constituer un *mouvement social*. Ainsi certaines expériences historiques de mobilisation ont été marquantes au niveau national : journée de visibilité de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) sous le thème *Nous reconnaissez-vous ?*, le pique-nique sur la colline parlementaire organisé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux); la Marche des femmes *Du pain et des roses*; la manifestation qui a précédé le sommet socioéconomique; la mobilisation concernant la réforme de la sécurité du revenu, etc., pour n'en mentionner que quelques-uns. Il en est de même au niveau régional.

Dans les Laurentides on peut retenir, entre autres :

- l'importante délégation des organismes communautaires à la vigile à Québec de la Coalition nationale sur l'aide sociale réclamant l'appauvrissement zéro, le retrait des coupures et la dénonciation de la loi 186;

- la manifestation d'un groupe d'organismes, en novembre 1996, devant les bureaux du journal *Le Mirabel* à Saint-Jérôme, afin de dénoncer la série d'articles désobligeants, sensationnalistes et renforçant les préjugés et le mépris envers les personnes assistées sociales;
- les trois mobilisations des organismes des Laurentides au printemps 1998 pour forcer la Régie régionale à respecter le cadre de financement des organismes communautaires déjà adopté.

Ce sont les instruments de concertation que se sont donnés les groupes eux-mêmes qui ont puissamment contribué à forger le mouvement communautaire autonome au Québec. On a ainsi innové et expérimenté des modèles :

- de concertation au niveau **local** : on pense aux tables de quartier dans les grands centres urbains, aux regroupements dans de petites municipalités, dans les MRC, aux corporations de développement communautaire, etc. Chaque MRC des Laurentides a maintenant son regroupement d'organismes communautaires : le Défi communautaire de la MRC Laurentides, la Concertation régionale intergroupes de la MRC Argenteuil, la Concertation locale d'intervention communautaire de la MRC Thérèse-de-Blainville, le Collectif communautaire de la MRC Deux-Montagnes, la Concertation régionale des organismes communautaires de la MRC Pays-d'en-Haut, le Collectif communautaire de la MRC Rivière-du-Nord et le Beau Groupe de la MRC Antoine-Labelle.
- de concertation sur le plan **régional** : les TROVEP (tables régionales des organismes volontaires d'éducation populaire), les TROC (tables régionales des organismes communautaires principalement actifs dans le secteur de la santé et des services sociaux). Dans les Laurentides, le ROCL est la seule structure régionale à regrouper les organismes en santé et services sociaux;
- de concertation sur le plan **national** : création des grands regroupements provinciaux, (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), Regroupement des groupes populaires d'alphabétisation, l'R des Centres de femmes, Regroupement des cuisines collectives, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération des centres d'action bénévole du Québec, etc.). Le ROCL participe à la Coalition des TROC'S;
- de coordination sur le plan **sectoriel** : tables des fédérations et des organismes nationaux (secteur de l'éducation populaire autonome), tables des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), regroupement des organismes intervenant en employabilité, etc. Dans les Laurentides, il existe cinq regroupements par secteurs d'activités : la Coalition pour le développement des organismes jeunesse des Laurentides, le Réseau des femmes des Laurentides, le Regroupement des organismes

communautaires en santé mentale, le Regroupement des centres d'actions bénévoles, le Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides;

- de concertation sur le plan **intersectoriel** : création de la Coalition des organismes communautaires du Québec en 1985 (Parazelli, 1994), le Colloque sur le développement communautaire tenu à Victoriaville en octobre 1986 sous le thème *Fais-moi signe de changement* et qui réunissait pour la première fois des centaines d'organismes communautaires de tous les coins du Québec et de tous les secteurs d'intervention, Solidarité populaire Québec, ses commissions itinérantes avec assises régionales en 1985 et 1999 et l'élaboration de la Charte d'un Québec populaire (1994), les Forums sur la solidarité, la Coalition Solidarité Santé (1991). Le ROCL est membre de la Coalition Solidarité Santé.

Ces lieux de concertation, peu importe leur origine, jouent un rôle majeur de construction et de maintien de la cohésion entre des groupes multiples et variés. D'une certaine façon, ils sont aussi importants que les groupes eux-mêmes car ils permettent la mobilisation collective.

Parler en terme de *mouvement* plutôt que simplement d'organisation et de structure, c'est laisser place à une certaine mouvance. Les contours d'un mouvement sont forcément flous et peuvent laisser pénétrer ou demeurer à la périphérie des groupes qui, sans en épouser toutes les caractéristiques, n'en sont pas moins attirés par sa puissance d'attraction. Un mouvement est forcément plus inclusif et met l'accent sur le projet, les visées communes plutôt que sur des définitions trop rigides et trop réductrices.

3.1.2 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT UN MOUVEMENT SOCIAL « AUTONOME »

Il ne saurait y avoir de mouvement communautaire sans autonomie. Or, comment cette autonomie s'est-elle construite, comment pourrait-on la définir, comment s'exprime-t-elle ?

Par son histoire propre

Cette liberté s'est manifestée tout au long de la naissance et du développement des organismes communautaires autonomes au Québec depuis la Révolution tranquille en 1960. Le mouvement communautaire possède donc sa propre histoire (Dumont, M et al. 1982; CFP, 1982; Favreau, 1989; Monet-Chartrand, 1990; TROVEP, 1994), une histoire riche d'enseignements et qu'il faut sans cesse se réapproprier. Pensons à :

- celle des premiers comités de citoyen-ne-s;
- celle de la création des services communautaires contrôlés par les citoyen-ne-s (comptoirs alimentaires, cliniques populaires, cliniques juridiques, etc.);

- celle des regroupements d'assistés sociaux, des avocats populaires;
- celle des garderies populaires, des comités de logement, des coopératives d'habitation, etc.;
- celle des luttes politiques municipales;
- celle du mouvement des femmes contre la violence, pour l'avortement, contre la discrimination au travail, pour l'humanisation des naissances, etc.;
- celle du mouvement d'éducation populaire;
- celle du mouvement des jeunes;
- celle du mouvement de défense des personnes âgées;
- celle des corporations de développement économique communautaire;
- celle de la solidarité internationale;
- celle de toutes les luttes, combats, mobilisations contre les injustices;
- et tant d'autres.

Mais l'appropriation de cette histoire demeure fragile, partielle et surtout très fragmentée. Un peu comme s'il n'y avait plus ou peu de mémoire collective. Il nous faut donc réapprendre collectivement notre histoire. Entre autres :

- parce que tous et toutes n'y ont pas participé de la même façon;
- parce que pour répondre à la question « Qui sommes-nous ? » il faut d'abord savoir d'où nous venons : nous ne venons pas de nulle part;
- parce que l'histoire nous pénètre et nous habite. Elle est une dimension importante de la culture populaire;
- parce que l'appropriation de cette histoire contribue à renforcer l'autonomie du mouvement communautaire.

Par sa culture particulière

La culture des groupes communautaires s'est progressivement forgée autour de valeurs comme la solidarité, la justice, l'autonomie; d'une certaine conception de l'organisation du travail axée sur le travail d'équipe, la gestion directe; sur la mise en place de structures accessibles et transparentes; sur l'importance de la place centrale et du rôle des membres au sein de l'organisation; sur l'engagement social des travailleur-euse-s; sur le rejet du carriérisme; sur l'importance accordée aux processus d'apprentissage autant qu'aux prises de

décision; sur l'appropriation du pouvoir; sur la souplesse du fonctionnement contre le productivisme et la bureaucratie; sur l'importance de l'accueil, du climat, des relations interpersonnelles; sur la participation démocratique (Guberman, et al. 1994; Lamoureux, J. 1994).

Dans l'élaboration de cette culture particulière, il importe de signaler la contribution majeure du mouvement féministe. *Le mouvement communautaire est traversé par les préoccupations, modes d'organisation, valeurs et énergies d'autres mouvements sociaux plus spécifiquement celui des femmes dont l'empreinte est prégnante sur la dynamique du mouvement communautaire, surtout depuis la dernière décennie, et des mouvements jeunesse* (Lamoureux, J. 1994 : 45).

Ce sont là des éléments d'une culture propre aux organismes communautaires et qui renforcent son autonomie par rapport à la culture institutionnelle, technocratique, bureaucratique, gestionnaire et par rapport à la culture du marché basée sur la consommation passive et le clientélisme.

Par la liberté de ses racines

Chaque groupe communautaire est issu de ce geste que des citoyen-ne-s décident de poser librement, sans contrainte aucune, pour se prendre en main collectivement et prendre en charge une situation, un problème, une difficulté, pour agir sur des réalités sociales qui produisent des exclusions, des oppressions. Les origines d'un groupe sont importantes : elles lui impriment sa marque, sa couleur et surtout ses orientations fondamentales.

Par la liberté de ses finalités, de ses moyens et de ses pratiques

Il s'agit ici du pouvoir pour chaque groupe de déterminer librement ses orientations, ses politiques et ses approches, ses règles et ses normes de régie interne, sa vie associative, ses concertations, ses représentations, ses conditions de travail (dans le respect des lois générales dictant certaines balises, dont : la Loi des normes minimales du travail, l'équité salariale, la discrimination positive en faveur des personnes handicapées, etc.).

Il s'agit ici pour le mouvement communautaire dans son ensemble d'affirmer et de pratiquer cette liberté à partir de sa propre analyse spécifique de la conjoncture, de la détermination de ses propres priorités, de sa manière d'être et de faire originale, unique.

Par l'indépendance par rapport à l'État

Le mouvement communautaire existe en dehors de l'État. Il n'existe pas à cause de ou malgré l'État. Il tire sa pertinence de son enracinement dans les diverses communautés constitutives de la société civile. Il tire sa légitimité de sa démarche démocratique et de ses visées de citoyenneté. Jamais l'État ne pourra constituer la raison d'être du mouvement communautaire. Cette affirmation de l'existence hors « État » et « hors marché » du mouvement communautaire, les organismes en sont les seuls et uniques responsables, à la

fois individuellement (chaque groupe) et collectivement (via les lieux et instruments de concertation). L'identité ne se quête pas : elle s'affirme. Elle ne se négocie pas non plus : elle s'impose. L'autonomie, il appartient aux organismes communautaires de la construire, de la protéger, de la développer sur leurs propres bases (Guay, 1996).

Il s'agit d'une autonomie affirmée et maintenue contre les visées de l'État et du secteur privé sur les organismes communautaires. L'autonomie dont on parle en effet, c'est le contraire du téléguidage par le « haut », i.e. par une quelconque instance étatique ou privée; le contraire d'une programmation étatique ou privée, d'une planification technocratique, le contraire de la complémentarité. Les organismes communautaires ne sont pas des « contractuels » du réseau de la santé et des services sociaux, des instruments de réalisation des politiques de l'État. Aucun cadre administratif ou gouvernemental ne peut avoir prépondérance sur les choix démocratiques de l'organisme.

3.1.3 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT UN MOUVEMENT SOCIAL AUTONOME « D'INTÉRÊT PUBLIC »

*Nous ne sommes pas du secteur public, mais nous sommes d'intérêt public (R des Centres de femmes et RRASMQ, 1989). Il y a là un élargissement de la notion de « public », i.e. de ce qui concerne le bien de tous et de toutes sans enlever à l'État ni ses prérogatives ni ses responsabilités dont celle de maintenir et de développer des services publics, gratuits, accessibles et universels. Les organismes communautaires n'appartiennent pas non plus à la sphère du privé, du marché même si certains ont parfois tendance à considérer les organismes communautaires comme de la *privatisation déguisée*.*

L'émergence des organisations populaires et communautaires relève au contraire d'une idéologie anti-privatisation et d'une volonté d'élargissement de la sphère d'intérêt public car l'intérêt public ne s'épuise pas dans l'État. C'est aussi la société civile qui est porteuse de l'intérêt public. Le fait d'être sans but lucratif, d'avoir une finalité sociale, d'être axées sur la socialisation, sur la participation citoyenne tout cela élargit la sphère publique, la soustrayant aux rapports marchands. (...) *Le temps de l'utopie est de retour, une utopie qui veut redonner à la société le pouvoir confisqué par les professionnels de la politique et de la finance (Herzog, 1994).*

La place du mouvement communautaire se situe donc au sein de la société québécoise et non pas dans le système de santé et de services sociaux, ou d'éducation, ou juridique, ou de l'environnement, etc. Bref, les organismes communautaires ne font pas partie de l'appareil de l'État.

Ils agissent **dans, pour, par et avec** les communautés dont ils tirent leur origine et leur raison d'être. *Il faut d'emblée réaffirmer que la place du communautaire réside **dans** la communauté d'abord et avant tout, dans ce vaste champ du social où se nouent les relations*

entre les citoyen-ne-s, où se tissent les solidarités, où mûrissent en gestation les grands mouvements de transformation, où se construit finalement la cité. C'est par rapport au tissu social, toujours effrité, toujours en construction que le communautaire se façonne et qu'il façonne en retour la communauté (Guay, 1992 : 47).

3.1.4 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT UN MOUVEMENT SOCIAL AUTONOME D'INTÉRÊT PUBLIC « AYANT SES PROPRES VISÉES POLITIQUES »

C'est donc par rapport à la société globale que le mouvement communautaire agit et son engagement face à cette société se manifeste :

- dans les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, la marginalisation, l'exclusion, la désaffiliation (Castel, 1995)¹⁶ ;
- dans des actions et des luttes sociales et politiques visant à agir sur les causes structurelles de ces maux par de profondes transformations des législations, des institutions, du marché, des mentalités, etc. et pour l'amélioration des conditions de vie des personnes « atteintes par le désordre du monde », la bonification du tissu social, l'intensification de la qualité de vie, la promotion de l'égalité absolue entre les hommes et les femmes, le respect des enfants, le rapprochement interculturel, la reconnaissance de la différence, la tolérance (Noël, 1991), la solidarité internationale, le développement durable;
- dans un travail constant de conscientisation (Freire, 1980; Amplement et al. 1982) et d'éducation populaire qui vise à mobiliser les populations et les communautés concernées;
- dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile pour rendre les citoyen-ne-s libres, responsables et critiques;
- dans la politisation des problématiques et des actions de terrain. Il faudra qu'il y ait traduction des actions de terrain en termes politiques non pas comme participation à la conquête du pouvoir par des partis mais plutôt comme force de contestation et de proposition conservant sa propre liberté. (...) Il s'agit de donner plus de visibilité et de légitimité à de nombreuses initiatives et actions, de montrer leur cohérence pour l'émergence d'une nouvelle société. Il s'agit de montrer que ces actions de terrain, à condition de les situer dans une analyse globale, convergent vers des changements révolutionnaires (Roustang et al. 1996 : 144).

¹⁶ Par « désaffiliation », Robert Castel entend *l'aboutissement du processus par lequel on passe de l'intégration à la vulnérabilité et de la vulnérabilité à l'inexistence sociale.*

Les organismes communautaires se situent donc dans une visée, une dynamique, un processus, une démarche d'accompagnement, de support, de conscientisation et de transformation sociale par un meilleur partage des pouvoirs, des savoirs, des moyens technologiques, du travail, des ressources et de la richesse collective, dans une contestation du patriarcat, dans une remise en cause de l'économie basée exclusivement sur le capitalisme (la recherche du profit) et le néolibéralisme (l'hégémonie du marché), sur le productivisme et la négation du travail invisible des femmes principalement.

La visée principale de ce mouvement social ne repose pas d'abord sur la volonté de prendre le pouvoir, de renverser tel ou tel gouvernement car on affirme fermement que quel que soit le gouvernement au pouvoir (même un gouvernement de gauche) la société civile doit se constituer en contre-pouvoir.

Les organismes communautaires, bien qu'ils ne soient pas les seuls à agir dans cette direction, sont autant de contre-pouvoirs dont l'accumulation, l'addition, la concertation, la mobilisation contribuent à faire advenir une société plus juste, plus démocratique, plus égalitaire, ouverte sur le monde et sur la diversité, exempte de pauvreté, de sexisme, de racisme, de xénophobie, d'homophobie, de discrimination sous toutes ses formes, de violence, de logiques technocratiques, bureaucratiques et d'abus de pouvoir.

De façon générale, les organismes communautaires n'entretiennent pas de liens organiques, structurés avec les partis politiques contrairement à certains syndicats (par exemple le Congrès du travail du Canada (CTC) avec le Nouveau Parti Démocratique (NPD), les syndicats français et les partis politiques de gauche ou les travaillistes en Angleterre) ou à certaines conceptions maintenant récusées voulant que les organisations populaires ne soient que des « courroies de transmission » du parti unique (l'époque des groupes marxistes-léninistes).

Mais il peut arriver que, dans des moments historiques particuliers et sur une base ponctuelle et conjoncturelle, des organismes communautaires s'impliquent politiquement (ex: partis municipaux à Montréal (le FRAP et le Rassemblement des citoyens de Montréal) et à Québec (RP) ou dans certaines régions (le PQ en 1976; le dernier référendum).

3.1.5 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT UN MOUVEMENT SOCIAL AUTONOME D'INTÉRÊT PUBLIC AYANT SES PROPRES VISÉES POLITIQUES « ET POSSÉDANT DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES »

À travers cette diversité, au sein de cette agglomération de petits groupes isolés les uns des autres et qui, souvent, ne se connaissent pas au-delà des découpages administratifs, géographiques, malgré et, souvent, contre les bailleurs de fonds qui les enferment dans les corridors étroits de la sectorialité, à travers la multiplicité des problématiques spécifiques, le mouvement communautaire porte des valeurs communes qui donnent cohérence, force et

sens à son action, qui traversent et irriguent toute la vie de ceux et celles qui s'y engagent. On parle alors d'éthique communautaire.

L'éthique communautaire est le produit des pratiques d'action communautaire. Elle reflète une conception des rapports humains et des rapports sociaux qui s'articulent autour d'un certain nombre de valeurs repérables : respect, autonomie, solidarité, égalité, équité, réciprocité, démocratie, justice. (...) Elle se caractérise par l'affirmation que la communauté (au sens large de commune identité soit géographique, ethnique, selon l'âge, le sexe, la situation socio-économique, etc.) constitue le lieu par excellence d'engagement (Lamoureux, H. 1996 : 97).

Les formulations peuvent varier mais on peut avancer les caractéristiques suivantes :

Une conception et une approche globale de la personne

Notre mouvement est né de l'expérience, soit celle traumatisante de la surmédicalisation, soit celle de l'alternative. L'expérience comme moteur de changement, comme retrouvaille de nos potentialités, comme réappropriation de notre liberté de choix, basée sur la reconnaissance du savoir des femmes sur leur corps, sur leur savoir, sur leur capacité aussi de faire des liens avec le reste de nos vies de femmes : mettre ensemble tous les éléments, toutes les facettes. C'est ça la véritable continuité et non celle des services sociaux institutionnels (Mouvement Naissance-Renaissance, Lamoureux, J. 1987 : 140).

Alors que le tissu social s'effrite, que les contacts intergénérationnels se font plus rares (...) l'organisme a ceci de particulier que d'exister pour le mieux-être et l'autonomie de ses quelque 80 bénévoles, les aînés. Par diverses activités, les bénévoles sont invités à développer plusieurs aspects de leur personnalité, à s'informer sur tout ce qui touche leurs conditions de vie. Ils y découvrent ensemble leur potentiel puisqu'on y reconnaît la personne dans son ensemble avec ses capacités d'être (Hall, L. 1998).

Pour les organismes communautaires, la personne est un tout. Cela signifie que ¹⁷ :

- la personne est un être de culture; elle a une histoire personnelle et familiale; elle possède des caractéristiques physiques et psychologiques propres; elle vit dans un milieu donné et dans des conditions politiques, économiques, sociales, culturelles qui marquent ses relations avec elle-même, avec les autres et avec la société et qui impriment à ses difficultés et à ses potentialités des caractéristiques propres;

¹⁷ Cette partie s'inspire du *Manifeste questionné*, outil de formation, de réflexion et de questionnement des pratiques alternatives en santé mentale du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, 1994.

- la personne est un être sexué qui oblige à prendre en compte les rapports de pouvoir, les rôles traditionnels, le type d'éducation reçu qui sont sources de problèmes spécifiques pour les femmes, qui influencent le comportement des hommes et des femmes et qui font en sorte que, malgré des avancées certaines, les femmes continuent de vivre dans une société patriarcale et sexiste;
- la personne possède un corps qui a son propre langage;
- la personne a une orientation sexuelle généralement donnée au départ mais qui peut se modifier ou se révéler en cours d'existence : hétérosexualité et homosexualité sont des orientations sexuelles qui impliquent des rapports aux autres différents. L'homosexualité est toujours l'objet d'intolérance et de discrimination dans notre société;
- la personne est un être spirituel; elle vit non pas seulement de pain mais de roses, non pas seulement de biens matériels mais de valeurs, de croyances, d'éthique, de symboles, non pas seulement dans « l'avoir » mais dans « l'être ». Le fait de rejeter les religions, les sectes, etc. ne doit pas amener les organismes communautaires à nier cette dimension fondamentale de l'être humain;
- la personne possède des capacités d'être et non pas seulement des difficultés d'être (problèmes, handicaps, déficits, etc.);
- la personne possède et développe ses propres stratégies d'existence, elle possède un véritable « savoir » quant aux façons de faire face aux difficultés de la vie. Ce savoir doit être pris en compte;
- la personne possède son réseau social, aussi petit soit-il.

Les organismes communautaires développent donc une approche qui tient compte de **toute** la personne et non pas de son seul problème, fut-il physique, psychologique, social, financier, conjugal, familial, etc. Dans le secteur plus particulier de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, tout spécialement les groupes de femmes (Guyon et al. 1981), se sont toujours opposés à la médicalisation forcée et à la bureaucratisation à outrance. Ils se sont insurgés contre le fait que les processus de vie soient dénaturés lorsque passés au rouleau compresseur du médical, de l'institution et de la profession. Ils ont toujours refusé que le corps et l'esprit soient découpés en tranches étanches appartenant chacune, séparément, à une branche de la médecine ou à un département de service social. De même, en santé mentale, les groupes ont toujours contesté l'approche bio-psychiatrique qui réduit la personne à un diagnostic, à une maladie et par conséquent à une médication. On pourrait trouver de multiples exemples de ces contestations chez nombre d'organismes communautaires.

Cette approche globale se concrétise dans le fait que :

- les organismes communautaires accordent une importance capitale à l'accueil de la personne sans discrimination de langue, de culture, de religion, de sexe, d'âge, d'appartenance ethnique, d'orientation sexuelle, de condition socioéconomique. De même l'accueil est généralement humain, personnalisé, chaleureux;
- les organismes communautaires respectent l'intégrité physique et mentale, la dignité et les droits de la personne. Les groupes se donnent généralement des codes d'éthique, des règles et des règlements précisant et balisant le fonctionnement de la ressource, permettant de connaître clairement les lieux de pouvoir, de prévenir le harcèlement, l'intimidation, de garantir la confidentialité;
- les organismes communautaires intègrent la défense des droits comme partie intégrante de l'approche globale;
- les organismes communautaires font la promotion du droit à la différence car ils reconnaissent à la personne sa façon singulière de dire sa propre réalité dans le respect de la coexistence avec les autres.

Tenir compte de toute la personne suppose qu'on évite la fragmentation et la spécialisation tant dans l'analyse des problèmes que dans les interventions et qu'on développe diverses formes de polyvalence. Cette conception de la personne comme un tout a également amené les organismes communautaires à refuser la logique du « continuum de services » pour privilégier le « continuum de vie », à refuser de se laisser enfermer dans des programmes au détriment de l'action sociale ou encore à entériner la réduction d'une « problématique » à des programmes qui évacuent la prévention en tant qu'action de transformation au sein d'une société (ex. : des maison d'hébergement pour femmes violentées).

Tenir compte de toute la personne suppose un refus des approches épidémiologiques qui transforment les individus en « groupes à risques », « populations-cibles » et donc en objets de contrôle social (Guay, 1989; Parazelli, 1990; Corin et al. 1990; David, 1991).

Une vision globale du bien-être des personnes et de la société

Vieillir chez soi (...) c'est travailler en amont dans la prévention, pas seulement dans les soins et services qu'on fait quand, justement, on renvoie à la maison des gens qui sont en perte d'autonomie et qu'on veut mobiliser des femmes pour les garder (...). C'est s'occuper du plus grand gaspillage social qui fait qu'à trente ans les jeunes ne travaillent pas encore et qu'à cinquante-cinq ans ils ne travaillent déjà plus (...). C'est s'occuper du fait que, bien sûr, quand on s'ennuie, quand on se sent inutile socialement, quand il n'y a plus de motivation, c'est là qu'on tombe malade, c'est là que la perte d'autonomie se fait. On n'arrête pas d'entendre qu'il faut se responsabiliser, se prendre en main, changer de mentalité. On veut bien, mais ça devrait d'abord vouloir dire changer de conditions de vie (Association québécoise pour la défense des personnes retraitées et pré-retraitées, Lamoureux, J. 1987 : 159).

(...) est aussi un lieu de rencontres pour échanger sur notre situation en tant que personnes sans travail ou travailleur-euse-s à faible revenu. Nous voulons travailler ensemble à créer des solidarités afin de nous donner de meilleures conditions de vie. C'est par la formation et les ateliers que nous tentons de mieux comprendre les rouages de la société et aussi s'impliquer dans les réseaux de solidarité pour bâtir ensemble une société plus juste (Carrefour d'Actions Populaires, 1998).

Historiquement (on pense ici aux premiers comités de citoyens), le mouvement communautaire est né de la conviction profonde que, pour améliorer et changer la vie des personnes dominées, marginalisées, exclues, pauvres, malades, analphabètes, etc., il fallait agir à la source même des problèmes, sur les causes plutôt qu'uniquement sur les conséquences, c'est-à-dire sur les conditions de vie.

Cette conviction demeure tout aussi vivace, trente ans plus tard. Ainsi aujourd'hui encore, les organismes communautaires mettent de l'avant, dans leur analyse et lecture des problèmes sociaux, que le contexte économique, politique, social, culturel, environnemental dans lequel vivent (ou ont vécu) les personnes, constitue un des déterminants majeurs de leur bien-être et influe sur leur capacité à exercer du pouvoir sur leur vie, à prendre la parole, à agir individuellement et collectivement.

Qu'est-ce que cela signifie ? Le mouvement communautaire a développé le réflexe de chercher les **causes structurelles** de l'appauvrissement et de l'exclusion :

- du côté du pouvoir politique et de son abdication face aux marchés, abdication qui l'entraîne à se retirer des lieux dont il est le premier garant de la justice sociale (santé, éducation, sécurité du revenu, culture, environnement, etc.);
- du côté des pouvoirs économiques qui mènent à la concentration de plus en plus importante des richesses collectives dans les mains d'un nombre de plus en plus infime d'individus et de corporations pour aboutir à la situation paradoxale et inacceptable qu'il est maintenant partout possible de s'appauvrir de plus en plus dans des sociétés de plus en plus riches;
- du côté des rôles sociaux traditionnels qui maintiennent les femmes, encore en 1999, dans une position de marginalité et qui bloquent toute possibilité de reconnaître politiquement et économiquement à sa juste valeur le travail des femmes;
- du côté d'une économie qui occulte et sous-évalue le maternage et le ménage, le travail social et le travail domestique, le bénévolat et le « non-rémunéré » et qui assigne les femmes (de manière obligée ou contrainte) à des secteurs économiques moins rentables, moins lucratifs. Questionner ces postulats sexistes amène à remettre en cause la hiérarchie des valeurs, la croissance, le développement, la richesse;

- du côté des grandes transformations technologiques qui modifient certes la place du travail rémunéré dans notre société mais qui sont appliquées sans considération pour leur impact sur les personnes, les communautés, les sociétés.

Les organismes cherchent donc à intervenir directement sur les aspects sociaux, personnels, économiques, politiques et culturels et sur les facteurs qui les déterminent. Cette orientation des organismes communautaires à s'acharner sur les causes structurelles de la pauvreté plutôt que sur les pauvres, sur les conditions-cibles plutôt que les groupes-cibles les amènent à agir à contre-courant du paradigme dominant du biologisme et/ou du psychologisme, à contre-courant de l'individualisation, de la privatisation et de la médicalisation des problématiques sociales.

Cette façon particulière d'analyser les problèmes va donc à l'encontre de ceux et celles pour qui l'individu est le seul et unique responsable de son mieux-être ou de son mal-être, à l'encontre donc de l'idéologie de la seule responsabilisation individuelle. Ainsi *La pauvreté (...) ne s'abat pas sur les gens comme sur des cibles déjà désignées par un quelconque destin inscrit de toute éternité dans leur patrimoine génétique. Elle n'est pas le résultat de quelque tare individuelle ou de l'absence d'intelligence, de ressources personnelles, de dynamisme et de capacité d'adaptation. (...) Comment expliquer en effet par les gènes, la fraude, la paresse les fluctuations du nombre de personnes assistées sociales ? Comment expliquer par les manquements individuels que des quartiers et de nombreuses régions du Québec sont passés du développement au sous-développement en deux générations à peine. Pourtant, plusieurs explications du phénomène de l'appauvrissement sont résolument axées sur l'individualisation, la privatisation, la médicalisation de la pauvreté, considérant la personne comme seule et unique responsable de sa pauvreté. Cette idéologie blâme la victime pour son « irresponsabilité » et la culpabilise pour ses « mauvais comportements »* (Robichaud et al. 1994 : 50).

En ce sens, ils reconnaissent que les individus et les collectivités doivent pouvoir s'approprier l'identification des problèmes et la recherche de solutions, recherche qui se doit d'être liée à une responsabilité collective. Les organismes favorisent donc le cheminement des personnes et des groupes vers la mise à contribution de leur capacité propre à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie. Les organismes communautaires ont développé des manières d'être et de faire où la personne est placée dans des conditions pour réaliser ses potentialités plutôt que de sombrer dans la dépendance et la passivité et ce, contre le clientélisme et l'approche de consommation. C'est cette conception qui fait que, même en intervenant sur les conséquences des situations (travailler avec des femmes violentées, des personnes psychiatisées, des personnes pauvres, etc.), le travail ne se transforme pas en *industrie de la misère humaine* (Lamoureux, H. 1996).

La politique de santé et de bien-être du gouvernement québécois comporte ainsi certaines « incohérences » (le mot est faible...): par exemple, il est facile de comprendre la contradiction, impossible à résoudre, entre l'objectif de réduire les maladies cardiovasculaires de 20% au Québec d'ici l'an 2 000 et celui de réduire le déficit en quatre ans par

des compressions massives qui entraînent pertes d'emplois, pauvreté, etc., toutes choses qui contribuent à créer systématiquement le stress, la dépression... et les crises cardiaques!

Une action basée sur l'autonomie des personnes et des groupes

Les Centres de femmes ont contribué depuis plusieurs années et contribuent encore à sortir les femmes de la passivité et de la dépendance en les aidant à devenir leur propre agent de changement dans la maîtrise de leurs conditions de vie. Ils sont autogérés par des femmes et pour des femmes et font un énorme travail d'éducation, de sensibilisation, d'information, d'action et aussi de recherche qui vise l'autonomie des femmes sur tous les plans, autant affective et sociale qu'économique (L'R des Centres de femmes, 1986 : 6).

(...) C'est pour cela que nous avons décidé de rédiger un journal. Les rédacteurs ont décidé de l'intituler ENSEMBLE. Nous désirons montrer aux citoyens que la déficience intellectuelle n'est pas un handicap mais bien une réalité à l'intérieur de laquelle il est possible de faire bien des choses. Nous espérons que cette lecture brisera les préjugés que certains entretiennent (Association Clair-Soleil, 1999).

On peut constater que la société de consommation, le rôle de spectateur dans lequel elle nous confine, une certaine culture du « clientélisme » etc., tendent à favoriser la déresponsabilisation des citoyen-ne-s par rapport à ce qui les concerne et à ce qui concerne leurs communautés. Or, les organismes communautaires travaillent en sens inverse : ils favorisent le cheminement des personnes et des groupes vers la mise à contribution de leur capacité propre à identifier les problèmes, à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie. Les organismes visent une démarche d'autonomie qui peut être individuelle et/ou collective et qui appelle les personnes concernées à devenir des citoyen-ne-s actif-ve-s, responsables et critiques au sein de leur société et non pas des client-e-s, des usagers-ères, des bénéficiaires, etc.

Cette démarche fait que les organismes communautaires développent un rôle critique envers l'État, le marché, la justice, les médias. Tout en les concevant comme des alliés, ils ont également un rôle critique face aux syndicats.

Leur travail en est un de mobilisation visant à habiliter la population à mettre en place, dans la communauté, des solutions aux problèmes rencontrés. Ce travail se fait avec les personnes impliquées en respectant leur rythme et leur culture. Les solutions peuvent prendre la forme d'une action de pression, de promotion, de défense de droits, d'entraide ou celle de la mise sur pied de ressources d'hébergement ou d'interventions alternatives. Quel que soit le mode choisi, cette action s'inscrit dans une perspective de réappropriation individuelle et collective du pouvoir des personnes sur leur vie.

Les organismes communautaires visent à devenir eux-mêmes les acteurs de leurs projets, de leurs services, de leurs actions. Ils récusent la victimisation. *Les organismes*

communautaires ont comme objectifs de permettre aux citoyen-ne-s d'avoir une emprise sur leur propre existence, d'agir sur leur vie, de se réapproprier leur dignité, de se prendre en charge collectivement demeurant ainsi un gage de l'expression démocratique (COCQ, 1987).

Les organismes communautaires misent sur les stratégies que les personnes élaborent elles-mêmes car les gens ne sont pas que « problèmes »; ils sont des sujets appelés à construire leur vie en relation avec d'autres sujets.

Le social n'est jamais que problèmes sociaux. Il est tout autant relations sociales, solidarités sociales de base, initiatives d'entraide, de soutien (...) pour consolider des conditions de vie normales favorisant l'autonomie, pour se protéger contre des menaces extérieures, pour se défendre contre les abus du pouvoir; bref, pour construire et reconstruire jour après jour les conditions de leur liberté (Lamoureux, J. 1987 : 192).

Une capacité d'identification et de réponse différente face à des besoins d'individus et de collectivités

Nous avons voulu faire le point de manière fondée sur le manque de rigueur scientifique de l'intervention médico-psychiatrique en santé mentale. (...) Nous, des ressources alternatives en santé mentale, n'avons pas attendu un décret gouvernemental, ni que les coffres de l'État se vident pour proposer des solutions différentes, s'appuyant sur les capacités de prise en charge du milieu. Depuis une décade, en lien étroit avec l'ensemble du mouvement communautaire, nous avons créé des lieux d'accueil qui sont des solutions concrètes au mal de vivre ressenti par nombre d'individus (RRASMQ, 1986).

Donner un poisson à celui qui a faim, c'est bien. Mais c'est encore bien mieux de lui apprendre à pêcher. (...) Plusieurs participants sont retournés aux études (...), d'autres sont retournés sur le marché du travail, parfois chez certains de mes fournisseurs, d'autres, enfin ont été embauchés par [notre organisme]. Devant cet état de fait, nous avons pris la décision de poursuivre dans cette voie et d'être toujours à l'écoute de nouvelles façons d'améliorer la condition de vie de personnes défavorisées de notre région (Moisson Basses-Laurentides, 1997).

Les organismes communautaires peuvent à la fois :

- identifier de « nouveaux » besoins;
- critiquer la notion même de besoins;
- développer de nouvelles approches face à des besoins « anciens » ou « nouveaux ».

Historiquement, les organismes communautaires ont été des « éclaireurs ». Parce qu'aux prises avec le « mal développement », ils ont identifié les problèmes, les besoins que les systèmes officiels de production ou d'administration n'ont ni vu, ni pu, ni voulu solutionner. Les collectivités ont expérimenté et mis en place une multitude d'initiatives dans tous les domaines de la vie : habitation, culture, santé, éducation, consommation, communications, loisirs, justice, développement économique.

Ce sont les organismes communautaires qui ont identifié les besoins, qui les ont fait surgir de l'ombre, qui les ont fait sortir de la seule sphère du privé, du domestique : on pense en particulier à toute la problématique de la violence faite aux femmes qui est longtemps demeurée cachée derrière les portes closes. Ce sont des groupes communautaires qui n'ont pas hésité à faire face aux préjugés, au syndrome du « pas dans ma cour » pour faire en sorte de prendre en charge des besoins tels le sida, les problèmes de santé mentale, etc.

Ce faisant, les organismes communautaires, même s'il s'agit d'une action indirecte ou d'une conséquence de leur action, critiquent la perversion de la notion même de « besoin » tel que prôné par le libéralisme et le système économique productiviste. Les « besoins » dans cette perspective, ce sont l'acquisition de biens de consommation de plus en plus luxueux et... inutiles. Les organismes communautaires développent une conception plus « écologique », plus sociale, plus culturelle des besoins.

De plus, ils s'opposent à la mainmise technocratique et à la détermination des besoins « par en haut » : ce sont les dynamiques mêmes des collectivités qui sont impliquées dans la détermination des problématiques auxquelles elles font face, dans l'identification des besoins auxquels elles veulent répondre et dans la façon d'y répondre. Et ce, contre la stricte approche épidémiologique dont un des effets pervers est de se centrer uniquement sur les individus, leurs habitudes de vie « malsaines », leurs comportements « déviants » et le ciblage de groupes ou de secteurs de populations « à risque » (Corin et al. 1990).

De même, les organismes communautaires ont développé une multitude d'initiatives souvent très novatrices, originales, osées, pour répondre « autrement » à des besoins anciens ou nouveaux : travailler avec des « fous » dans la rue et dans le milieu de vie plutôt que dans l'asile; mettre en place des centres de santé de femmes en contestation du sort fait aux femmes par le système médical; promouvoir l'humanisation des naissances; travailler avec les jeunes en tablant sur leurs potentialités, etc., parfois en réaction aux insuffisances du réseau mais aussi beaucoup en cherchant des voies plus respectueuses de l'autonomie et de la dignité des personnes.

D'où le développement de pratiques nouvelles (et l'idée que les organismes communautaires contribuent au renouvellement des pratiques sociales) axées sur la souplesse, la flexibilité, la capacité d'adaptation, l'innovation. Parfois aussi ce ne sont pas tellement les approches ou les activités ou les moyens qui sont « nouveaux » mais le fait qu'ils sont utilisés au sein d'un processus de socialisation : ex : le bingo dans un groupe d'entraide en santé mentale versus

le bingo dans un pavillon psychiatrique. *L'aspect novateur réside principalement dans le sentiment d'appartenance socio-culturel que les gens développent tout au long du processus de socialisation que permet le travail associatif (COCQ, 1987 : 11).* Cette expertise doit être reconnue.

L'enracinement dans la communauté

Ça veut dire quoi et ça sert à quoi une « alternative » isolée, qui se développe en vase clos, si ce n'est reproduire l'asile dans la communauté. Nos alternatives n'ont de sens que si elles s'insèrent dans des stratégies d'intervention de quartier, que si elles contribuent à renforcer ces communautés, à faire vivre la responsabilité individuelle et collective des gens d'un quartier face aux personnes psychiatisées et vice versa (Guay, 1987 : 215).

La communauté peut se définir selon le territoire, l'appartenance, le vécu commun, l'identité spécifique ou les objectifs communs. C'est l'une ou l'autre de ces notions que l'on met de l'avant quand on dit que les organismes communautaires sont issus du milieu. Les ressources communautaires naissent de l'identification d'un besoin par une communauté dans un milieu donné. Elles sont créées à l'initiative de personnes, membres de cette communauté. Ces ressources y sont profondément impliquées et, de ce fait, peuvent susciter la mobilisation de personnes de la communauté pour créer des lieux d'appartenance, bâtir des réseaux d'aide et d'appui, offrir des services variés, etc. *Les organismes communautaires valorisent « l'habitabilité » du milieu : habiter un milieu de vie devient un enjeu culturel qui questionne les capacités d'un milieu à offrir des conditions de vie collective décentes et qui incite le milieu à maintenir à long terme la viabilité de ses propres ressources (COCQ, 1987).*

Avant même la décentralisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vers les régies régionales, la naissance du ROCL s'amorçait. En 1989 naissait la Coalition provisoire des Regroupements des organismes communautaires Laurentides-Lanaudière (ROCLL) qui disparaît quelques mois plus tard en laissant dans les Laurentides un groupe de travail sur le Plan de service en santé mentale composé d'intervenant-e-s des MRC Pays-d'en-Haut, Rivière-du-Nord, Deux-Montagnes et Thérèse-de-Blainville. En mars 1990, ce groupe de travail en santé mentale crée un comité ad hoc pour étudier les possibilités de regrouper les organismes communautaires. En mai 1991, 25 organismes, en assemblée générale, mandatent un conseil pour créer le ROCL. En novembre 1992, 52 organismes adoptent la charte et la plupart des règlements généraux. En 1993-94, le conseil d'administration crée des comités de travail, structure le ROCL, recrute des organismes, consulte et élabore des politiques de concertation avec la Régie régionale et la Corporation de développement des Laurentides et cherche du financement. En septembre 1994, le ROCL a son local et sa permanence, et sa présence dans le milieu s'intensifie (ROCL, 1996).

Cette naissance peut se faire, par ailleurs, selon de multiples façons et avoir plusieurs « pères et mères » dont certain-e-s du réseau (organismes de CLSC). La dynamique qui donne naissance à un groupe ne peut être réduite à des simplismes sans tomber dans la démagogie.

C'est pourquoi il est important que les groupes se souviennent de leurs origines, des conditions dans lesquelles ils sont nés.

Les groupes sont imbriqués, tricotés serrés dans leur milieu, contribuant ainsi à créer des lieux d'appartenance, à bâtir des réseaux de solidarité. L'identité du communautaire repose, entre autres, sur la qualité de ses rapports à la communauté, rapports qui ne sont jamais donnés une fois pour toutes et qui doivent être construits constamment.

L'implication des membres de la communauté peut se réaliser selon des modalités très variées et qui tiennent compte des particularités propres au milieu concerné.

Une conception égalitaire des rapports humains au sein de l'organisme

(...) créer une communauté humaine, c'est vivre et travailler avec nos amis handicapés, en valorisant des relations basées sur la connaissance de soi, le développement personnel, la dignité, le respect et l'actualisation du plein potentiel de chacun, dans un environnement social sain (Maison Emmanuel, Val-Morin, 1998).

Les organismes communautaires accordent une importance capitale à la qualité des rapports humains entre les personnes engagées de quelque façon dans la vie de l'organisme. Ils s'appliquent à véhiculer dans leur pratique des rapports de collaboration, de respect mutuel, de réciprocité entre intervenant-e-s et participant-e-s, membres, usager-ère-s (peu importe la terminologie employée), rapports qui responsabilisent autant les uns que les autres dans la démarche suivie. Ainsi, le savoir et le pouvoir qui en découlent habituellement font l'objet de partage plus égalitaire.

Pour les groupes communautaires, la véritable attitude « thérapeutique » (quels que soient les problèmes et les personnes concernées) repose sur la solidarité et non pas sur la logique de la domination du savoir et du pouvoir. Dans le quotidien, les groupes font régulièrement la preuve que la « compétence diplômée » n'est pas suffisante à elle seule pour provoquer le changement. Et ils s'insurgent contre cet hyperprofessionnalisation, ce mythe de « l'expert », qui sont les seuls valorisés par le système, mais qui se révèlent incapables de répondre adéquatement aux besoins des gens. Ainsi, dans un organisme communautaire, on ne « fait pas de la relation », on « entre en relation ».

On ne doit pas nier, par ailleurs, les différences de statuts, de pouvoirs, de rôles, susceptibles d'engendrer des conflits de toutes sortes. On doit soigneusement établir les règles qui régissent les rapports entre membres, entre membres et intervenant-e-s, animateur-trice-s, organisateur-trice-s, etc., entre intervenant-e-s et bénévoles et entre membres, travailleur-euse-s et conseil d'administration.

Une vision « autre » du service ou le service comme projet

Les groupes offrent des services et ils en sont fiers. Mais le service n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais une fin en soi. Car les groupes en connaissent les pièges : risque de dépendance, puit sans fond, rongeur d'énergies, créateur de burn out, illusion de l'activisme, renforcement de la conception qu'il est plus important d'aider quelqu'un que de lutter avec lui pour changer les conditions de vie. Or, le service seul, même humain, même novateur, même chaleureux à partir du moment où il est installé et devient une fin en soi, ne comporte plus les mêmes capacités de transformation.

Si le service est réponse à un besoin précis, il est également occasion de conscientisation. Il est imbriqué, tricoté serré dans le tissu dense de l'information-participation-responsabilisation-conscientisation-mobilisation. C'est là une autre dimension de la polyvalence des organismes communautaires. C'est là surtout que l'on peut concevoir le service comme projet.

(...) La pédagogie utilisée est une pédagogie dynamique misant sur la participation des personnes. Les cours sont divisés en trois parties : la technique (méthode comptable familiale et personnelle), la réflexion (pièges de la consommation liés à la désuétude planifiée, au crédit, etc.), l'information (les participants échangent à propos de leurs expériences, trucs et connaissances personnelles). Quelques jeux de réflexion et d'application d'apprentissages théoriques ont été intégrés aux cours (ACEF des Basses-Laurentides, 1998).

L'étude sur « *Le profil des organismes communautaires des Laurentides intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux* » (ROCL, 1996) fournit des indications très intéressantes sur le rapport à la notion de « service » qu'entretiennent les organismes communautaires (voir encadré page suivante).

LE PROFIL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES

Impact social et économique

Octobre 1996

Lorsqu'on leur demande *quelle appellation les décrit le mieux*, 44% des organismes choisissent l'appellation un organisme de service, 32% un organisme d'entraide et 10% un organisme de promotion et de défense de droits. Mais 14% des organismes refusent de s'identifier à l'une ou l'autre des appellations.

Quand on jette un coup d'oeil sur les activités des organismes communautaires, on constate que la question des « services » occupe une place importante dans la vie et la raison d'être des organismes, que les activités les plus importantes relèvent de ce qu'on appelle généralement (parfois avec une teinte de mépris...) les « services ». Ainsi, les activités suivantes, par ordre d'importance (i.e. quantité et intensité) sont mentionnées comme faisant partie du travail quotidien :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| ▷ écoute, soutien et relation d'aide | ▷ formation de bénévoles |
| ▷ accueil et référence | ▷ autres services |
| ▷ activités éducatives | ▷ hébergement |
| ▷ information et sensibilisation | ▷ aide à domicile |
| ▷ accompagnement et suivi | |

S'ajoute l'entraide qu'on peut classer dans une catégorie à part en ce qu'elle ne nécessite pas toujours, du moins en principe, une infrastructure importante et du personnel intervenant.

Les activités relevant de la « défense de droits et lutte » sont comparativement plus restreintes de même que celles affectées au regroupement des organismes.

Quand on considère l'âge moyen des organismes communautaires, soit neuf ans et demi, on constate que la très grande majorité sont nés avant la réforme de la santé et des services sociaux. Ce n'est donc pas cette réforme qui a donné naissance aux groupes ni le contexte de cette réforme qui en a dessiné les orientations.

La majorité des organismes communautaires offrent des services non offerts par le réseau. Mais ceux qui offrent des services qu'offrent aussi les secteurs public ou privé, affirment que leurs services se différencient de ceux-ci pour des raisons de qualité, d'approches différentes, de gratuité et de l'aspect libre de la relation avec les utilisateur-trice-s.

Ces services sont offerts à plus de 85 000 personnes principalement aux jeunes, aux personnes démunies économiquement et aux familles; ensuite aux femmes et à « monsieur et madame tout le monde ». C'est énorme !

À première vue, on pourrait trouver dans ces différences une justification de l'opinion voulant que les organismes communautaires ne soient plus que des « distributeurs » passifs de services rendant les gens passifs... Nous serions passés de la défense de droits et de l'éducation populaire aux services comme s'il s'agissait d'une déchéance ! C'est une relecture faussée de l'histoire. Il faut plutôt se demander pourquoi, à l'époque, des citoyen-ne-s ont mis en place des services, et ce que cette action comportait de subversif par rapport à l'ordre ambiant. Il faut dépasser la fausse dichotomie et le manichéisme de l'opposition service versus défense de droits versus éducation populaire versus mobilisation comme si souvent les groupes de défense de droits ne donnaient pas eux aussi des services et que les groupes de services ne faisaient pas d'éducation populaire.

D'ailleurs, à y regarder de plus près, on constate que dans le sondage, les *activités éducatives et celles d'information et de sensibilisation* prennent une place tout aussi importante parmi les « services ». Il y a donc là une indication certaine que la notion de service est fortement attachée à celle d'éducation.

En soi, tous les ingrédients sont réunis pour transformer le service lui-même et l'éducation elle-même : soit un service sans aspect éducatif (ce qui revient à ce qui se passe souvent dans le privé ou le réseau) soit des activités éducatives non liées à un service précis et qui ne rejoignent souvent que les « déjà convertis ».

Autre constatation importante qui va à l'encontre d'une opinion assez répandue : la très grande majorité des organismes communautaires sont nés *avant* la réforme de la santé et des services sociaux (sauf pour un certain nombre, minoritaires).

La contribution des organismes communautaires dits de services à la société québécoise

Ces organismes communautaires :

- renouvellent ou créent des lieux d'appartenance dans un monde fragmenté, fissuré où la famille seule ne peut plus jouer ce rôle ni, de plus en plus, le travail. Ils contribuent donc à restructurer les identités, à les valoriser et à permettre ainsi aux personnes concernées de renégocier leurs rapports au monde. Ce faisant, les organismes communautaires retissent les liens sociaux, base de la citoyenneté. Certains auteurs attachent beaucoup d'importance à cette contribution. Ainsi Fernand Dumont n'hésite pas à affirmer : *Un phénomène étonnant est apparu pendant la Révolution tranquille et, pour être moins spectaculaire, il a la même importance que la croissance de l'État-providence : c'est la prolifération des groupes communautaires. Comme si la montée des organisations et la défection des coutumes s'étaient accompagnées, en concurrence ou en complément, d'une revitalisation de la sociabilité* (Dumont, 1995 : 203);

- contribuent à sortir les personnes de la seule sphère du privé, de la domesticité (ex. : une femme impliquée progressivement dans son quartier et qui en est arrivée à trouver plus important l'assemblée générale de la clinique communautaire que le ménage du printemps). On ne redira jamais assez à quel point cela est important dans un monde où l'on vit de plus en plus avec son écran de télévision ou d'ordinateur;
- sont des laboratoires de pratiques novatrices capables de renouveler les pratiques privées, étatiques, professionnelles (Melucci, 1993); (ex : les pratiques d'humanisation des naissances, de « l'ailleurs et autrement » en santé mentale, ce sont les organismes communautaires qui les ont initiées);
- jouent une fonction prophétique en disant l'indicible, le laid, l'exclus et en révélant les potentialités subversives : le changement vient non seulement des marginaux, mais de l'illégal, de l'immoral, du mal... Le changement vient de la périphérie (...). Le changement vient de l'étranger (...). Seul le rapport avec l'étranger au sein même de la société, symbolisé maintenant par l'usager plus que par le marché, maintiendra la capacité de changement (Godbout, 1987 : 203);
- permettent que se réalise la quête de responsabilisation des gens eux-mêmes car personne n'accepte de n'être qu'un esclave, qu'un assisté, qu'un objet;
- remettent à l'ordre du jour la problématique de la réappropriation du pouvoir. Il y a la structure formelle des organismes, la qualité et la vitalité de la vie associative, les efforts pour y faire une place significative aux femmes participantes ou membres. Mais il y a aussi le complexe processus de réappropriation, pour certaines, de parcelles, même microscopiques, de pouvoir sur elles-mêmes, leur confiance, leurs motivations, leurs rapports à leurs proches, aux autres et plus généralement l'orientation de leur vie. Parallèlement et non subséquent, quelquefois se pose la question du cheminement de leur compréhension du sens et des enjeux des mécanismes généraux de l'aliénation, de la subordination et des voies individuelles et collectives de s'affirmer comme sujet et actrice (Guberman et al. 1997 : 70).

Le service doit donc être vécu :

- comme ouverture à la souffrance, au malaise, au mal-être;
- comme écoute de l'autre;
- comme expérimentation de nouvelles relations humaines;
- comme émergence du désir : la personne doit retrouver contact avec son désir, se remobiliser de l'intérieur d'elle-même. Il n'y a pas de réappropriation possible du pouvoir sur soi et sur son environnement sans cette démarche personnelle. Et cette démarche personnelle ne peut se faire qu'en relation avec les autres. Ainsi

une recherche a démontré que *dans les ressources alternatives en santé mentale, l'appropriation du pouvoir au quotidien, sur la toile de fond de l'histoire de vie et de l'expérience actuelle, ne se présente pas comme un processus extérieur à la personne et dont la portée serait prédéfinie, que ce soit par un diagnostic de besoin ou par une idéologie. Elle opère pas à pas, niveau par niveau, et semble dénouer progressivement les nombreuses contraintes qui, tant internes qu'externes, ont progressivement capté les personnes dans leurs rets (i.e. filets) et ont contribué à leur aliénation* (Corin et al. 1996 : 63);

- comme amélioration réelle des conditions de vie des personnes concernées (les coopératives de logement, les garderies, les groupes d'entraide, les centres de femmes ont littéralement changé la vie quotidienne de milliers de personnes (Guberman et al. 1993);
- comme exercice de la citoyenneté, i.e. comme lieu de participation et de mobilisation. Le projet d'action communautaire autonome ne se réduit pas qu'à la démonstration de ses services mais s'identifie plutôt par la manière dont les gens s'organisent et s'impliquent dans un processus de socialisation dont l'implication dans des actions collectives (COCQ, 1988 : 3).

Pour ce faire, il faut mettre en oeuvre les conditions de la conscientisation, i.e. de l'action communautaire :

- s'alphabétiser dans la problématique, i.e. avoir une analyse politique des situations vécues par les membres des groupes (violence conjugale, toxicomanie, pauvreté, problèmes de santé mentale, monoparentalité, etc.) et non pas seulement une analyse psychologique, individualisante;
- s'ouvrir au monde pour sortir de son monde clos;
- refuser de médicaliser et de psychologiser les problèmes;
- refuser toute victimisation;
- décoder les résistances : la résistance à la mobilisation doit être respectée, écoutée, comprise, vue comme source de questionnement et de renouvellement. Elle n'est pas seulement négative. Sinon, on risque de pratiquer une sorte de « forcing » à la participation. Les difficultés de mobilisation peuvent exprimer :
 - l'absence de mise en oeuvre de moyens pour le faire,
 - l'absence de vision politique,
 - mais aussi le poids de l'exclusion, de la marginalisation de ceux et celles « qui ne font qu'utiliser les services »;
- se servir des problèmes concrets perçus à travers le service pour dégager les enjeux plus globaux et inciter à l'engagement et à la responsabilisation;
- faire de l'éducation et de la formation populaire.

Cette façon de concevoir le service le situe comme une composante de l'action communautaire autonome et permet de se démarquer à la fois du secteur privé dont l'intégration à la logique marchande imprime souvent aux services une couleur négative (abus, exploitation, indifférence, efficacité à tout prix, etc.) et du secteur public pour qui la personne est d'abord un patient, un bénéficiaire, un usager et non pas une personne citoyenne.

L'égalité entre hommes et femmes et l'intégration de l'approche féministe

(...) [Nous] avons mis sur pied un comité interne «Femmes et développement régional» dont le mandat est de stimuler l'implication et la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement régional et local (Réseau des femmes des Laurentides, 1998).

Les organismes communautaires font en sorte que le principe d'égalité entre hommes et femmes s'applique autant à la vie associative (représentation dans les conseils d'administration, les divers lieux décisionnels, les comités de travail, etc.), qu'aux rôles et statuts au sein de l'organisme, qu'aux conditions de travail.

Le respect de ce principe suppose que les organismes communautaires intègrent et pratiquent au quotidien l'approche féministe, i.e. la prise en compte de la situation et des conditions de vie des femmes en tant que femmes. Cette préoccupation doit être l'affaire tant des hommes que des femmes au sein des ressources communautaires; tout comme la préoccupation et l'action face aux problématiques dites de « femmes » (violence, agression, double tâche, discrimination, pauvreté, etc.) n'appartiennent pas aux seuls groupes de femmes.

Qu'est-ce que le féminisme ?

Il s'agit d'une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation (Toupin, 1997).

Une priorité donnée à l'éducation populaire

Toute l'action des organismes communautaires repose sur une pédagogie spécifique, celle de l'éducation populaire définie comme *l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu* (MEPACQ, 1993).

Nous avons réfléchi et travaillé ensemble pour se donner de la formation au sujet de la défense des droits des personnes vivant de la sécurité du revenu et le lien avec la responsabilité en tant que citoyen. Après avoir approfondi le thème de la citoyenneté par des lectures en groupe, ce fut le partage du vécu en tant que personne vivant de la sécurité du revenu. Ce partage fut très enrichissant. (Carrefour d'Actions Populaires, 1998).

Le sens de la fête et de la créativité

(...) Dans un atelier (...) les jeunes rattachés au Projet de l'Art Tisannerie, créent, à raison de quatre jours semaine, toute une variété d'accessoires artisanaux adaptés aux différentes périodes de l'année (Unité Domrémy, 1998).

La très grande majorité des organismes communautaires accordent une place importante aux fêtes, aux diverses manifestations culturelles, aux spectacles, à la créativité dans les expressions (poésie, musique, danse, peinture, littérature, théâtre, cinéma, vidéos).

La fête, l'art sont des moyens de transmettre des valeurs. Bien plus, ce sont des façons d'être et d'entrer en rapport les uns avec les autres. Une image, une poésie valent parfois bien des réunions ! C'est aussi une manière de participer, d'être partie prenante d'un événement, d'un projet. C'est aussi une façon de contester la société de consommation et de loisirs aliénants du marché.

Quand les fêtes populaires n'incitent plus ni à la participation ni à la création, les festivals risquent de devenir aliénants (...). Donc, changer la fête, c'est aussi changer les rapports sociaux, c'est aussi contribuer à changer la société (Chicoine et al. 1982).

Un fonctionnement démocratique et des pratiques différentes d'exercice du pouvoir

Pour notre organisme, notre véritable attitude repose sur la solidarité et non sur la domination du savoir et du pouvoir (Droits et Obligations des sans-emploi, 1998).

Les approches utilisées, qu'elles soient phonétiques, globales ou conscientisantes (sic), sont colorées par une volonté de permettre aux participantes et participants de s'exprimer et d'échanger sur leurs préoccupations, leur vécu et sur les enjeux sociaux. Les participantes et participants seront invités à s'intégrer à la structure de l'organisme par leur présence au sein des différents comités (Maison des mots des Basses-Laurentides, 1997).

Les groupes privilégient des formes diversifiées de démocratie directe. Ils possèdent des instances démocratiques qui se rencontrent périodiquement et qui assurent un contrôle des membres sur la vie de l'organisme : on pense en particulier au conseil d'administration, à l'assemblée générale, aux divers comités de travail, etc. On pense également à des formes particulières de gestion comme les « collectives », la gestion participative, etc.

La participation des membres à la définition de la mission, des orientations et des modes de fonctionnement de l'organisme, la participation active du personnel aux prises de décision et la responsabilisation collective des membres constituent des objectifs majeurs pour les organismes communautaires.

Le cadre légal suppose la présence d'un membership actif qui élit un conseil d'administration représentatif de ses membres et, par le fait même, de la communauté qu'il dessert. Les organismes possèdent des statuts et règlements qui précisent leur mode de fonctionnement et imposent le respect des processus démocratiques.

Cette vie associative implique que les organismes y consacrent temps, énergies et ressources financières.

La vie démocratique des organismes constitue des lieux d'apprentissage de la démocratie et constitue un acquis pour la société québécoise.

Un rapport volontaire à l'organisme

Nous accueillons les personnes sans aucune discrimination en étant attentives aux besoins exprimés et en les référant à d'autres ressources du milieu, s'il y a lieu (Carrefour d'Actions Populaires, 1998).

Ce dont il s'agit ici, c'est du respect absolu de la nature volontaire du lien social à l'intérieur duquel l'action est accomplie. Une action est volontaire quand son accomplissement implique l'adhésion, librement choisie, à une forme de solidarité collective; cette adhésion s'exprime dans la libre participation à un réseau relationnel (Melucci, 1993 : 193).

Les personnes qui fréquentent les organismes communautaires y viennent librement. Elles participent à une démarche et à une action sur une base volontaire dans le respect de leurs droits et de leurs besoins. Elles sont libres de venir, de partir et de revenir.

De même, l'organisme est libre de recevoir qui il veut : il n'est pas tenu, ni par la loi, ni par aucune obligation de recevoir une personne transférée par un établissement ou un ordre de cour ou un plan de services individualisés ou par toute autre contrainte.

Le respect de la confidentialité est un principe sacré. Ces principes ont amené le mouvement communautaire à refuser toute participation à des systèmes informatisés sur les clientèles dont les objectifs relèvent du strict contrôle social (Coalition Informatique-Santé-Liberté, 1996).

Des collaborations librement consenties

Depuis janvier (...) des professionnels de la Clinique psychiatrique (...) participent mensuellement à nos rencontres d'équipe. Cette collaboration permet à l'équipe de travail de s'ajuster à une réalité de plus en plus difficile pour certains hébergés. L'appui de ces

professionnels facilitent l'orientation des interventions auprès des hébergés ayant des problématiques telles que : trouble de comportement, consommation, isolement social, santé mentale, etc. (Accueil communautaire Jeunesse, 1998).

Dans la poursuite de leurs objectifs, les organismes communautaires s'appuient sur les ressources de la communauté partout où ces ressources peuvent contribuer à l'amélioration du tissu social. Si des membres d'un groupe nécessitent des services que seules d'autres ressources communautaires ou institutionnelles peuvent offrir, l'organisme en informe les membres concernés et des collaborations peuvent alors s'établir. Par ailleurs, ces collaborations doivent toujours être établies à la demande expresse des membres concernés et être librement consenties.

Une infrastructure stable

Pour abattre le boulot, le conseil exécutif envisage un remaniement de l'infrastructure du Regroupement, un rajeunissement qui permettrait de soulager les conseils d'administration, de mieux diffuser l'information et d'améliorer la concertation afin que le Regroupement réponde toujours mieux aux besoins de ses associations membres (Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides, 1998).

L'atteinte des objectifs par les organismes communautaires suppose la mise en place d'une équipe permanente formée de personnes rémunérées et/ou de bénévoles qui travaillent directement à l'amélioration de la qualité de vie de leur milieu.

C'est ici qu'on rejoint la question de l'économie sociale via la revendication de la Marche des femmes *Du pain et des roses* sur les infrastructures sociales qui sont *des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses*.

Ces infrastructures stables exigent en effet un financement adéquat et respectueux de l'autonomie, une reconnaissance politique de leur existence et de leur contribution à la « richesse sociale ».

3.2 DES DIAGNOSTICS VARIÉS, DIVERGENTS ET SIGNIFICATIFS POUR LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Plusieurs auteurs, chercheurs, professeurs, intellectuels, militants observent l'évolution du mouvement communautaire québécois et en proposent des lectures variées. Ces visions reposent, bien sûr, sur l'analyse qu'ils font de la société québécoise et sur l'idée qu'ils se font du rôle que les organismes communautaires doivent y jouer. Ces critiques sont de plusieurs ordres et touchent différents aspects. Sans vouloir schématiser ces positions de façon simpliste, on peut regrouper ces opinions selon trois axes :

- le mouvement communautaire est victime des desseins récupérateurs de l'État dont le seul objectif est de vouloir contrôler et enrégimenter les organismes communautaires et de s'en servir à ses propres fins;
- le mouvement communautaire a progressivement perverti sa mission au point de se soumettre aux volontés de l'État et des tenants du néolibéralisme. Ce détournement de mission le rend impuissant à relever les défis auxquels la société est confrontée;
- le mouvement communautaire, non sans tensions et contradictions, se trouve au coeur des enjeux auxquels les sociétés modernes sont confrontées et s'avère en mesure d'en relever les défis.

3.2.1 LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE VICTIME DU MACHIAVÉLISME ET DU CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Cette analyse ressort surtout des écrits où l'on s'est appliqué à tracer le portrait du contrôle de l'État sur les organismes communautaires.

On peut certes reconnaître que l'État entretient des liens de contrôle avec plusieurs composantes du mouvement communautaire; on peut également convenir que nous ne sommes pas face à un « État au-dessus de tout soupçon » quant à ses rapports avec les organismes communautaires. Pour l'État, en effet, la notion de mouvement communautaire n'existe pas : il transige, i.e. finance et demande des comptes à des organismes individualisés, sans liens les uns avec les autres sauf via des regroupements provinciaux et régionaux; on peut enfin admettre que les tentatives et parfois les réussites en matière de contrôle et d'intégration sont de plus en plus courantes et que la vision « instrumentale » transcende celle de soutien au mouvement social.

Mais ce tableau du contrôle fait silence des rapports de force qui ont progressivement tenté d'infléchir ces liens dans un sens favorable aux organismes communautaires. Il ne mentionne pas non plus l'existence d'une certaine écoute, compréhension et ouverture de la part d'un certain nombre de fonctionnaires et même de députés et ministres plus proches de la tendance social-démocrate.

Les luttes du MEPACQ sur l'éducation populaire autonome, du RGPAQ sur l'alphabétisation, de la TRPOCB, de la Coalition des TROC dans le secteur de la santé et celle du Comité aviseur du SACA, luttes toutes concentrées sur la reconnaissance politique et le financement du mouvement communautaire autonome, luttes partiellement gagnées et dont les acquis demeurent certes toujours fragiles, témoignent tout de même que l'État peut bouger dans ses rapports aux groupes communautaires. Nous ne sommes pas que des victimes...

3.2.2 LA TRAHISON DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour certains auteurs, le mouvement communautaire ne serait plus que l'ombre de lui-même, une quasi caricature de ce qu'il était dans le passé. Le mouvement communautaire s'abreuvait maintenant *aux sources d'un libéralisme si puissant que même ses victimes s'y laissent piéger* et serait devenu *une roue de secours pour le char de l'État* (Lamoureux, H. 1995 : 36-37). Parmi les manifestations de cette trahison, on note le passage d'un mouvement communautaire rebelle (*empêcheur de tourner en rond*), contestant l'ordre établi, i.e. *une société continuellement menacée d'incohérence éthique*, n'ayant de cesse de dénoncer *l'iniquité fiscale et l'arrogance d'une bourgeoisie égoïste* à un mouvement communautaire devenu partenaire de l'État et reconnu comme tel dans les lois, participant aux stratégies de désengagement de l'État et se concertant avec les représentants de la bourgeoisie plus particulièrement au niveau local.

Les instances nationales (la même critique vaut pour les instances régionales) des organismes communautaires sont particulièrement visées (Lamoureux, H. 1995a : 36). Celles-ci seraient devenues *des interlocutrices des ministères et de la technostructure*, de simples lobbyistes *avec entrée privée dans les officines du pouvoir*, ayant adopté *la vision economiciste et le clientélisme de cette technostructure*. Les instances nationales seraient devenues *des fonctionnaires qui passent leur temps à des tables de concertation* et qui *acceptent béatement le rôle de gestionnaire minoritaire des coupures de services*. Enfin le mouvement communautaire, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux, aurait abandonné ses visées de citoyenneté et aurait sombré dans le « clientélisme ». Ce virage traduit *une faiblesse de la conscience et annonce ce qui pourrait devenir un drame éthique majeur. Cette réduction est porteuse des germes de la déshumanisation et de la responsabilisation des victimes. Elle autorise d'éventuelles exactions sociales (ex. : travail forcé pour certains groupes sociaux et contrôle de la vie privée par la multiplication des fichiers de clientèles). (...) Elle justifie une logique subventionnaire fondée sur l'achalandage (...) les citoyens ont été happés par cette perversion absolue du libéralisme qui transforme tout rapport humain en rapport marchand.*

Le même auteur avait déjà identifié auparavant les *égarements éthiques plus ou moins graves* (Lamoureux, H. 1994 : 42) auxquels s'exposait le mouvement communautaire : institutionnalisation, adhésion à la logique de sous-traitance *qui transforme les organismes communautaires en une espèce de mercenariat du social*, professionnalisation des permanences dont l'effet pervers est d'éloigner les dirigeants de la base et de leur faire préférer *l'illusion du pouvoir médiatique à la nécessité d'une mobilisation large et plus permanente que l'espace d'un forum*.

Enfin, la trahison du mouvement communautaire s'exprime par la promotion (Lamoureux, H. 1995b : 23-26) de *notions molles* comme la « prise en charge » et le « partenariat » qui *flirtent avec le paternalisme et impliquent le transfert d'une autorité qui n'aurait jamais dû être confisquée*; par la *victimisation qui consiste en amour de l'indigence dans l'idéologie caritative où il n'y a que des affligés offerts à notre bon coeur, jamais de coupables*; par la confusion entretenue délibérément entre *engagement et gestion des problématiques sociales*;

par la fausse adéquation entre *vie démocratique et multiplication des lieux de discussion, de tables de concertation monopolisées par des permanences bureaucratiques qui camouflent l'immobilisme institutionnalisé et font écran entre les pouvoirs et les citoyens*; par une action essentiellement limitée à la *prestation de services visant à suppléer aux carences de la gestion de l'État*; par la *constitution d'un tiers secteur d'économie sociale qui ne serait rien d'autre que de nouvelles formes d'exploitation de la misère humaine*.

D'ailleurs, l'essentiel de la critique tourne autour du fait que *conçus pour être des sanctuaires de la vie démocratique et des incubateurs de sujets, les organismes communautaires deviennent des succursales de l'industrie de la misère humaine* (Lamoureux, H. 1995a : 37).

Enfin, à travers le partenariat, on utilise *la carrosserie du communautaire pour projeter une image idéalisée de la modernisation des institutions à travers la réforme de la santé et des services sociaux. (...) Cet usage du communautaire est fondé sur une conception technocratique de la solidarité sociale qui doit trouver ses modèles à partir de solutions techniques* (Parazelli, 1996 : 31).

Les effets cumulatifs de ces trahisons et perversions font en sorte que le mouvement communautaire serait à l'heure actuelle *impuissant, anémique, miné dans sa capacité de construire un autre avenir pour notre société (...). Il accumule échec sur échec (...) ses stratégies ne fonctionnent pas ou sont en panne sèche (...) enfin il souffre du syndrome de la taupe, i.e. qu'il s'active beaucoup mais en aveugle* (Laprès, D. 1995 : 6-9).

3.2.3 DES OPINIONS DIVERGENTES

On peut aussi diverger d'opinion sur ce diagnostic.

Cette vision suppose en effet un mouvement communautaire homogène alors que ses constituants et son développement historique le rendent pluriel. On ne peut donc mettre tous les organismes communautaires dans le même sac.

Aussi des réalités comme celles de la concertation-partenariat, institutionnalisation, travail local, économie sociale sont vues comme essentiellement réactionnaires, i.e. comme étant des manifestations de servilité face au néolibéralisme. Or, elles peuvent également être vécues comme de nouvelles formes de combat social, comme de nouveaux lieux de démocratisation (Lamoureux, J. 1994 : 185), comme une façon pour la société civile de ne pas laisser aux seules technocraties et bureaucraties le soin de s'occuper des affaires de la cité. Elles peuvent être vécues comme des alternatives au néolibéralisme (Guay, 1996).

On peut également considérer que cette lecture du mouvement communautaire est « victimisante ». Les organismes communautaires ne deviennent pas de simples objets manipulables à souhait dès qu'ils acceptent d'entrer en rapport avec l'État.

Pour d'autres auteurs, nous serions plutôt appelés, dans le cadre des relations État-société civile, à *déconstruire les systèmes d'opposition binaire* (Lamoureux, J. 1994 : 35) et à bâtir des partenariats conflictuels (Panet-Raymond, 1994 : 79; Gagné et Dorvil, 1994 : 63).

On peut certes refuser ces critiques ou au contraire les considérer comme autant d'appels à la vigilance, à la recentration sur des visées de transformation sociale, comme des appels également au débat public sur ces enjeux. Il nous faut *aborder chaque problème non pas comme une impasse devant laquelle il faudrait se détourner mais comme un défi à relever* (Laprès, D. 1995 : 6).

3.3 ENJEUX ET DÉFIS DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Quels sont donc les grands défis auxquels le mouvement communautaire est confronté en cette fin de siècle ? Quelle direction prendre, quels moyens utiliser, quelles alliances bâtir ?

Pour répondre adéquatement à ces questions, quelques mises en garde s'imposent.

Premièrement, seul un débat collectif des membres du ROCL permettra de dégager des enjeux collectifs. Les éléments proposés dans ce chapitre peuvent simplement servir d'amorce.

Deuxièmement, tout n'est pas réalisable demain matin. On ne propose pas, en effet, une nouvelle orientation à la société en pensant dans le court terme seulement. Il faut élargir nos horizons pour établir un plan d'action stratégique qui sache intégrer le court, le moyen et le long terme. Le fait de savoir où l'on va permet de mieux situer les gestes quotidiens et de leur restituer tout leur sens.

Troisièmement, plusieurs de ces défis n'appartiennent pas en propre au mouvement communautaire, d'où l'importance des alliances avec d'autres acteurs, mouvements sociaux, groupes, etc., qui partagent nos vues et nos vœux pour le monde.

J'élaborerai sur six enjeux/défis auxquels le mouvement communautaire devraient s'ingénier à relever :

- continuer à bâtir un État solidaire;
- élargir et vivifier la démocratie;
- contribuer à bâtir une économie plurielle et solidaire subordonnée à des normes sociales, écologiques et culturelles;
- s'approprier la question nationale et favoriser la prise de position;
- choisir l'autonomie contre la complémentarité;

- diversifier et complémentariser nos stratégies.

Ces enjeux/défis pour le mouvement communautaire proviennent :

- de l'analyse du monde et de la société québécoise (chapitre 1);
- des visées proposées par plusieurs et qui peuvent inspirer certaines orientations (chapitre 2);
- de la mission propre au mouvement communautaire autonome (chapitre 3.1).

Dans un monde et une société québécoise profondément fracturés, le rôle majeur du mouvement communautaire autonome, nous l'avons dit et répété tout au long de ce document, consiste à « ramer » à contre-courant, à lutter contre ce désordre du monde, à bâtir dès maintenant une société de justice et de solidarité.

Il faut donc s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion. Dans un monde où l'État et le politique s'affaiblissent, où il y a déficit démocratique, où l'économie tue, c'est cela que les groupes communautaires doivent transformer pour agir sur la pauvreté et l'exclusion. Et pour ce faire, ils doivent lutter pour leur autonomie et diversifier leurs stratégies d'action; bref, se constituer en mouvement communautaire citoyen.

3.3.1 CONTRIBUER À BÂTIR UN ÉTAT SOLIDAIRE

Il n'y a pas toujours eu d'État. L'État dans sa forme actuelle est un acquis de la modernité. Il s'est constitué contre les pouvoirs occultes et contre le règne anarchique des communautés gouvernées par des « seigneurs de la guerre ». Il y a des pays où il y a eu trop d'État avec la dérive totalitaire que cela comporte (l'ex-URSS), des pays où l'État ne joue pas un très grand rôle face au marché et où les citoyens sont laissés-e-s à eux-mêmes avec la dérive que cela comporte en terme d'exclusion et de pauvreté (ex. : les États-Unis). Il y a des pays où il n'y a pratiquement plus d'État avec la dérive que ce sont les mafias de toutes sortes qui font la loi (l'Albanie). Il y a des pays où l'État joue un rôle important comme en Norvège, en Suède et dans une certaine mesure le Canada, le Québec.

L'existence d'un État et d'un État de droit est un acquis mais dont les forces du néolibéralisme cherchent à se débarrasser (nous l'avons vu au chapitre 1). Le mouvement communautaire doit donc réaffirmer fortement la nécessité d'un État mais pas de n'importe quel État. Ce n'est pas la *raison d'être* mais la *manière d'être* de l'État qui doit être repensée. Ce dont il s'agit, c'est de contribuer avec d'autres (mouvement syndical, mouvement des femmes, artistes, entrepreneurs, etc.) à la construction d'un État solidaire. Facile à dire mais pas facile à faire !

En effet, il n'est pas facile d'imaginer ce que pourrait être un État solidaire. Comment éviter les excès, les dérapages et parfois les bavures de la bureaucratie, de la technocratie ? Quelle architecture nouvelle mettre en place : comment, par exemple, décentraliser pouvoirs et

ressources financières et maintenir des orientations communes ? L'État doit-il tout faire lui-même ?

Appelé à construire cet État solidaire, le mouvement communautaire est d'abord invité à prendre position sur cette question. Et ce n'est pas si facile...

Une position paradoxale par rapport à l'État actuel

Depuis ses débuts, le mouvement communautaire n'a cessé d'entretenir une position paradoxale par rapport à l'État : un pied dans l'affirmation de son rôle et de son importance et un pied dans sa contestation permanente. Certains groupes issus du courant anarchique ou autogestionnaire souhaitent même sa destruction.

Les organismes qui se constituent en « alternatives » à ce qui se passe dans le réseau public sont évidemment aux premières lignes dans ce réaménagement malaisé des rapports à l'État. Ainsi, le mouvement féministe a été très critique du sort que le réseau public de santé réservait aux femmes. On se souviendra du célèbre *Va te faire soigner, t'es malade* (Guyon et al. 1981). Les initiatives du mouvement d'humanisation des naissances, des centres de santé de femmes, etc., ont poursuivi dans cette direction. De même, le « ailleurs et autrement » en santé mentale, en toxicomanie, en alphabétisation, en communication, etc. Tous ces groupes ont critiqué le monopole, la façon d'être et les finalités de l'intervention étatique sur le social (voir encadré suivant).

LES CRITIQUES DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE FACE AU SECTEUR PUBLIC LORS DE LA COMMISSION ROCHON

On doit se rappeler que les organismes communautaires ont été des plus critiques face au système de santé et de services sociaux faisant ainsi entendre la voix des usager-ère-s. Les mémoires présentés par les organismes communautaires à la commission Rochon (la moitié des mémoires présentés venaient des milieux communautaires) insistaient sur les « dérives » suivantes de notre système :

- ▷ surspécialisation;
- ▷ surmédicalisation des processus de vie et des problèmes psychosociaux;
- ▷ hyperinstitutionnalisation avec son cortège de dépendance, d'infantilisation;
- ▷ bureaucratisation qui entraîne une déshumanisation et une hiérarchisation des rapports sociaux;
- ▷ sexisme des approches et des structures;
- ▷ impérialisme des corporations professionnelles face à toute pratique alternative;
- ▷ professionnalisation du savoir;
- ▷ monopolisation du pouvoir;
- ▷ hégémonisme du monopole étatique qui tente d'engloutir le communautaire et de le ravalier à la sous-traitance.

L'ensemble des critiques faites, plus particulièrement par le mouvement des femmes, appelaient à appliquer la règle des quatre D : **D**ésexiser, **D**émédicaliser, **D**éprofessionnaliser, **D**évictimiser.

Les organismes communautaires ont également mis de l'avant que le système ne répond pas ou peu ou mal aux nouvelles problématiques sociales : vieillissement, SIDA, problèmes sociaux générés par l'exclusion et la marginalisation (plus spécialement des jeunes). Nombre de groupes communautaires ont également mis de l'avant des pratiques « alternatives » qui contestent certaines façons de faire, certaines pratiques du réseau : on pense aux ressources alternatives en santé mentale, aux sages-femmes, aux maisons d'hébergement communautaire jeunesse, toxicomanie, etc.

Sauf chez les médecins, on doit se rappeler que les orientations fondamentales de la réforme ont fait l'objet d'un vaste consensus social. Oui, le système est trop centré sur l'hôpital; oui, il est trop « institutionnalisant »; oui, il médicalise trop les problèmes sociaux; oui, il est trop centré sur le curatif et le curatif « lourd »; oui, il néglige le social; oui, il minimise la prévention.

Un difficile équilibre

Les groupes qui se positionnent comme des « alternatives » et des contestations des pratiques institutionnelles marchent sur un fil de fer, en équilibre instable. Ils sont dans une position autre que celle des organismes occupant un champ non revendiqué par le secteur public (ex. : groupes de défense de droits, groupes d'entraide, etc.).

Le secteur de la santé mentale est typique de cette situation. Mais on pourrait aussi prendre l'exemple de l'alphabétisation, de l'hébergement jeunesse, etc.

Le communautaire plaide depuis longtemps en faveur d'une certaine « écologie sociale ». De la même manière que nous avons stoppé le gaspillage effréné de nos richesses naturelles et protégé notre environnement physique de l'offensive d'un surdéveloppement sauvage qui conduit la planète à sa perte, de la même manière, nous cherchons à répondre « autrement » à des besoins qui avaient jusque là nécessité la « quincaillerie lourde » des immenses appareils bureaucratiques et professionnels (RRASMQ, 1991).

Ceci dit, on s'empresse de réaffirmer sa foi dans le système.

Mais soyons clairs : nous ne collaborerons pas à des politiques qui visent l'appauvrissement des travailleur-euse-s, la sous-traitance, le bénévolat comme substitut au délestage des responsabilités étatiques. Les ressources alternatives ont là-dessus, leur propre combat à mener, de concert avec l'ensemble du mouvement communautaire, contre la précarisation dans laquelle les maintient la politique gouvernementale. Soyons plus clairs encore : nous tenons au maintien d'un système public basé sur des acquis aussi précieux que la gratuité, l'accessibilité, l'universalité. C'est une des conditions importantes pour garantir l'équité de tous les citoyens et citoyennes devant la maladie et les risques sociaux (RRASMQ, 1991).

Cette position illustre bien les deux pôles que plusieurs tentent de tenir ensemble.

D'un pôle à l'autre

Par ailleurs, on ne peut nier que le mouvement communautaire est porteur de certaines polarisations ou qu'il ballotte entre des positions divergentes. D'un côté, on retrouve parfois chez certains groupes un anti-étatisme primaire (souvent accompagné d'un anti-syndicalisme tout aussi primaire) en ce qu'il ne valorise que le repliement identitaire et le rôle de la communauté mythique, seule capable de tout prendre en charge : on est alors dans le « tout à la communauté ». Ou alors devant le démantèlement du réseau public et l'idéologie du « tout au marché », on réaffirme une très forte demande de providence étatique traditionnelle sans critique aucune de ses effets pervers et on retourne ainsi dans le « tout à l'État ». On est donc

décision; sur l'appropriation du pouvoir; sur la souplesse du fonctionnement contre le productivisme et la bureaucratie; sur l'importance de l'accueil, du climat, des relations interpersonnelles; sur la participation démocratique (Guberman, et al. 1994; Lamoureux, J. 1994).

Dans l'élaboration de cette culture particulière, il importe de signaler la contribution majeure du mouvement féministe. *Le mouvement communautaire est traversé par les préoccupations, modes d'organisation, valeurs et énergies d'autres mouvements sociaux plus spécifiquement celui des femmes dont l'empreinte est prégnante sur la dynamique du mouvement communautaire, surtout depuis la dernière décennie, et des mouvements jeunesse* (Lamoureux, J. 1994 : 45).

Ce sont là des éléments d'une culture propre aux organismes communautaires et qui renforcent son autonomie par rapport à la culture institutionnelle, technocratique, bureaucratique, gestionnaire et par rapport à la culture du marché basée sur la consommation passive et le clientélisme.

Par la liberté de ses racines

Chaque groupe communautaire est issu de ce geste que des citoyen-ne-s décident de poser librement, sans contrainte aucune, pour se prendre en main collectivement et prendre en charge une situation, un problème, une difficulté, pour agir sur des réalités sociales qui produisent des exclusions, des oppressions. Les origines d'un groupe sont importantes : elles lui impriment sa marque, sa couleur et surtout ses orientations fondamentales.

Par la liberté de ses finalités, de ses moyens et de ses pratiques

Il s'agit ici du pouvoir pour chaque groupe de déterminer librement ses orientations, ses politiques et ses approches, ses règles et ses normes de régie interne, sa vie associative, ses concertations, ses représentations, ses conditions de travail (dans le respect des lois générales dictant certaines balises, dont : la Loi des normes minimales du travail, l'équité salariale, la discrimination positive en faveur des personnes handicapées, etc.).

Il s'agit ici pour le mouvement communautaire dans son ensemble d'affirmer et de pratiquer cette liberté à partir de sa propre analyse spécifique de la conjoncture, de la détermination de ses propres priorités, de sa manière d'être et de faire originale, unique.

Par l'indépendance par rapport à l'État

Le mouvement communautaire existe en dehors de l'État. Il n'existe pas à cause de ou malgré l'État. Il tire sa pertinence de son enracinement dans les diverses communautés constitutives de la société civile. Il tire sa légitimité de sa démarche démocratique et de ses visées de citoyenneté. Jamais l'État ne pourra constituer la raison d'être du mouvement communautaire. Cette affirmation de l'existence hors « État » et « hors marché » du mouvement communautaire, les organismes en sont les seuls et uniques responsables, à la

à la fois pour et contre l'État au sein d'un mouvement qui se réclame des mêmes valeurs (Guay, 1996 a).

La communautarisation... contre l'État ?

Cette ambivalence se manifeste particulièrement autour du mouvement vers la « communautarisation ». La tendance à revaloriser ou survaloriser (c'est selon...) la communauté s'est largement développée durant les dernières décennies. Cette tendance, paradoxalement a été et continue d'être nourrie par des courants politiques opposés, (ceux de la droite et de la gauche), par des idéologies opposées (la privatisation et la collectivisation) et par des forces sociales opposées (le monde des affaires et de la finance et celui des organismes communautaires). Dans ce débat, les syndicats se situent plutôt dans une position ambivalente ou défensive et certains considèrent même la communautarisation comme une forme de privatisation... avec raison. Car communautarisation n'égale pas automatiquement « organismes communautaires ». Tout ce qui grenouille dans la communauté n'est pas nécessairement porteur de solidarité !

Il y a plusieurs définitions de la communautarisation qui peuvent donner lieu à des positions différentes.

- Il y a ceux pour qui la communauté est devenue le nouveau creuset de la prise en charge des problèmes dont l'État ne peut ou ne veut plus s'occuper. Dans cette conception, la communauté constitue « la » réponse à la sortie de crise, une sorte de fourre-tout mythique. Les porte-paroles gouvernementaux se situent habituellement dans cette catégorie. Or, le « tout à la communauté » comporte de très graves dangers qui mettent en péril les acquis de la modernité que sont l'État et la citoyenneté (Guay, 1995). Quand l'État disparaît, on assiste généralement à un *retour à la loi des communautés, des confessions religieuses, à la loi de l'argent, soit le retour à la nature, i.e. l'inégalité naturelle, l'oppression naturelle, la tuerie naturelle, le morcellement et l'asservissement non moins naturels de la nation à des forces supérieures et étrangères à elle* (Debré et Ziegler, 1994). Le « tout à la communauté » suppose aussi un prix très élevé payé quasi exclusivement par les femmes, un prix que n'a pas manqué de dénoncer dès le début du virage ambulatoire la *Coalition féministe sur la transformation du réseau* (composée de groupes de femmes et de comités de condition féminine de syndicats), de nombreuses TROC et la Table des Regroupements provinciaux.
- Il y a ceux qui demeurent critiques quand ce n'est pas opposés à la communautarisation. Ils interpellent les nouveaux mouvements sociaux (urbains, féministes, écologistes, etc.) qui font une critique *de plus en plus massive bien qu'ambiguë de « l'étatisme »* et qui invitent cet État à *se désengager de certaines de ses tâches de gestion du social au profit d'instances privées se substituant aux services publics défaillants ou inadaptés ou, innovation plus surprenante, au profit des mouvements associatifs mais aussi des « nouveaux mouvements*

sociaux » et de leurs pratiques alternatives qui se voyaient ainsi institutionnalisés dans le cadre de rapports contractuels avec l'État (Bihr, 1992). Cette communautarisation conduirait à un affaiblissement substantiel de l'État.

- Il y a ceux pour qui la communautarisation constitue plutôt un horizon de référence. Cette notion de communautarisation ne doit pas être utilisée pour désigner uniquement une alternative à la privatisation, un autre acteur que le privé, soit le communautaire, acteur qui se voudrait aussi important que le secteur privé dans cette nouvelle équation déterminée par la transformation de l'État-providence. Plus que l'identification d'un tiers secteur, d'un troisième acteur, ce terme semble désigner aussi ce qui devrait constituer l'horizon de référence, la légitimité, la finalité d'action des trois acteurs que constituent le public, le privé et les organismes communautaires. La communautarisation, c'est le vecteur d'action qui réunit les différentes ressources d'une communauté pour l'aider à se prendre en charge et à survivre comme telle (Rodrigue, 1995).
- Enfin, il y a ceux pour qui la communautarisation signifie le rapprochement des citoyens et leur participation aux lieux de pouvoir et de décision qui façonnent leur propre communauté.

Les organismes communautaires sont donc invités à préciser le sens qu'ils accordent à la « communautarisation » et à démontrer en quoi cette orientation contribue à la construction d'un État solidaire.

Pas de communauté sans État et pas d'État sans communauté

L'affirmation du rôle de communautés vivantes, actives, critiques, capables de prendre en main leur devenir côtoie l'affirmation de la nécessité d'un État de droit et d'un système public, gratuit, accessible, universel dans des domaines vitaux pour une société comme l'éducation, la santé, la sécurité du revenu, l'environnement, etc. Il y a dans cette double affirmation l'intuition que l'un ne va pas sans l'autre, i.e. que la communauté ne peut exister sans l'État et l'État sans la communauté. Tout l'enjeu pour les organismes communautaires consiste à se tenir en équilibre sur ce fil de fer.

Ce défi est particulièrement difficile à vivre dans le contexte actuel de la « reconfiguration » du réseau de la santé et des services sociaux. En effet, comment à la fois dénoncer les coupures/compressions dans le secteur public et accepter/exiger les réallocations, même minimales, qui en proviennent ? Tous les organismes communautaires sont confrontés à cette situation : en témoignent les mémoires de presque toutes les TROC¹⁸. Comment être d'accord avec le fait que le système doit bouger mais sans cautionner son démantèlement ?

¹⁸ On relira avec attention ces mémoires qu'il aurait été impossible de résumer ici.

Ce défi est particulièrement difficile à vivre dans le dossier épineux des entreprises de travaux domestiques en économie sociale. Nous sommes ici au coeur du défi posé par la réarticulation des rapports entre État et société civile.

Nous voulons un État solidaire

Appelés à définir le rôle de l'État dans *le Québec qu'on veut bâtir*¹⁹, les organismes communautaires ont été très explicites sur ce qu'ils entendaient par un État solidaire.

LA CHARTE D'UN QUÉBEC POPULAIRE

L'ÉTAT

*Dans le Québec que nous voulons bâtir,
nous transformerons l'État pour qu'il devienne davantage
au service des gens et de la collectivité.*

Les relations entre l'État et les gens

État et pouvoir (Article 81). L'État québécois doit permettre à la population de s'appropriier collectivement et démocratiquement le pouvoir tant économique que politique.

État et développement (Article 82). L'État doit servir à élaborer et mettre en marche une stratégie de développement axée sur :

- ▷ la satisfaction de nos besoins réels;
- ▷ la promotion efficace des droits et libertés;
- ▷ la réalisation d'une véritable démocratie politique, économique et sociale;
- ▷ l'établissement d'une équité complète pour tous les citoyens et citoyennes.

État et responsabilités collectives (Article 83). L'État doit faire la promotion de la solidarité sociale et combattre les inégalités avec tous les moyens dont il dispose. Les citoyennes, les citoyens, les communautés locales, régionales et l'État engagent ensemble leur responsabilité au niveau du projet de société. Ils doivent chercher à le gérer ensemble. L'État doit favoriser cette co-responsabilité.

Les rôles de l'État

Animation de la base (Article 84). L'État dont nous voulons a pour mission de créer un environnement et des conditions favorables aux initiatives de la base. Il favorise l'autonomie et la prise en charge dans les régions et les quartiers.

¹⁹ Solidarité populaire Québec, *La Charte d'un Québec populaire*, 1994.

Collaboration avec les acteurs sociaux (Article 85). L'État doit faciliter la définition des orientations collectives en travaillant avec les acteurs sociaux à déterminer les stratégies et les moyens pour réaliser ces orientations. Il agit alors comme maître d'oeuvre.

Intérêt collectif (Article 86). C'est un rôle de l'État de représenter les intérêts collectifs et d'en faire la promotion dans la société. Il doit viser l'amélioration du bien-être de chacun et de chacune. C'est à l'État aussi de favoriser la participation, la cohésion et la solidarité sociale.

Répartition de la richesse (Article 87). Une des fonctions de l'État consiste à redistribuer la richesse. Il peut le faire, entre autres, par une fiscalité plus progressive et plus équitable, par le plein emploi, par une politique améliorée de sécurité du revenu, par le maintien et le renforcement des programmes sociaux et des services publics.

Régulation de l'économie (Article 88). C'est à l'État d'agir comme régulateur de l'économie, pour concilier efficacité économique et équité sociale, dans une perspective de développement viable.

Environnement (Article 89). Il revient à l'État de fournir les moyens d'assurer un environnement sain et de voir à la réparation des dommages déjà causés à l'environnement.

Démocratisation de l'économie (Article 90). L'État auquel nous aspirons favorise la démocratisation de l'économie. Il planifie en s'appuyant sur la participation de tous les acteurs sociaux. Il décentralise des pouvoirs pour le développement socio-économique local et régional et soutient les initiatives économiques communautaires. Tout en décentralisant, il garantit par des normes nationales un accès équitable aux services publics et aux programmes sociaux dans toutes les régions. Il fournit aux régions des moyens qui garantissent l'équité dans l'application des normes nationales en vue d'une plus grande égalité entre les régions.

Protection des droits et accès à la justice (Article 91). L'État garantit la protection des droits individuels et collectifs. Il assure l'accès de toutes et de tous à la justice et au système judiciaire.

3.3.2 ÉLARGIR ET VIVIFIER LA DÉMOCRATIE

Toute solution à nos difficultés actuelles n'aura de sens que si elle est le fruit d'un débat démocratique. Le renouveau démocratique est à la fois la finalité, car c'est lui qui permet à l'individu dans une société ouverte de participer librement au bien commun, et le moyen de sortir de la société de marché qui nous mène à des impasses. Comment donner le goût de la participation, comment contrecarrer le danger de l'abstention civique par l'éducation, les apprentissages, les modes de socialisation ? Comment favoriser un autre usage des médias qui contribue à animer la démocratie ? Sur quels thèmes semble-t-il souhaitable d'orienter le débat démocratique (Roustang, 1996 : 151) ?

Dans un monde et une société en « déficit démocratique », le mouvement communautaire doit intervenir de manière à élargir et vivifier la démocratie, de manière à concilier « exigence démocratique » et « démocratie exigeante » (Guberman et al. 1997 : 69), en vivant la démocratie à la fois comme une fin et un moyen. Comment ? Voici quelques pistes à explorer.

Démocratiser nos propres organisations

Les organismes communautaires constituent tout à la fois des lieux d'apprentissage de la démocratie et de démocratisation de la vie en société par :

- l'élargissement des canaux de participation autres que le seul vote;
- l'importance attachée aux processus décisionnels qui permettent de comprendre les enjeux d'une situation, d'une problématique afin de pouvoir prendre position et agir. Il s'agit ici de la pédagogie de l'éducation populaire;
- la création d'espaces publics indépendants des structures officielles et institutionnalisées de représentation (les partis politiques, les élus, les institutions, etc.);
- l'exercice de droits qui autrement resteraient théoriques (ex: les coop d'habitation permettent, du moins à une certaine partie de la population, d'exercer ici et maintenant leur droit à un logement décent à prix abordable).

Ils permettent donc le renouvellement constant de la démocratie représentative par la démocratie participative pour répondre de l'impunité que confère la seule représentativité, pour éviter la bureaucratisation aiguë. Mais attention : il ne peut y avoir de démocratie participative sans démocratie représentative, bien plus, c'est la démocratie représentative (i.e. parce qu'il y a un parlement, des lois, des élus, etc.) qui rend possible la démocratie participative.

Mais force est de constater que l'exercice de la démocratie au quotidien n'est pas toujours « exemplaire » dans nos organisations. Ils sont encore nombreux les groupes où la vie

associative est rachitique, où le pouvoir demeure concentré dans les mains des permanent-e-s, où les « trips » de pouvoir sont monnaie fréquente, où les conseils d'administration sont bidons, où les membres n'ont finalement que peu accès à la parole et à la décision.

Les résultats de certaines recherches invitent d'ailleurs à se questionner sur cette problématique :

- (...) Le développement d'espaces alternatifs et quotidiens de la démocratie ne règle pas totalement la question du contrôle général sur les orientations et l'organisation des organismes qui reste, comme nous l'avons vu, principalement entre les mains des intervenant-e-s (Fournier et al. 1995 : 69);
- (...) Outre le problème des structures démocratiques formelles et effectives se pose la difficulté de la relative inaccessibilité des instances décisionnelles pour la plupart des participantes dans les groupes. On a d'ailleurs parlé de la « démocratie exigeante ». Quelle énergie et quelle part d'investissement accorde-t-on au développement de la vie associative, à la démocratie représentative, participative ou directe - c'est selon - si on la mesure à l'énergie et à l'investissement consacrés dans le service (Guberman et al. 1997 : 69) ?

Il faut donc littéralement s'acharner à investir temps, énergie, ressources humaines et financières dans la démocratisation de nos propres organisations. Ce faisant, nous contribuons à lutter contre le déficit démocratique (i.e. l'absence ou la faible qualité de la démocratie) et contre la culture de la consommation, du clientélisme et de l'individualisme.

Faire du pluralisme une valeur centrale en opérant trois ouvertures

Dans le Québec d'aujourd'hui, il faut chercher à *vivre ensemble égaux et différents* (Touraine, 1997). Ce projet doit donc faire du pluralisme un axe intégrateur contre l'uniformisation, l'homogénéisation des rapports sociaux. Seule une démocratie vigoureuse permet de s'ouvrir au pluralisme. Les sociétés autoritaires, les dictatures, les fascismes ne s'embarrassent pas de la diversité, des différences : ils imposent une manière d'être et de penser, ils décrètent que leur « civilisation » (habituellement blanche, occidentale, chrétienne) est la seule « bonne ». Le néolibéralisme est en voie de transformer la planète en un supermarché unique qui veut couler dans un seul moule la pensée et les comportements des individus. La démocratie cherche au contraire à préserver le pluralisme tout en invitant les diverses composantes de la société à bâtir une culture de convergence qui, seule, permet le « vivre ensemble ».

Certes, la notion même de pluralisme est vaste. Mais le mouvement communautaire pourrait y contribuer en opérant trois ouvertures.

Avec les peuples autochtones

La terre d'où jaillit notre culture est comme l'eau qui coule et l'air qui nous entoure : une et indivisible. Nous saluons en elle notre mère nourricière. Les animaux qui y vivent sont nos frères spirituels. Nous appartenons tous à la même création. (Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996).

Les peuples autochtones, de par leur existence même, questionnent nos façons d'être et de faire. Ils remettent en question notre rapport à l'histoire du Québec et du Canada. Ils sont porteurs de valeurs « autres » quant à la terre, à la communauté, quant aux rapports entre humains, aux modes de production productivistes, à la spiritualité.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones constitue un outil de taille dans le rapprochement à opérer avec les autochtones.

La question de la souveraineté du Québec et celle de l'inviolabilité de son territoire doivent être débattues à la lumière du même droit des peuples autochtones à l'autodétermination, du droit à l'autonomie gouvernementale, des moyens à mettre en oeuvre pour assurer un plein développement social et économique. Ce n'est pas un mince défi. Ce n'est pas non plus un défi que le mouvement communautaire peut relever seul. Mais peut-être qu'un dialogue renouvelé avec les organisations populaires (ou leur équivalent) de ces peuples permettrait d'ouvrir l'avenir quant à nos relations communes. Une expérience très positive de rencontre entre représentant-e-s d'organismes communautaires, de part et d'autre, avait déjà été organisée par Solidarité populaire Québec et avait stimulé le désir mutuel de partager les conceptions des problèmes à résoudre entre nous.

Avec les communautés culturelles

*La diversité culturelle de la société québécoise doit être perçue comme un atout plutôt que comme un frein au développement de notre société, notamment pour ce qui est de son rayonnement et de ses activités sur la scène mondiale. Et, réciproquement, une meilleure ouverture sur le monde d'aujourd'hui garantira une meilleure capacité d'accueil des nouveaux arrivants et une plus grande cohésion sociale entre les diverses communautés ici. Le Rapport spécial de la Commission mondiale de la culture et du développement (UNESCO) paru récemment sous le titre évocateur **Notre diversité créatrice** fait ressortir comment « dissocié de son contexte humain ou culturel, le développement n'est plus qu'une croissance sans âme ». Il signale aussi, dimension particulièrement sensible au Québec, que « c'est la diversité des sociétés multiculturelles et la créativité qu'elle suscite qui rend ces sociétés novatrices et dynamiques et assure leur pérennité » (AQOCI, 1996).*

Le visage du Québec s'est profondément transformé au cours des vingt dernières années au point de devenir pluriethnique. Et la tendance ne fera que grandir dans les années à venir. Le Québec quasi uniformément blanc, catholique, pure laine n'existe plus... et c'est tant

fois individuellement (chaque groupe) et collectivement (via les lieux et instruments de concertation). L'identité ne se quête pas : elle s'affirme. Elle ne se négocie pas non plus : elle s'impose. L'autonomie, il appartient aux organismes communautaires de la construire, de la protéger, de la développer sur leurs propres bases (Guay, 1996).

Il s'agit d'une autonomie affirmée et maintenue contre les visées de l'État et du secteur privé sur les organismes communautaires. L'autonomie dont on parle en effet, c'est le contraire du téléguidage par le « haut », i.e. par une quelconque instance étatique ou privée; le contraire d'une programmation étatique ou privée, d'une planification technocratique, le contraire de la complémentarité. Les organismes communautaires ne sont pas des « contractuels » du réseau de la santé et des services sociaux, des instruments de réalisation des politiques de l'État. Aucun cadre administratif ou gouvernemental ne peut avoir prépondérance sur les choix démocratiques de l'organisme.

3.1.3 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CONSTITUENT UN MOUVEMENT SOCIAL AUTONOME « D'INTÉRÊT PUBLIC »

*Nous ne sommes pas du secteur public, mais nous sommes d'intérêt public (R des Centres de femmes et RRASMQ, 1989). Il y a là un élargissement de la notion de « public », i.e. de ce qui concerne le bien de tous et de toutes sans enlever à l'État ni ses prérogatives ni ses responsabilités dont celle de maintenir et de développer des services publics, gratuits, accessibles et universels. Les organismes communautaires n'appartiennent pas non plus à la sphère du privé, du marché même si certains ont parfois tendance à considérer les organismes communautaires comme de la *privatisation déguisée*.*

L'émergence des organisations populaires et communautaires relève au contraire d'une idéologie anti-privatisation et d'une volonté d'élargissement de la sphère d'intérêt public car l'intérêt public ne s'épuise pas dans l'État. C'est aussi la société civile qui est porteuse de l'intérêt public. Le fait d'être sans but lucratif, d'avoir une finalité sociale, d'être axées sur la socialisation, sur la participation citoyenne tout cela élargit la sphère publique, la soustrayant aux rapports marchands. (...) *Le temps de l'utopie est de retour, une utopie qui veut redonner à la société le pouvoir confisqué par les professionnels de la politique et de la finance (Herzog, 1994).*

La place du mouvement communautaire se situe donc au sein de la société québécoise et non pas dans le système de santé et de services sociaux, ou d'éducation, ou juridique, ou de l'environnement, etc. Bref, les organismes communautaires ne font pas partie de l'appareil de l'État.

Ils agissent **dans, pour, par et avec** les communautés dont ils tirent leur origine et leur raison d'être. *Il faut d'emblée réaffirmer que la place du communautaire réside dans la communauté d'abord et avant tout, dans ce vaste champ du social où se nouent les relations*

Faire rimer régionalisation et démocratisation

(...) La tension entre la régionalité et la centralisation ne peut jamais, pas plus que celle qui existe entre la liberté et la responsabilité ou entre l'individu et la collectivité, être résolue en optant pour un seul des deux termes sans tomber dans l'aberration (Harvey, 1992).

La régionalisation et la localisation constituent des façons de pluraliser la société québécoise. La centralisation extrême et la concentration du pouvoir peuvent en effet conduire à une homogénéisation de la société et à une non reconnaissance de la diversité et de la richesse des divers acteurs sociaux, dont les régions, les municipalités, les communautés locales. *Il faut insister sur la notion de territorialité et de région, pour ramener les structures de l'État à celles du pays réel, de la société concrète, celle qui raconte son territoire, ses luttes et son histoire (Beauchamp, 1997).*

Mais le mouvement communautaire n'est pas dupe : la régionalisation constitue aussi une stratégie de désengagement de l'État, une offensive des marchés pour l'affaiblir et lui enlever toute légitimité et le résultat des dictats de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), de la Banque mondiale et des adorateurs de la théologie du « tout au marché » (MEPACQ, 1997). La régionalisation est aussi un projet politique de la droite. *(...) Il est maintenant plus clair que jamais que les deux acteurs qui ont contrôlé le processus de mise en valeur des ressources dans les régions périphériques québécoises, i.e. les grandes compagnies et l'État réorientent leurs choix. Aussi les régions périphériques sont affectées par ce repli combiné du capital et de l'État de la sphère du développement régional et les différents acteurs socio-économiques sont interpellés pour trouver des solutions alternatives, dont le mouvement associatif. (...) La nouvelle politique du « faire faire » et les tentatives de diminuer le poids de l'État promues par les méthodes néolibérales de gestion du social laissent présager que l'importance de ces groupes ira en augmentant (Klein et Gagnon, 1989).*

Mais les dés ne sont pas encore complètement jetés. Il appartient, entre autres, au mouvement communautaire d'investir la régionalisation comme un espace à démocratiser. C'est ce que des femmes ont réalisé dans des séminaires sur la régionalisation. *(...) Les participantes ont mis en commun des stratégies de participation afin que notre partenariat prenne les couleurs et la forme de notre vision (L'R des Centres de Femmes, 1997).*

C'est au niveau local et régional qu'une grande partie de la vie des citoyen-ne-s se joue; c'est là que les gens trouvent ou non du travail; voient leurs conditions de vie s'améliorer ou se détériorer; c'est là d'abord et quotidiennement qu'ils peuvent prendre la parole, intervenir collectivement, s'impliquer; c'est à ce niveau qu'ils peuvent bâtir des communautés vivantes et vigilantes face aux pouvoirs politiques et aux pouvoirs économiques (TRPOCB, 1992, 1995; CSS, 1996).

Ce n'est donc pas une économie de compétitivité absolue pour le plus grand profit d'un très petit nombre d'actionnaires sur les marchés financiers. Ce n'est pas non plus une économie qui tue les personnes en les jetant sur le chômage et qui tue l'environnement en polluant la planète. Ce n'est pas non plus une économie du « gadget » inutile en vue d'augmenter la consommation à n'importe quel prix.

C'est une économie dont la finalité est la solidarité mais dont le moyen principal d'organisation des rapports de production est aussi la solidarité en vue de la satisfaction des besoins réels (et non créés artificiellement) des individus et des populations; une économie au service du social ou plutôt une économie imbriquée dans le social et qui tire sa signification et sa légitimité du progrès humain et non du seul développement économique. *C'est une économie subordonnée à des normes sociales, écologiques et culturelles* (Robin, 1997).

C'est la solidarité qui doit marquer les trois sphères de production des richesses. D'où l'importance pour le mouvement communautaire autonome d'agir à ces trois niveaux. Déjà le ROCL avait amorcé cette réflexion lors de sa rencontre sur *La place du communautaire au sein de l'économie* et affirmé sans équivoque : *Suite à la réflexion entreprise depuis près de deux ans, le comité « développement régional » du ROCL a acquis la conviction que le communautaire peut devenir un acteur important du développement économique dans les prochaines années, particulièrement au niveau du développement local et régional, et qu'en conséquence, il doit prendre sa place au sein de l'économie.* Pour y arriver, il était proposé de :

- décider de s'impliquer au niveau de l'économie;
- prendre la parole sur les questions économiques;
- déposer les germes d'une économie sociale;
- créer les conditions pour prendre notre place (ROCL, 1995).

Contribuer à l'émergence d'une économie solidaire suppose une action simultanée à trois niveaux :

- civiliser l'économie de marché ou « désarmer » les pouvoirs financiers;
- démocratiser l'économie de redistribution;
- favoriser le développement de l'économie sociale.

Civiliser l'économie de marché... ou désarmer les pouvoirs financiers

Laisse à lui-même, le marché conduit à l'exploitation. Tout doit donc être mis en oeuvre pour lui mettre la bride, le réglementer, l'encadrer et ce, à tous les niveaux, du local à

l'international. C'est ici que prennent sens les propositions du Groupe de Lisbonne et de Riccardo Petrella (vues de façon plus détaillée au chapitre 2.1 et 2.2) visant à donner de nouvelles règles du jeu à l'économie de marché au niveau mondial, règles qui se répercuteront au niveau national et régional. Rien n'empêche le mouvement communautaire d'en faire sa plate-forme et de trouver toutes les occasions pour la mettre de l'avant :

- réforme en profondeur des vieilles institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, Fonds monétaire international, etc.) et création de nouvelles institutions redevables politiquement à la communauté internationale. Par exemple : (...) *Création à l'échelle mondiale d'un Conseil mondial pour la Sécurité économique et financière chargé de redéfinir les règles d'un nouveau système financier mondial* (Petrella, 1996);
- élimination des paradis fiscaux à la largeur de la planète et fin du secret bancaire (Petrella, 1996; Ziegler, 1997);
- bourse mondiale des devises sous l'égide de l'ONU au profit de projets d'intérêt planétaire (Mendez, 1996);
- en attendant ces réformes, prélèvement d'une taxe de 0.5% sur les transactions financières (taxe Tobin) et taxation des innovations technologiques pour faciliter le recyclage des travailleur-euse-s;
- plate-forme du Réseau québécois sur l'intégration continentale pour éviter que l'intégration économique des trois Amériques ne devienne qu'un vaste supermarché sans lois ni imputabilité démocratique.

Ce qui est à l'oeuvre dans cette entreprise de civilisation du marché, c'est de le tirer des seules griffes du capitalisme. Autrement dit : peut-on concevoir une économie de marché non capitaliste ?

Démocratiser l'économie de redistribution

Secteur public, programmes sociaux, interventions étatiques dans plusieurs aspects de la vie de notre société (environnement, transport, etc.) constituent des formes de redistribution de la richesse collective. Or, l'État continue de tolérer de très fortes inégalités entre citoyen-ne-s. D'où les exigences exprimées par Solidarité populaire Québec concernant la fiscalité : une fiscalité universelle (applicable à tout citoyen et à toute entreprise), progressive (selon les revenus réels), efficace, équitable, redistributive, transparente et simplifiée. *Il n'y a pas de crise de la production (...) En revanche, il existe bien une crise de la répartition des richesses et des biens pouvant être créés en abondance avec de moins en moins de travail humain.*

L'État devrait investir massivement en éducation d'abord, en santé, en environnement et en sécurité du revenu : ce ne sont pas là des dépenses mais des investissements producteurs de richesse collective et de cohésion sociale.

L'État devrait veiller au respect de l'équité salariale... partout.

De nouvelles voies doivent être explorées :

- la diminution du temps de travail;
- le partage du travail;
- le revenu de citoyenneté (non lié au travail).

Favoriser le développement de l'économie sociale

Prenant à rebours le programme fédéral d'infrastructures routières, la Marche des femmes proposait la mise en place d'un vaste programme d'infrastructures sociales avec des emplois disponibles pour les femmes immédiatement. Le Cahier des revendications en précisait le sens : *il s'agit de ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. **On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains** plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Pas question donc d'employabilité revampée : nous insistons pour dire que nous ne parlons pas ici de mesures d'employabilité mais d'emplois.*

Ce que la Marche des femmes mettait de l'avant, c'est la reconnaissance et la valorisation d'un fort secteur d'emplois socialement utiles. Ce secteur historiquement tenu à bout de bras par une majorité de femmes doit sortir de l'ombre et être reconnu pour sa valeur sociale et politique et également pour sa valeur économique (Lipietz, 1996). Dans une région, par exemple, l'ensemble des organismes communautaires constitue une force économique non négligeable (création d'emplois, pouvoir d'achat, impôts payés, etc.). Ce secteur n'a pas à être marchandisé, rentabilisé selon les lois du marché même civilisé. Ce secteur doit peser de tout son poids sur le développement économique de la société. Pourquoi ?

Le mouvement communautaire, de par sa place et son rôle de prise en charge des problèmes sociaux et de défense des personnes les plus démunies, est objectivement bien placé pour poser des conditions et proposer des alternatives au développement de l'économie. (...) Il a quelque chose d'important et d'original à apporter dans la solution à la situation actuelle :

- une vision de la société qui met l'HUMAIN au centre des préoccupations (c'est l'objet même de notre travail);
- des actions mues par des valeurs de solidarité, de dignité, de justice sociale, d'équité, de démocratie, d'autonomie, de respect, tout en tenant compte de la protection de la planète;
- des façons de travailler qui ont des chances de re-formater le tissu social pour une vie plus harmonieuse en société (ROCL, 1995).

Le Chantier sur l'Économie sociale mis en place dans le sillage de la rencontre sur le devenir socioéconomique du Québec en mars 1996 élargissait le concept d'économie sociale à l'entrepreneuriat communautaire et aux coopératives de toutes sortes.

Certes, toute cette économie sociale suscite les plus vives inquiétudes et les oppositions les plus acharnées (Guay, 1997). Certes, des pièges sont à éviter :

- ghettoïsation d'emplois féminins essentiellement;
- substitution d'emplois du secteur public;
- précarité des emplois;
- etc.

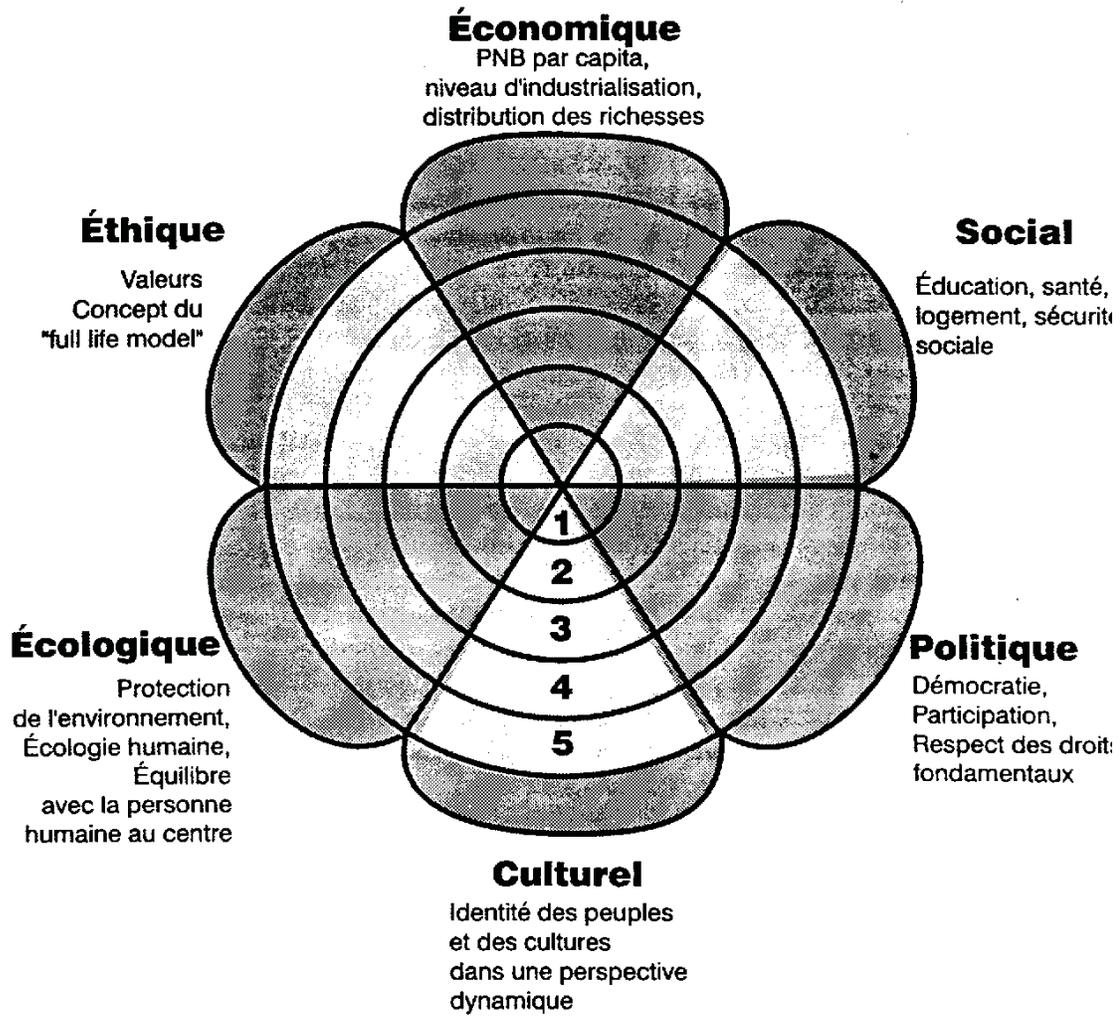
Mais ce qu'il faut aussi comprendre, advenant le refus d'investir ce secteur, c'est que l'entreprise privée y arrive déjà en force et ne pourra que marchandiser ces emplois d'utilité sociale.

Adopter de nouveaux indicateurs de développement de la société

Dans une société où prévaut le « tout à l'économique », l'évolution du PIB est le principal indicateur de progrès social. Pour sortir de cette logique, il nous faut adopter des indicateurs qui rendent compte du développement harmonieux des collectivités humaines.

En plus de l'économique, nous devons ajouter des composantes tout aussi essentielles telles que le développement social (éducation, santé, logement, sécurité sociale), le développement politique (démocratie, respect des droits), le développement culturel (identité des peuples et des cultures), le développement écologique (protection de l'environnement, etc.) et le développement éthique (valeurs et mode de vie). C'est l'harmonisation de ces six composantes que les indicateurs de développement social devraient mesurer. Tous ces éléments sont réunis dans « la fleur du développement » reproduite en page suivante.

LA FLEUR DU DÉVELOPPEMENT



Pondération:

1 = mauvais, 2 = régulier, 3 = bon, 4 = très bon, 5 = excellent.

3.3.4 S'APPROPRIER LA QUESTION NATIONALE ET FAVORISER LA PRISE DE POSITION

On ne saurait nier au PQ le mérite historique d'avoir porté le projet souverainiste. Mais on doit reconnaître la passivité de la société civile qui lui en a laissé l'exclusivité. Il appartient donc à la société civile de se réapproprier la réflexion sur la question nationale et de prendre part au débat. *Les Partenaires pour la souveraineté* ont entrepris cette démarche et contribuent à « départisaniser » le débat sur la question nationale. Pour sa part, *Solidarité populaire Québec* met de l'avant la souveraineté populaire.

Dans cette démarche, il nous appartient de répondre à la question de fond : à savoir si la vision de la société que portent les organismes communautaires a plus de chance de se réaliser dans un Québec souverain ou pas. De toute façon, le mouvement communautaire devrait :

- maintenir une forte capacité de propositions concernant un projet de société;
- consolider la société civile contre le monopole de partis politiques;
- donner la parole aux jeunes et aux femmes;
- élargir l'ouverture et le dialogue avec les peuples autochtones, les anglophones et les allophones contre une vision ethnociste de la souveraineté (i.e. « faisons la souveraineté seulement avec les francophones... »);
- concilier la réflexion sur la souveraineté et la mondialité.

Le mouvement communautaire est traversé de profondes ambivalences et contradictions par rapport à la question nationale dues en grande partie au fait que le débat sur la souveraineté est encore largement dominé par le Parti québécois. Mais les prochaines élections et un éventuel troisième référendum ne sauraient laisser les organismes communautaires indifférents.

3.3.5 CHOISIR L'AUTONOMIE CONTRE LA COMPLÉMENTARITÉ

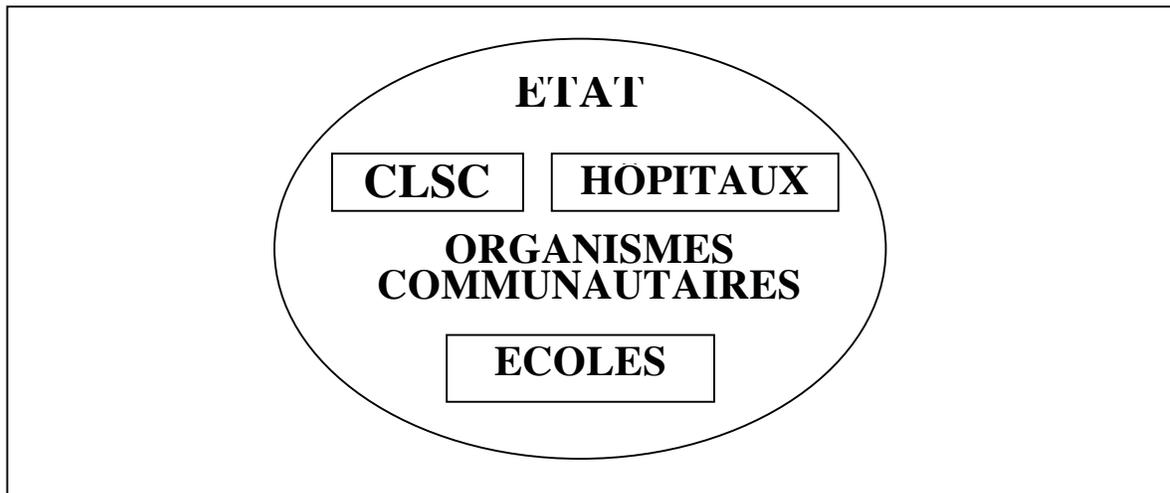
Dans ces deux mots, il y a la différence fondamentale entre la façon dont l'État perçoit le mouvement communautaire et la façon dont ce dernier se perçoit. Les schémas²⁰ suivants permettent d'illustrer cette situation.

²⁰ Les schémas ont été proposés par Lourdes Rodriguez lors d'une session de formation sur l'évaluation pour la TRPOCB.

La complémentarité

Le communautaire fait partie intégrante du secteur public. Il en est un des maillons au même titre que les CLSC, les écoles, les services d'intégration à l'emploi, etc. C'est la notion de **complémentarité** qui définit les rapports entre les divers éléments du système unique. Chacun a un rôle bien précis, une place assignée dans ce système. Et il est tout à fait légitime pour l'État de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement de services ou d'activités, à ce qu'on procède par offres et contrats de services, etc. Il est surtout dans l'ordre des choses que les organismes communautaires remplissent des mandats selon des objectifs fixés par le gouvernement, les régies régionales, ou toute autre instance administrative. Dans cette conception, on s'attend à ce que les organismes communautaires produisent des résultats fixés à l'avance par les gens du politique ou de l'administratif.

Dans ce schéma, on peut parler d'autonomie mais seulement à l'intérieur du système. On est libre mais à l'intérieur des murs érigés par d'autres; on est libre mais à l'intérieur du carré de sable d'un terrain de jeu contrôlé par d'autres. Les marges de manoeuvres sont infimes. Les possibilités d'opérer de véritables transformations de paradigmes (i.e. de valeurs, de sens, de pratiques) sont fort limitées (Godbout, 1987).



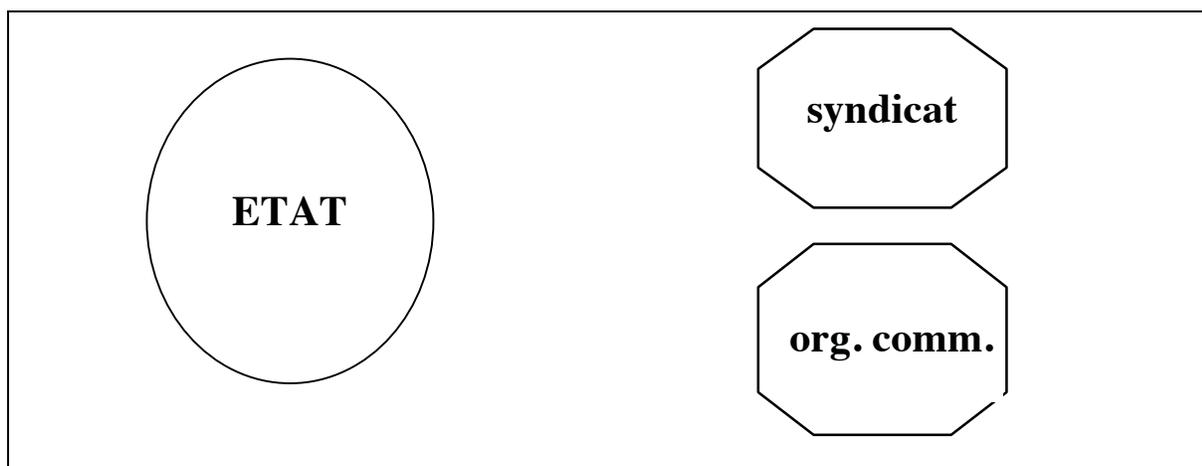
Dans le secteur de la santé et des services sociaux, en particulier, cette intention est manifeste : *la particularité de la loi 120, c'est d'affirmer, d'une part, la nécessaire autonomie du communautaire et, d'autre part, d'imposer du même souffle des modalités très strictes d'intégration au réseau public. Il y a là une contradiction de fond. L'État a délibérément opté pour le harnachement des organismes communautaires et leur intégration au réseau parapublic des services de santé et des services sociaux. C'est la notion de complémentarité qui sert d'axe intégrateur. On la retrouve associée au financement et au fait que les organismes communautaires sont essentiellement considérés en fonction de leurs services, à l'intérieur de programmes cadres visant des clientèles installées dans des*

corridors serrés et soumis à des plans d'organisation de services élaborés, planifiés, évalués et gérés par la Régie régionale. Les organismes communautaires deviendront un des maillons du système public chargés de réaliser les objectifs de planification sociosanitaire décidés par le gouvernement. Ils feront ce que le réseau dit ne plus pouvoir ou vouloir faire. On souhaite même « développer dans le réseau une culture commune propre aux membres des conseils d'administration, des cadres, des employés des établissements, des instances régionales et des organismes communautaires. » Nous l'affirmons haut et fort : une telle vision du mouvement communautaire et bénévole conduit à la mort certaine de ce qui a constitué jusqu'à maintenant la contribution originale et indispensable de ces organisations à la société québécoise (Guay, 1991 : 46).

La complémentarité en arrive à gommer toute la particularité du mouvement communautaire et à engendrer une homogénéisation et une uniformisation de la pensée et des pratiques, une dépendance face aux institutions du réseau.

L'autonomie

Le mouvement communautaire constitue un mouvement social autonome d'intérêt public au même titre que le mouvement syndical et le mouvement coopératif. Il se situe en dehors de l'appareil étatique et en dehors du marché. Il possède ses caractéristiques propres, ses propres analyses et ses propres visées politiques. La lutte que mène le mouvement communautaire pour son autonomie est essentiellement une lutte pour l'élargissement de la démocratie contre l'envahissement par l'État ou par le marché. C'est également une lutte porteuse de possibles transformations radicales *Le changement vient de la périphérie (...). La transformation vient de l'étranger (...). Seul le rapport avec l'étranger au sein même de la société, symbolisé maintenant par l'usager plus que par le marché, maintiendra la capacité de changement (Godbault, 1987 : 148).*



Mais force nous est de reconnaître que la « machine gouvernementale », entre autres, dans le secteur de la santé et des services sociaux, penche lourdement vers une conception des

organismes communautaires comme faisant partie intégrante du secteur public au même titre que les CLSC et donc soumis aux objectifs fixés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales.

Cette conception implique :

- la notion de contrat de services comme source de financement;
- la sous-traitance;
- l'obligation de s'inscrire dans la planification régionale d'organisation de services (PROS);
- l'obligation de collaborer aux plans de services individualisés (PSI) rendus obligatoires par la Loi (art. 103);
- la complémentarité obligée (pas de dédoublement de services, etc.);
- le partenariat « harmonieux » imposé.

La même logique vaut pour l'entreprise privée ou pour tout autre bailleur de fonds. Les organismes communautaires ne sont pas, non plus, des exécutants des politiques de Centraide par exemple ou de telle ou telle fondation.

La société risque de perdre un élément essentiel de sa vitalité si l'État oriente, récupère ou utilise à ses fins les organismes sous prétexte de rationalité et de complémentarité. Ce n'est pas nous mais l'ex-ministre Marc-Yvan Côté qui l'affirmait lui-même, insistant à plusieurs reprises sur sa volonté de ne pas institutionnaliser les organismes communautaires et bénévoles : *Au cours des dernières années, ces organismes se montraient créatifs, inventifs mais voyaient souvent leurs initiatives récupérées par le réseau institutionnel. On perdait ainsi une partie du cœur et de l'esprit des créateurs* (Santé et Société, 1991).

L'État se doit à tout prix de respecter l'autonomie des organismes communautaires et de les soutenir dans leur action de façon à assurer une plus grande qualité du tissu social. L'autonomie financière constitue un moyen de garantir cette autonomie politique. Les modes de financement (ex. : financement de base versus par projet spécifique), la hauteur de ce financement (un saupoudrage de petits montants non récurrents versus un financement adéquat, stable, récurrent sur plusieurs années), les contraintes plus ou moins grandes liées à ce financement (obligation de résultats, par exemple, pour certains bailleurs de fonds), tout cela influence le degré et la qualité de l'autonomie.

De même, ce n'est ni le cadre juridique (statut d'organisme à buts non lucratifs), ni l'inscription dans la Loi (art. 335 : *Un organisme communautaire qui reçoit une subvention en vertu du présent titre définit librement ses orientations, ses politiques et ses approches*) qui garantissent l'autonomie des organismes communautaires. De même, le cadre de

référence stipule que la raison d'être, la pertinence, etc., des organismes communautaires ne sauraient faire l'objet d'évaluation au nom même de l'autonomie. Ces acquis constituent des outils dont on doit se servir pour faire valoir la reconnaissance de l'autonomie. Ils ne comportent pas en soi la garantie que l'État respectera l'autonomie du mouvement communautaire. Celle-ci n'est jamais donnée une fois pour toute : elle doit faire l'objet d'une vigilance et de luttes constantes.

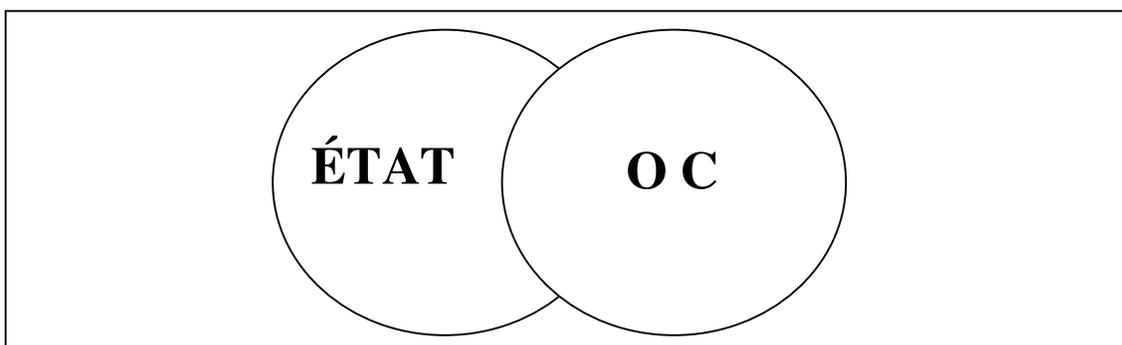
Car cette exigence du mouvement communautaire met en lumière le caractère démocratique ou non de l'État. Par comparaison, aucun État totalitaire ou dictatorial ne pourrait accepter de reconnaître des groupes autonomes et à plus forte raison de les financer. Une telle position relève d'un État qui pratique la démocratie sociale et pas seulement « néolibérale ».

3.3.6 DIVERSIFIER ET COMPLÉMENTARISER NOS STRATÉGIES

Faire du partenariat un nouveau lieu de combat social

Les différentes réformes gouvernementales des dernières années ont mis de l'avant la nécessité d'un partenariat avec les différents acteurs de la société dont le mouvement communautaire. Le partenariat ainsi véhiculé par l'État est lourdement chargé de la conception de la complémentarité. Dans ce contexte, on ne parle pas de partenariat, tout au plus de « partenariat piégé » (Lamoureux, J. 1994).

C'est uniquement dans la mesure où existe un mouvement communautaire autonome qu'il peut y avoir des collaborations librement consenties sur la base du respect de chaque acteur concerné. On peut ainsi concevoir des interfaces (Lamoureux, J. 1987) entre les organismes communautaires et l'État. Un interface, c'est un lieu de rencontre où, tout en se reconnaissant des intérêts différents voire même opposés, on accepte de débattre, de négocier et éventuellement d'arriver à des ententes.



Il existe plusieurs types d'interface :

- des interfaces plus structurelles et plus formelles comme l'est la participation au conseil d'administration des régies régionales dans le secteur de la santé et des services sociaux (TRPOCB, 1995);

- des interfaces plus ponctuelles ou conjoncturelles selon les problématiques, les dossiers, etc. On pense ici aux divers comités de travail qui existent à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental (municipal, CLSC, régional, sous-régional, etc.). Par exemple, dans la région, le ROCL siège sur des comités. Au niveau national, la TRPOCB et le MSSS puis la Conférence des Régies régionales ont produit ensemble un cadre de référence sur l'évaluation et présentement, la TRPOCB et la Coalition des TROC siègent sur le Comité ministériel de liaison avec des représentant-e-s de la Conférence des Régies régionales, du PSOC et du cabinet du ministre;
- enfin, des interfaces plus informelles, davantage liées aux relations établies entre des intervenant-e-s, des travailleur-se-s du secteur public (de tous les secteurs : santé, éducation, justice, etc.) et des organismes communautaires. On a souvent noté que les relations qui fonctionnent sont celles qui sont établies à ce niveau.

Le partenariat mis de l'avant par le gouvernement ne peut donc reposer que sur l'établissement de collaborations librement consenties qui n'exigent aucunement d'être en accord avec tout et d'avoir les mêmes intérêts, au contraire. Par exemple : on peut convenir qu'il est important de s'entendre sur l'évaluation des organismes communautaires et sur rien d'autre.

Un partenariat choisi

Il importe, par ailleurs, de bien affirmer que les organismes communautaires ne sont pas obligés d'entrer en relation avec l'État. Ils ne sont ni prédestinés, ni conditionnés, ni génétiquement programmés au partenariat. Les organismes communautaires doivent vouloir, choisir, décider eux-mêmes si, oui ou non, il est important de siéger à telle instance, de participer à tel comité, d'accepter telle rencontre de concertation, etc. Dire que les organismes communautaires n'ont pas le choix, c'est se placer dans une position et un processus de victimisation.

Le partenariat, ce n'est ni une partie de plaisir, ni un parc d'amusements pour enfants de choeur. Ce n'est pas non plus le lieu de prostitution décrié par certains et où les organismes communautaires iraient perdre leur âme. Il faut plutôt investir le partenariat comme un nouvel espace de combat social. Les organismes en santé mentale ont ainsi défini leur expérience : *Dans un contexte d'accroissement des inégalités socio-économiques, de marginalisation et d'exclusion de secteurs de plus en plus nombreux de la population, la participation à la planification des services en santé mentale n'a de sens, pour le mouvement alternatif, que si elle constitue un lieu de lutte pour modifier radicalement la qualité de vie des personnes souffrantes, pour briser les logiques institutionnelles et corporatistes, pour faire advenir, au-delà d'un partenariat égalitaire, une société plus démocratique. En dehors de cela, en effet, pourquoi y participer (RRASMQ, 1991) ?*

Le mot «combat» prend ici toute sa signification (Guay, 1996) car le partenariat implique :

- la nécessité d'analyses rigoureuses des problématiques concernées pour en saisir les enjeux ou savoir penser pour mener le combat des idées;
- la capacité de débattre, de défendre ses points de vues, de négocier, de proposer des solutions dans des lieux où se retrouvent des acteurs qui, en dehors de cet espace, ne travaillent pas ensemble et qui, de plus, ont des intérêts divergents (État, secteur privé, mouvement communautaire, etc.) ou savoir négocier pour faire triompher les solutions axées sur la solidarité;
- la mise en place de moyens de pression, de mobilisation selon des stratégies variées et mutuellement complémentaires ou savoir agir collectivement pour bâtir et maintenir un rapport de force incontournable.

Contre l'insignifiance d'une participation marionnette, les organismes communautaires ne peuvent avoir qu'une participation « signifiante », i.e. critique, interpellante, dérangeante et donc conflictuelle la plupart du temps puisque des principes et des valeurs de même que des populations exclues sont en jeu.

Bâtir des alliances

Les enjeux sont énormes. Le mouvement communautaire doit donc bâtir des alliances avec le monde syndical, les universitaires, les artistes.

Maintenir le cap sur la mobilisation

Le partenariat et les alliances n'ont de sens que si le mouvement communautaire demeure un mouvement mobilisé, capable d'intervenir collectivement face à une situation jugée inacceptable, pour une revendication commune, contre des orientations ou des législations qui appauvrissent et excluent.

La mobilisation collective (manifestation, marche, pétition, occupation, etc.) ne peut donc se limiter aux seules revendications qui concernent le financement des groupes.

CONCLUSION

FAIRE MOUVEMENT

*Se constituer en
mouvement citoyen*

CONCLUSION

FAIRE MOUVEMENT

Se constituer en « mouvement communautaire citoyen »

Les organismes communautaires, individuellement et collectivement, doivent se comporter en « citoyen ». Qu'est-ce que cela veut dire ? En très bref, et pour reprendre en conclusion les propos de l'introduction, ça veut dire s'occuper du bien commun, *retrouver le sens de la responsabilité à l'égard du monde, c'est-à-dire à l'égard de ce qui nous dépasse* (Havel, 1989).

Pour un groupe communautaire, avoir un comportement citoyen, c'est refuser de ne se centrer que sur son seul groupe, son seul secteur, sa seule problématique; c'est refuser que la préoccupation du financement de son groupe passe avant tout et entre en contradiction avec d'autres orientations (ex. : le financement en échange d'une tâche précise dictée par la Régie ou encore son financement au prix de coupures dans le secteur public, etc.); c'est avoir des moments, des espaces, des activités, des discussions qui invitent les membres à sortir d'eux-mêmes, à se dépasser et à se dépenser pour les « autres » dans le groupe (entraide) et pour ces « autres » qu'on ne connaît pas mais qui vivent des exclusions, des oppressions, des marginalisations qu'on ne rencontre pas dans son groupe (ex : la situation faite aux autochtones, le sexisme, le sida, etc.).

Pour un mouvement communautaire réuni, par exemple, dans le ROCL, agir en citoyen, c'est bien évidemment s'occuper en premier lieu et principalement des dossiers qui préoccupent les membres (politique de reconnaissance, financement, évaluation, etc.) mais c'est également s'occuper de l'ensemble de la région et de l'ensemble de la société québécoise. Le ROCL travaille déjà dans cette direction en ayant accepté de s'impliquer dans la question du développement économique, de l'avenir du Québec (lors du dernier référendum), du sort fait aux personnes assistées sociales.

L'expérience de participation au conseil d'administration de la Régie régionale va d'ailleurs dans cette direction. *La plupart des élu-e-s voient leur rôle comme dépassant celui de simplement représenter les organismes communautaires : « d'ailleurs, si on était là juste pour représenter les organismes communautaires, on ne ferait pas grand'chose puisque la majorité des dossiers qui passent au C.A. ne concernent pas directement le communautaire »* (TRPOCB, 1995 : 6). Mais ils concernent la population de cette région. Et rien de ce qui concerne la population ne devrait laisser le mouvement communautaire indifférent.

Or, le mouvement communautaire est pluriel, fragmenté, traversé de positions politiques différentes, financé par grands corridors déterminés par les bailleurs de fonds et qui impriment une direction réduite à l'action sociale. Agir en mouvement communautaire citoyen nous invite à changer de cap et à sortir de ces corridors.

Il ne s'agit pas, bien sûr, pour chaque groupe de s'occuper de tous les problèmes du monde mais de faire en sorte que, comme mouvement, nous nous en occupions. Comment ? Par une plate-forme de revendications communes qu'on défend ensemble, dans chacun de nos groupes et dans chacun de nos secteurs.

Ainsi, dans une région donnée, l'ensemble des groupes communautaires pourraient, à travers leurs lieux de concertation propres :

- se tenir parfaitement informés de toutes les politiques sociales du gouvernement québécois, de l'état de l'économie (compressions, déficit zéro et ses conséquences, etc.) et de la situation politique;
- se tenir parfaitement informés de tout ce qui se passe dans la région aux plans politique, économique, social, culturel;
- avoir des lieux où partager une analyse commune de ces situations;
- se mobiliser sur les questions les plus brûlantes (ex : la réforme de la sécurité du revenu, la politique familiale, etc.);
- défendre cette plate-forme collectivement et publiquement en intervenant auprès des pouvoirs publics (municipaux, régionaux, médias, etc.);
- défendre ces positions dans chacun des secteurs.

En fait, un mouvement communautaire citoyen est un mouvement communautaire vivant, critique, diversifié, avec les pieds solidement ancrés dans la réalité quotidienne de ses membres, avec le cœur ouvert à la solidarité, avec la tête lucide dans la compréhension du monde qui est le nôtre.

C'est un mouvement qui contribue à rendre la société civile vivante, critique et diversifiée, devenant alors un formidable outil de démocratisation par l'interpellation de ses membres à devenir des sujets actifs de la construction du monde dans lequel nous voulons vivre.

LE REFUS GLOBAL

(...) Les événements déferleront sur les voraces, les repus, les luxueux, les calmes, les aveugles, les sourds. Ils seront culbutés sans merci. Un nouvel espoir collectif naîtra.

*(...) D'ici là, notre devoir est simple. **Rompre** définitivement avec toutes les habitudes de la société, se désolidariser de son esprit utilitaire. **Refus** d'être sciemment au-dessous de nos possibilités psychiques et physiques. **Refus** de fermer les yeux sur les vices, les duperies perpétrées sous le couvert du savoir, du service rendu, de la reconnaissance due. (...) **Refus** de se taire (faites de nous ce qu'il vous plaira mais vous devez nous entendre). **Refus** de la gloire, des honneurs (...) **Refus** de servir, d'être utilisable pour de telles fins. **Refus** de toute INTENTION, arme néfaste de la RAISON (...).*

Au refus global nous opposons la responsabilité entière (...).

Nos passions façonnent spontanément, imprévisiblement, nécessairement le futur (...).

À nous le risque total dans le refus global (...).

D'ici là sans repos ni halte, en communauté de sentiment avec des assoiffés d'un mieux-être, sans crainte des longues échéances, dans l'encouragement ou la persécution, nous poursuivrons dans la joie notre sauvage besoin de libération.

Extraits du Refus global du peintre Paul-Emile Borduas
dont on célébrait le cinquantième anniversaire en 1998.
Ce manifeste demeure d'une brûlante actualité...

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

« Killer capitalism ». *Business Week*, mars 1996.

ACEF DES BASSES-LAURENTIDES. *Rapport d'activités 1997-98*, 1998.

ALEXANDRE, H. « La Fondation Alco-Toxico soutient un programme pour raccrocheurs », *Nord Info*, 21 nov. 98.

AMPLEMAN, G. *Pratiques de conscientisation : expériences d'éducation populaire au Québec*, Montréal, Nouvelle Optique, 1983.

ASSOCIATION CLAIR-SOLEIL. « Mot du rédacteur en chef », *Journal ENSEMBLE*, 1ère édition, hiver 99.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE. *Pour un Québec ouvert sur le monde*, 1996.

AUBRY, F. *Le plein emploi : mythe ou réalité ? Communication au colloque Social-démocratie du Parti québécois (27-28 septembre 1997)*, 1997.

BEAUCHAMP, A. « De nouveaux rapports entre l'État, la société civile et le citoyen », *Relations*, décembre 1997.

BÉLANGER, L. *Perspectives de financement de l'éducation populaire autonome au Québec*, MEPACQ, 1989.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat 1963-1992 », *Québec en jeu*, sous la dir. de G. Daigle et G. Rocher, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992.

BELLEAU, J. *Économie sociale : quelques éléments de réflexion ou une autre version de « Môtman travaille pas, a trop d'ouvrage »*, 1996.

BIBEAU, G. et M. DORÉ. *La santé du monde : un modèle d'analyse et quelques données. Communication au Colloque syndical international sur la santé de la CSN (Montréal, 9 novembre 1987)*, 1987.

BIBEAU, G. et al. *La santé mentale et ses visages : un Québec pluriethnique au quotidien*, Comité de la santé mentale du Québec, Montréal, Édition Gaétan Morin, 1992.

BIHR, A. « Malaise dans l'État-nation : mondialisation du marché, nécessaire décentralisation », *Le Monde diplomatique*, février 1992.

BRANT, B. *Whole life economics : revaluing Daily Life*, New Society Publishers, 1995.

CARREFOUR D' ACTIONS POPULAIRES SAINT-JÉRÔME. *Rapport annuel des activités juillet 1997 à juin 1998*, 1998.

CASTEL, R. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

CENTRE DE FORMATION POPULAIRE. *Le mouvement des femmes au Québec*, 1982.

CHICOINE, M. et al. *Lâchés lousSES : les fêtes populaires au Québec, en Acadie et en Louisiane*, VLB, 1982.

CHOSSUDOVSKY, M. « Comment éviter la mondialisation de la pauvreté ? ». *Le Monde diplomatique*, septembre 1991.

COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC. *Pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome : document de base*, 1988.

COALITION DES TABLES RÉGIONALES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES. *Document de consultation provinciale sur les balises nationales du Programme de soutien aux organismes communautaires (secteur de la santé et des services sociaux)*, septembre 1996.

COALITION DES TROC et TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (secteur de la santé et des services sociaux). *Cadre de référence sur une politique de reconnaissance des organismes communautaires autonomes : positions adoptées à la rencontre nationale (20-21 février 1997)*, 1997.

COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ. « Élections dans la santé et les services sociaux : 10 bonnes raisons de s'en mêler », *Le Bulletin*, vol. 1, no 4, 1996.

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR L'ÉVALUATION. *L'évaluation des organismes communautaires et bénévoles*, mars 1995.

CORIN, E. et al. *Comprendre pour soigner autrement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990.

CORIN, E., L. RODRIGUEZ et L. GUAY. « Les figures de l'aliénation : un regard alternatif sur l'appropriation du pouvoir », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 15, no 2, 1996, p. 45-67.

DAVID, F. *La réforme Lavoie-Roux-Côté : entre la vertu et la pratique... tout un océan d'incertitudes*, L'R des Centres de femmes du Québec/le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, sous la dir. de Jocelyne Lamoureux, professeure de sociologie à l'UQAM, 1991.

DAVID, F. *La santé : un choix social*, Mémoire sur le financement des services sociaux et de santé, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1992.

DAVID, F. *Pour un projet de société alternatif, communautaire et féministe : une analyse critique de la politique de la santé et du bien-être*, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1993.

DAVID, F. *Pour une réflexion organisée et solidaire sur les PROS (plans régionaux d'organisation de services)*, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1994.

- DEBRE, R. et J. ZIEGLER. *Il s'agit de ne pas se rendre*, Paris, Arlea, 1994.
- DORE, R. « Le mouvement populaire et communautaire à la croisée des chemins », *Virtualités*, vol. 2, no 3-4, avril 1995.
- DORVIL, H. et J. GAGNÉ. « La délicate cohabitation du communautaire et de l'institutionnel en santé mentale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no 1, 1992.
- DROITS ET OBLIGATIONS DES SANS-EMPLOI. Tiré du dépliant révisé de DOSE, septembre 98.
- DUMONT, F. *L'avenir de la mémoire*, Nuit Blanche Éditeur/CEFAN, 1995.
- DUMONT, F. *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995.
- DUMONT, F., S. LANGLOIS et Y. MARTIN, dir. *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- DUMONT, M. et al. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Clio, Montréal, Quinze, 1982.
- DURRER, M. « De Mexico à Pékin : le long chemin des femmes », *Foi et Développement*, no 233, 1995.
- ENGELHARD, P. *L'homme mondial : les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?* Arléa, 1996.
- FAVREAU, L. *L'économie sociale mise en perspective : renouvellement au Nord et émergence au Sud*, 1997.
- FAVREAU, L. *Mouvement populaire et intervention communautaire : de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*, CFP, Éditions du Fleuve-Alternatives, 1989.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Femmes en jeu : un jeu féministe pour déjouer le néolibéralisme*, 1997.
- FITUSSI, J-P. et P. ROSANVALLON. *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, 1996.
- FORRESTER, V. *L'horreur économique*, Paris, Fayard, 1996.
- FOURNIER, D. et al. *Regard sur la culture organisationnelle communautaire : deux études de cas*, Services aux collectivités, UQAM, 1995.
- FRANKLIN, U. *Le nouvel ordre technologique*, Montréal, Bellarmin, 1995.
- FREIRE, P. *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1983.
- GAGNÉ, J. et H. DORVIL. « Le défi du partenariat : le cas des ressources communautaires dans le secteur de la santé mentale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1, 1994.
- GODBOULT, J. T. *La démocratie des usagers*, Montréal, Boréal, 1987.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *À l'aube d'un rapprochement : points saillants du rapport*, 1996.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE. *Deux Québec dans un*, Gaétan Morin Éditeur, 1989.

GROUPE DE LISBONNE. *Limites à la compétitivité*, Montréal, Boréal, 1995.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE. *Osons la solidarité*, 1996.

GUAY, L. « De la culture comme bricolage : les mouvements sociaux sont-ils porteurs d'une culture différente ? », *Bulletin du Centre de formation populaire*, vol. 5, no 3, 1994, p. 20-23.

GUAY, L. *L'avant-projet de loi sur la santé et les services sociaux : impact et défi pour le mouvement communautaire*, L'R des Centres de femmes du Québec/le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, sous la dir. de Jocelyne Lamoureux, professeure de sociologie à l'UQAM, 1989.

GUAY, L. « La dynamique d'un milieu « défavorisé » : Pointe St-Charles. Ou... pas de psychiatrie communautaire sans communauté », *Regards anthropologiques en psychiatrie*, 1997.

GUAY, L. « Le choc des cultures : bilan de l'expérience de participation des ressources alternatives à l'élaboration des plans régionaux d'organisation de services en santé mentale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, no 2, 1991, p. 43-57.

GUAY, L. *Le mouvement communautaire : entre l'espoir et le doute face à l'économie sociale : exposé au colloque Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux ? de l'Association d'économie politique (18-19 octobre 1996)*, 1996.

GUAY, L. *Le Secrétariat à l'action communautaire autonome : point d'arrivée et de départ ? exposé d'ouverture de la rencontre nationale (14-15 novembre 1996)*, 1996.

GUAY, L. *Les organismes communautaires et la citoyenneté : exposé au Forum de la Ligue des Droits et Libertés (29 septembre 1995)*, 1995.

GUAY, L., L. BÉLANGER et V. GREASON. *Document de réflexion suite à la rencontre du 17 janvier 1995 entre les représentant-e-s des organismes communautaires autonomes et les responsables gouvernementaux*, Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), 1995.

GUBERMAN, N. et al. « Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1, 1994, p. 45-63.

GUBERMAN, N. et al. *Innovations et contraintes des pratiques organisationnelles féministes : rapport de recherche*, Centre de formation populaire/Relais femmes, 1997.

GUBERMAN, N. et al. *Un mal invisible : l'isolement social des femmes*, L'R des Centres de femmes du Québec, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1993.

GUYON, L. R. SIMARD et L. NADEAU. *Va te faire soigner, t'es malade*, Montréal, Stanké, 1981.

- HALL, L. « Grands-Parents Tendresse... pour une plus grande autonomie » *ROCL Communications-Communautaires*, vol. 3, no 2, déc. 1997.
- HARVEY, J. « Pas de pays sans régions », *Relations*, no. 579, 1992.
- HAVEL, V. *Interrogatoire à distance*, Édition de l'Aube, 1989.
- HERZOG, F. *La société au pouvoir*, Paris, Julliard, 1994.
- INSTITUT CANADIEN POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES, CENTRE DE FORMATION POPULAIRE, CENTRE ST-PIERRE, LIGUE DES DOITS ET LIBERTÉS. *Colloque Droit de cité : pour repenser la citoyenneté et vivre la démocratie*, 25-27 novembre 1994.
- JACQUARD, A. *J'accuse l'économie triomphante*, Calmann-Lévy, 1995.
- JULIEN, C. *Culture : de la fascination au mépris*, Musée de la civilisation, Québec, Fides, 1994.
- JULIEN, C. « Le triomphe des inégalités », *Le Monde diplomatique*, no 5, 1989, coll. Manière de voir.
- JULIEN, C. « Pour sortir de l'impasse libérale », *Le Monde diplomatique*, no 28, 1995, coll. Manière de voir/Les nouveaux maîtres du monde.
- KLEIN, J. L. et C. GAGNON. *Le social apprivoisé : le mouvement associatif, l'État et le développement local*, Hull, Édition Asticou.
- L'R des Centres de femmes du Québec. *Femmes, santé et régionalisation : visionnaires et partenaires*, 1997.
- L'R des Centres de femmes du Québec. *Mémoire*, Commission Rochon, 1986.
- LABBENS, J. *Sociologie de la pauvreté : le Tiers-Monde et le Quart-Monde*, Paris, Gallimard, 1978.
- LAMONTAGNE, L. *Revendications communes de la TRPOCB : document-synthèse*, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1993.
- LAMOUREUX, H. « Éthique et action communautaire : de la cohérence à l'acte », *Virtualités*, vol. 2, no 3-4, 1995, p. 35-37.
- LAMOUREUX, H. « Intervention communautaire : des pratiques en quête de sens ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7 no 1, 1994, p. 33-43.
- LAMOUREUX, H. « L'engagement social et communautaire : une éthique fondée sur la responsabilité et la solidarité », *Virtualités*, vol. 3, no 1, 1995, p. 23-26.
- LAMOUREUX, H. *Le citoyen responsable*, Montréal, VLB Éditeur, 1996.
- LAMOUREUX, J. « La Commission Rochon : le communautaire encore et toujours à la marge », *Revue internationale d'action communautaire*, no 20/60, 1988, p. 157-170.

- LAMOUREUX, J. *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, Les éditions Albert Saint-Martin, 1994.
- LAMOUREUX, J. et F. LESEMANN. *Les filières d'action sociale : rapport de recherche de la Commission sur les services de santé et les services sociaux*, 1987.
- LANGLOIS, R. *Pour en finir avec l'économisme*, Montréal, Boréal, 1995.
- LANGLOIS, R. *S'appauvrir dans un pays riche*, CEQ, 1990.
- LAPRES, D. « Par le décloisonnement, dépasser l'impuissance politique », *Virtualités*, vol. 2, no 3-4, 1995, p. 6-9.
- LÉVESQUE, B. et L. MAGER. *Le développement régional et local, un élément central d'un nouveau contrat social*, UQAM, 1993.
- LIPIETZ, A. *La société en sablier*, Éditions La découverte, 1996.
- MAHEU, L. et D. DESCENT. « Les mouvements sociaux : un terrain mouvant », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, no 1, 1990, p. 41-51.
- MAISON D'HÉBERGEMENT ACCUEIL COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DES BASSES-LAURENTIDES. *Bilan des activités, 1997-1998*, 1998.
- MAISON DES MOTS DES BASSES-LAURENTIDES. Dossier de présentation de la Maison des mots des Basses-Laurentides, 1997.
- MAISON EMMANUEL. « Ensemble, nous créons une communauté humaine », *Le Mouvement*, vol. 9, no 2, nov. 1998.
- MARCOS, sous-commandante. « Pourquoi nous combattons. La 4e guerre mondiale a commencé », *Le Monde Diplomatique*, août 1997.
- MELUCCI, A. « Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXV, no 1, 1993.
- MENDEZ, R. « Une bourse mondiale des devises », *Le Monde diplomatique*, no 32, 1996, coll. Manière de voir.
- MEPACQ. *Cadre de référence pour un projet de société*, 1993.
- MEPACQ. *La localisation, la régionalisation et... la mondialisation : enjeux et impacts de la « réorganisation » en cours*, 1997.
- MESSAOUDI, K. *Une Algérienne debout : entretiens avec Elisabeth Schemla*, Paris, Édition J'ai lu/ Flammarion, 1995.
- MITAL, C. « Au rendez-vous des maîtres du monde », *Le Nouvel Observateur*, 9 février 1995.
- MOISSON BASSES-LAURENTIDES. *Rapport annuel d'activités*, 1997.
- MONET-CHARTRAND, S. *Pionnières québécoises et Regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 1990.

- MSSS, SERVICE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES. *Les organismes communautaires : réflexions sur les enjeux actuels et à venir*, Mémoire, Commission Rochon, 1996.
- NANTEL, Y. *Les Laurentides : portrait de la situation économique*, juillet 1995.
- NOËL, L. *L'intolérance : une problématique générale*, Montréal, Boréal Compact, 1991.
- ORTIZ, H. *L'économie solidaire : une solution au néolibéralisme, Du néolibéralisme à l'économie solidaire: le combat des femmes : Actes du Deuxième séminaire international sur l'économie solidaire (10-12 octobre 1996)*. Relais-Femmes/Comité Femmes/développement de l'AQOCI, SUCO, CUSO-Québec/Comité femmes Alternatives/Service des relations internationales de la CSN, 1996.
- OUELLET, C. « Nouvelles du R.C.P.H.L. », *Le Mouvement*, novembre 1997.
- OUELLETTE, F-R. *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1985.
- PANET-RAYMOND, J. « Les nouveaux rapports entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la loi 120 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1, 1994.
- PAQUEROT, S., dir. *L'État aux orties ?* Montréal, Les Éditions Écosociété, 1996.
- PARAZELLI, M. « La Coalition des organismes communautaires du Québec 1985-1991 : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1, 1994.
- PARAZELLI, M. « Les désirs politiques du communautaire et de la démocratie », *Virtualités*, vol. 3, no 3, 1996.
- PARAZELLI, M. « Pour ajouter de la misère à la vie. L'impact d'une épidémiologie social-étatique sur l'action communautaire et les problèmes sociaux », *Service Social*, vol. 41, no 1, 1990, p. 127- 142.
- PETRELLA, R. *Le bien commun. Éloge de la solidarité*, Bruxelles, Éditions Labor, 1996, coll. Quartier Libre.
- PETRELLA, R. « Plaidoyer pour un État diffus ».
- POLANYI, K. *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1983.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), « Rapport de 1994 », *Le Monde diplomatique*, juillet 1995.
- PROULX, J. *Le défi « qualité-performance » : présentation de la rencontre nationale de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et des Tables régionales du secteur de la santé et des services sociaux*, 1994.
- PROULX, J. *Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires dans le cadre de la loi 120 : l'enjeu de la complémentarité*, Mémoire de maîtrise, Faculté des études supérieures, École de service social, Université Laval, 1997.

PROULX, J. *Les épreuves et les défis du partenariat : bilan de la participation des organismes communautaires à la réforme de la santé et des services sociaux*, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1995.

PROULX, J. *Régionalisation et démocratie : pour une réelle participation des organismes communautaires et bénévoles*, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur de la santé et des services sociaux), 1992.

RAMONET, I. « Pouvoirs, fin de siècle », *Le Monde diplomatique*, no.28, 1995, coll. Manière de voir/Les nouveaux maîtres du monde.

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *À l'aube d'un rapprochement*, 1996.

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau*, 1996.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DE QUÉBEC. *Le pelletage des établissements publics... les communautés et les organismes communautaires en ont plein le dos*, 1997.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *La place du communautaire au sein de l'économie : document du Colloque* (30 novembre 1995), 1995.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *Le projet social doit servir de guide au choix politique à trancher*, Mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec, 21 février 1995.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *Profil des organismes communautaires des Laurentides : impact social et économique*, 1996.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *Vers un mouvement communautaire fort dans les Laurentides, Rapport d'activités 1996-1997*. 1997.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *Au coeur des transformations sociales dans les Laurentides, Rapport d'activités 1997-1998*, 1998.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. « Le ROCL, qui est-il et où s'en va-t-il » ? *ROCL Communications-Communautaires*, vol. 2, no 1, fév. 1996.

REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. *La santé mentale et ses enjeux*, Mémoire, Commission Rochon, 1986.

REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. *Le choc des cultures. Bilan de la participation des ressources alternatives en santé mentale à l'élaboration des plans régionaux d'organisation des services (PROS)*, 1991.

REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. *Le manifeste questionné : outil de formation, de réflexion et de questionnement des pratiques alternatives en santé mentale*, 1994.

REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL. *Les rendez-vous de la santé et les groupes communautaires : analyse sommaire des principaux enjeux*, 1997.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Priorités et moyens d'action du Réseau des femmes des Laurentides 1998-1999*, 1er oct. 1998.

REVUE SANTÉ ET SOCIÉTÉ . Québec, MSSS, février 1991.

RIFKIN, J. *La fin du travail*, Montréal, Boréal, 1996.

ROBICHAUD, J-B. et al. *Les liens entre la pauvreté et la santé mentale : de l'exclusion à l'équité*, Comité de la santé mentale du Québec, Montréal, Gaétan Morin Éditeur, 1994.

ROBIN, J. « L'alternative », *Transversales Sciences/Culture*, no 20, mars-avril 1993.

ROBIN, J. « La troisième vague », *Transversales Sciences/Culture*, no 30, nov-déc 1994.

ROBIN, J. « Repenser les activités humaines », *Le Monde diplomatique*, no 35, 1997, Collection Manière de voir/offensives du mouvement social.

RODRIGUE, N. « La communautarisation, vecteur de changement social », *Revue Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 8, no 1, 1995.

COMITÉ AVISEUR DU SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome. Guide de consultation des organismes*, 1996.

COMITÉ AVISEUR DU SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. *Recommandations d'ensemble pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome. Position adoptée par les représentant-e-s des organismes membres du Comité aviseur du SACA lors de la rencontre nationale*, (les 14 et 15 novembre 1996), 1996.

SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC. *La Charte d'un Québec populaire*, 1994.

TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTRÉAL. *L'état de nos revendications. Document d'analyse sur les enjeux et perspectives pour le mouvement populaire et communautaire autonome*, 1994.

TAYLOR, C. *Grandeurs et misères de la modernité*, L'Essentiel, Édition Bellarmin, 1991.

THÉRIAULT, J-Y. « Citoyenneté, espace public et identité », *Options : Droit de cité*, 1994.

TOUPIN, L. *Les courants de pensée féministe. Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*, Relais-Femmes/Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Service aux Collectivités de l'UQAM/Conseil du statut de la femme, 1997.

TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES. « Pour un nouveau cadre législatif », Mémoire, Étude sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, 1994.

VAILLANCOURT, Y. et C. JETTÉ, coll. *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé : rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Presses de l'Université du Québec, 1997.

VALOIS, P. « Désengagement ou des engagements », *Virtualités*, vol. 3, no 1, 1995, p. 23-26.

WALLACE, C. « De la protection des renseignements publics à l'évaluation publique des systèmes d'information », Mémoire, Étude sur la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, 1994.

WALLACE, C. *Si la vie privée vous tient à cœur : document de base*, Coalition Informatique-Santé-Libertés, 1993.

ZIEGLER, J. *La Suisse, l'or et les morts*, Éditions du Seuil, 1997.

